



AGENCE PARCS CANADA

*Budget des dépenses 2005-2006
Un rapport sur les plans et les priorités*



Stéphane Dion

APPROUVÉ
LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
STÉPHANE DION



Parcs Canada Parks Canada

Canada

LA CHARTE DE PARCS CANADA

NOTRE MANDAT

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

NOTRE RÔLE

Gardiens, nous veillons sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Guides, nous accueillons des visiteurs du monde entier en leur ouvrant les portes de lieux de découverte et d'apprentissage, de réflexion et de loisir.

Partenaires, nous misons sur les riches traditions de nos peuples autochtones, la vigueur de notre mosaïque culturelle et nos obligations envers la communauté internationale.

Conteurs, nous retraçons l'histoire des gens et des paysages qui ont façonné le Canada.

NOTRE ENGAGEMENT

Protéger, en priorité, le patrimoine naturel et culturel de ces lieux exceptionnels et en assurer l'intégrité.

Faire découvrir la beauté et la richesse de nos milieux naturels, et rappeler le courage et l'ingéniosité de ceux et celles qui ont contribué à forger le Canada.

Commémorer l'héritage inestimable que nous ont laissé tous ces visionnaires, dont le savoir et la passion ont inspiré le caractère et les valeurs de notre pays.

Servir les Canadiens et les Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence, guidés par les valeurs de compétence, de respect et d'équité.

Agence Parcs Canada

*Budget des dépenses 2005-2006
Un rapport sur les plans et les priorités*

Images au bas

Montagnes recouvertes de neige, Parc national du Mont-Revelstoke, Parcs Canada

Lacs et montagnes, Parcs Canada

Homestead-Motherwell, Parcs Canada

Forteresse-de-Louisbourg, Parcs Canada

Château Frontenac, P. St.-Jacques, 1994

Feuillage d'automne, Parcs Canada, Michael Wood, 1997

Vagues, Parcs Canada, André Cornellier, 1991

TABLE DES MATIÈRES¹

SECTION 1 :

MESSAGE DU MINISTRE	1
DÉCLARATION DE LA DIRECTION	3
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE	4

SECTION 2 :

VUE D'ENSEMBLE DE LA PLANIFICATION ET PRIORITÉS DE L'AGENCE	7
Budget de l'Agence	7
Vue d'ensemble de la planification	8
Priorités	9
Défis et possibilités	12
Cadre de planification stratégique de Parcs Canada	13

SECTION 3 :

RÉSULTATS PRÉVUS ET INDICATEURS DE RENDEMENT	21
Activité de programme 1 – Créer des lieux patrimoniaux	21
Activité de programme 2 – Préserver les ressources patrimoniales	33
Activité de programme 3 – Favoriser la connaissance et l'appréciation du public	43
Activité de programme 4 – Offrir aux visiteurs une expérience de qualité	49
Activité de programme 5 – Administration des lotissements urbains	57
Activité de programme 6 – Gestion des routes de transit	61
Activités de programme 7 et 8 – Services de l'Agence	65

SECTION 4 :

ORGANISATION	70
Imputabilité	71

¹ On peut consulter le présent document et les autres documents de Parcs Canada auxquels il est fait référence dans ce plan en visitant le site Web de Parcs Canada à l'adresse www.pc.gc.ca sous la rubrique Bibliothèque.

SECTION 5 :

INFORMATION FINANCIÈRE ET TABLEAUX	72
Dépenses prévues de l'Agence	72
Tableau 1 Dépenses prévues de l'Agence et résumé des changements	73
Tableau 2 Activités de programme	74
Tableau 3 Postes votés et législatifs indiqués dans le budget principal	74
Tableau 4 Coût net du programme en 2005-2006	75
Tableau 5 Sommaire des dépenses d'immobilisations, par activité de programme	76
Tableau 6 Recettes d'exploitation prévues	76
Tableau 7 Stratégie nationale des prix – proposition de grille tarifaire	77
Tableau 8 Grands projets d'immobilisations prévus	78
Tableau 9 Renseignements sur les programmes de paiements de transfert	84
Tableau 10 Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	85
ANNEXE 1 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE	86
ANNEXE 2 COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES	87
ANNEXE 3 GLOSSAIRE	89
ANNEXE 4 LOIS ET RÈGLEMENTS CONNEXES	92

FIGURES

Figure 1 : Budget détaillé de l'Agence	7
Figure 2 : Défis et possibilités	11
Figure 3 : Cadre de planification stratégique de Parcs Canada	14
Figure 4 : Carte du réseau des parcs nationaux	16
Figure 5 : Carte du réseau des aires marines nationales de conservation	17
Figure 6 : Carte et tableau du réseau des lieux historiques nationaux	18
Figure 7 : Cadre d'imputabilité	71
Figure 8 : Source de fonds	72
Figure 9 : Utilisation prévue des fonds	72

Section 1 :

MESSAGE DU MINISTRE



*L'honorable Stéphane Dion
Ministre de l'Environnement*

L'importance du patrimoine naturel, historique et culturel du Canada fait de notre pays un chef de file mondial en ce domaine, et les Canadiens et les Canadiennes doivent montrer la voie en ce qui concerne sa protection. Nous devons protéger la

nature et faire valoir les lieux, les personnages et les événements importants qui ont marqué notre histoire. En préservant et en célébrant les lieux historiques et les espaces naturels du Canada, nous créons de façon tangible des avantages écologiques, économiques, sociaux, récréatifs et culturels pour nous-mêmes et pour les générations à venir.

Parcs Canada est tenue d'assurer l'intégrité écologique des parcs nationaux, l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux, ainsi que l'utilisation judicieuse des aires marines nationales de conservation. Une saine intendance de ces endroits exceptionnels du Canada est essentielle à une économie et à un environnement durables. La subsistance de centaines de collectivités et de dizaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes dépend de la gestion judicieuse de ces lieux. Les mesures énoncées dans le présent plan auront une incidence importante sur le tourisme – une industrie de plusieurs milliards de dollars – la santé des espèces en péril, les occasions données à nos enfants de connaître le passé de notre pays, le renforcement de l'autonomie des Autochtones, la pureté de l'air et la qualité de l'eau, la protection de la biodiversité, les

expériences de grande qualité offertes aux visiteurs et l'intérêt transmis lors des visites sur place et en ligne.

La création de solides partenariats avec un large éventail de Canadiens et de Canadiennes constitue pour Parcs Canada un facteur clé de réussite dans ces rôles importants. Le sentiment de responsabilité mutuelle et l'inclusion de tous les Canadiens et Canadiennes dans le travail de l'Agence représentent le fondement même de la vision et des initiatives énoncées dans le présent document. L'effectif dévoué de Parcs Canada partage mon enthousiasme et mon engagement à collaborer étroitement avec les provinces et les territoires, les parlementaires, les collectivités locales ou éloignées, les écologistes, les entreprises, les travailleurs, les éducateurs, les experts du patrimoine, les bénévoles, de même que les citoyens et citoyennes.

Cet esprit de partenariat se manifeste dans l'ensemble du présent plan de façon très concrète : réalisation de projets scientifiques conjoints; création de possibilités d'apprentissage destinées aux néo-Canadiens, aux jeunes et aux citoyens; accent mis sur les moyens de consultation efficaces; et mise en œuvre de mesures visant à encourager le secteur privé à appuyer la conservation du patrimoine.

L'histoire du Canada est riche de passion et d'honneur, d'audace et de détermination, de sacrifices et de triomphes. Au nombre des trésors naturels du Canada, mentionnons ses paysages d'une beauté époustouflante, ses superbes littoraux, ainsi qu'une multitude de merveilles uniques et irremplaçables. J'invite tous les Canadiens et Canadiennes à se joindre aux employés de Parcs Canada et à agir avec résolution, énergie et fierté afin de s'acquitter de notre obligation commune à l'égard de ce patrimoine national. Par leur bonne volonté,

leurs efforts soutenus et leur collaboration, les Canadiens et les Canadiennes peuvent travailler de concert à gérer les prodigieuses richesses naturelles et historiques de notre pays; en ce sens, tous ensemble, nous pouvons véritablement être des chefs de file mondiaux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Dion', written in a cursive style.

L'honorable Stéphane Dion
Ministre de l'Environnement

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Ce document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006*:

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

- Il est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion de l'Agence.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.



Alan Latourelle
Le directeur général de l'Agence
Parcs Canada

le 7 février 2005

Date

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE



*Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence
Agence Parcs Canada*

Les endroits historiques du Canada sont étroitement liés au tissu social de notre pays. Ils jouent un rôle essentiel dans le sentiment d'appartenance et l'identité des Canadiens et des Canadiennes comme citoyens et comme êtres humains. La conservation, la restauration et le réaménagement des

endroits historiques du Canada sont fondamentaux dans le rôle joué par l'Agence. Pour Parcs Canada, le seul moyen véritablement efficace de s'acquitter de ce mandat consiste à créer des partenariats valables à long terme avec les Canadiens et les Canadiennes. Plus nous travaillerons en harmonie avec un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes, mieux nous réussirons à bâtir une culture de la conservation du patrimoine au Canada.

Les espaces naturels du Canada se caractérisent par leur beauté exceptionnelle, leur puissance et leur richesse écologique inégalée. Ils permettent une véritable compréhension de notre pays et en représentent l'âme. La préservation et la mise en valeur de cet héritage naturel revêtent également une importance vitale pour Parcs Canada. Notre capacité de promouvoir la santé des parcs nationaux, de maximiser l'utilisation viable des aires marines nationales de conservation, de favoriser chez les Canadiens et les Canadiennes la connaissance et l'appréciation de nos espaces naturels, ainsi que de maximiser les avantages offerts par ces endroits aujourd'hui et demain dépend de notre capacité à établir de nouveaux partenariats et à renforcer les

partenariats existants avec les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons et de toutes les régions du pays.

Pendant plus d'un siècle, les visiteurs ont établi de profonds rapports personnels avec les sites naturels et historiques du Canada en y vivant des expériences inoubliables. L'Agence s'efforce de faire apprécier aux visiteurs les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada en leur offrant de l'information, des programmes et des services, et en mettant à leur disposition une infrastructure et des installations. Le fait que Parcs Canada soit la pierre d'assise de quelque 38 000 emplois dans l'industrie canadienne du tourisme et contribue chaque année pour 1,2 milliard de dollars à l'économie du pays souligne l'importance de ces efforts. En tant que principal fournisseur de destinations touristiques du pays, Parcs Canada accueille chaque année quelque 26 millions de visiteurs. Les employés de l'Agence travaillent d'arrache-pied depuis plusieurs décennies à faire de celle-ci l'un des organismes fédéraux les mieux cotés au chapitre des services offerts aux Canadiens et aux Canadiennes.

Or, en dépit de toutes ces réussites, Parcs Canada ne peut pas et ne doit pas se reposer sur ses lauriers. La réalité de notre pays, de même que les attentes de la population canadienne, sont en pleine évolution. Les responsabilités de l'Agence se sont élargies. Et les enjeux qui la confrontent sont de taille.

Pour Parcs Canada, il ne suffit pas de se concentrer sur les aspects opérationnels des services et des installations destinés à nos visiteurs. Nous devons tirer parti des nombreuses possibilités et relever les défis qui se présentent. Nous devons songer à ces millions de Canadiens et de Canadiennes qui n'ont pas la possibilité de se rendre dans les lieux

historiques nationaux. Nous devons tenir compte du fait que la majorité des Canadiens et des Canadiennes vivent maintenant dans des centres urbains, souvent situés très loin de nos parcs nationaux. Parcs Canada doit étudier en profondeur les façons de rejoindre les néo-Canadiens. En outre, compte tenu du rôle joué par les Autochtones dans la création et l'agrandissement des parcs et des lieux historiques, il est fondamental que Parcs Canada garantisse leur pleine participation à tous les aspects de son travail. Bien que la prestation de services de qualité demeure une priorité essentielle pour l'Agence, elle doit accorder et accordera une nouvelle importance à la nécessité de comprendre et de prévoir les besoins et les attentes de ses visiteurs, actuels et potentiels. En bref, Parcs Canada doit fournir les installations, les services et les programmes adéquats pour répondre aux attentes de tous les Canadiens et Canadiennes.

Une meilleure compréhension des attentes des visiteurs actuels et potentiels – sur place et en ligne – aidera Parcs Canada à prendre des décisions plus judicieuses et à obtenir un large appui en faveur de ses responsabilités écologiques, culturelles et économiques. Nous devons nous efforcer d'offrir au plus grand nombre possible de Canadiens et de Canadiennes des possibilités de faire des expériences de séjour inoubliables. Nous y parviendrons en créant avec eux des partenariats et en répondant à leurs besoins et à leurs désirs. En cherchant à faciliter ces expériences inoubliables, l'Agence accentue en fait la création de nouveaux partenariats qui assureront la protection des symboles naturels et culturels du Canada.

Collaborer ainsi avec tous les Canadiens et les Canadiennes sera crucial au travail qu'effectuera Parcs Canada durant la période couverte par ce plan et au-delà, depuis l'établissement de notre vision jusqu'à la gestion quotidienne des sites. La population canadienne exige des normes de plus en plus rigoureuses en matière de gouvernance et d'imputabilité des institutions fédérales. La façon la plus sûre pour Parcs Canada de respecter ces normes consiste à veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes participent pleinement à tous ses efforts et réalisations. L'Agence a fait de grands

progrès en créant des partenariats très efficaces avec les provinces et les territoires, les administrations municipales, les Autochtones, les organisations multiculturelles, les propriétaires fonciers, les organisateurs de voyage, les enseignants, les organismes à vocation environnementale, les promoteurs du secteur privé, les collectivités situées dans les parcs et les municipalités voisines, ainsi que les milliers de bénévoles. Le Plan budgétaire 2005 prévoit 46 millions de dollars sur cinq ans pour permettre à Parcs Canada de faire progresser l'Initiative des endroits historiques – le solide partenariat fédéral-provincial-territorial forgé en vue de restaurer et de préserver le patrimoine bâti du Canada. Nous sommes déterminés à prendre les bouchées doubles pour favoriser l'avancement de nos partenariats partout au pays.

Mais il n'en demeure pas moins que, malgré toute notre détermination, toutes nos réalisations et notre vision inclusive, les défis auxquels Parcs Canada fait face sont très réels. Plusieurs de nos installations ont été érigées il y a de 30 à 50 ans et doivent maintenant être reconstruites, rénovées ou remises en état. Nombre de routes et de ponts sous la responsabilité de Parcs Canada sont détériorés à tel point qu'ils nécessitent d'urgentes réparations si l'on veut continuer à assurer la sécurité du public. Plusieurs lieux historiques nationaux se détériorent et requièrent des réparations immédiates pour en assurer à long terme l'intégrité commémorative et empêcher qu'ils soient à tout jamais perdus. Le Plan budgétaire 2005 veut s'attaquer à ces problèmes en fournissant à Parcs Canada 209 millions de dollars sur cinq ans, afin de faire face aux pressions exercées sur l'infrastructure dont il a la charge. Cet investissement servira à entretenir et à acquérir des biens d'immobilisation dans les parcs nationaux et fera en sorte que le patrimoine bâti de Parcs Canada continue d'être préservé pour les générations à venir.

En 2000, la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada a confirmé que l'intégrité écologique était gravement menacée dans chacun des parcs nationaux et qu'il fallait agir immédiatement tout en prenant aussi des mesures à long terme. Le plan budgétaire 2003 a alloué 75 millions \$ sur cinq ans, outre un financement

permanent de 25 millions \$ par année pour que Parcs Canada mette en oeuvre le plan du gouvernement visant à maintenir ou à améliorer l'intégrité écologique. L'Agence a utilisé ces fonds afin de réaliser un programme stratégique intégré dans six des 41 parcs nationaux existants et elle procédera à des investissements dans quatre secteurs clés : mieux comprendre l'intégrité écologique, restaurer l'intégrité écologique, partenariats régionaux, protection des espèces en péril. Le Plan budgétaire 2005 fait fond sur ces investissements en fournissant 60 millions de dollars additionnels sur cinq ans pour l'amélioration et l'expansion des mesures d'intégrité écologique.

Malgré tout, il demeure possible à Parcs Canada de jouer un rôle accru dans la vie des Canadiens et des Canadiennes. Grâce à de nouveaux partenariats élargis, nous serons en mesure de protéger et de remettre en état les espaces naturels et les lieux historiques, de partager le répertoire d'histoires du Canada et de refléter la diversité géographique et

culturelle du pays. Ces partenariats nous permettront de contribuer à la croissance économique nationale, d'augmenter les débouchés pour les Autochtones, d'offrir d'énormes avantages aux régions rurales et du Nord du Canada, de favoriser la remise en état des propriétés commerciales vacantes et de mobiliser nos enfants afin qu'ils deviennent à leur tour les intendants de notre patrimoine commun.

Plus l'Agence rejoindra les Canadiens et les Canadiennes, les informera et leur donnera les moyens d'orienter son avenir, mieux elle pourra exécuter le mandat qui lui a été confié par le Parlement et les desservir convenablement.

Le directeur général de l'Agence,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alan Latourelle', written in a cursive style.

Alan Latourelle
Agence Parcs Canada

Section 2 :

VUE D'ENSEMBLE DE LA PLANIFICATION ET PRIORITÉS DE L'AGENCE

Budget de l'agence

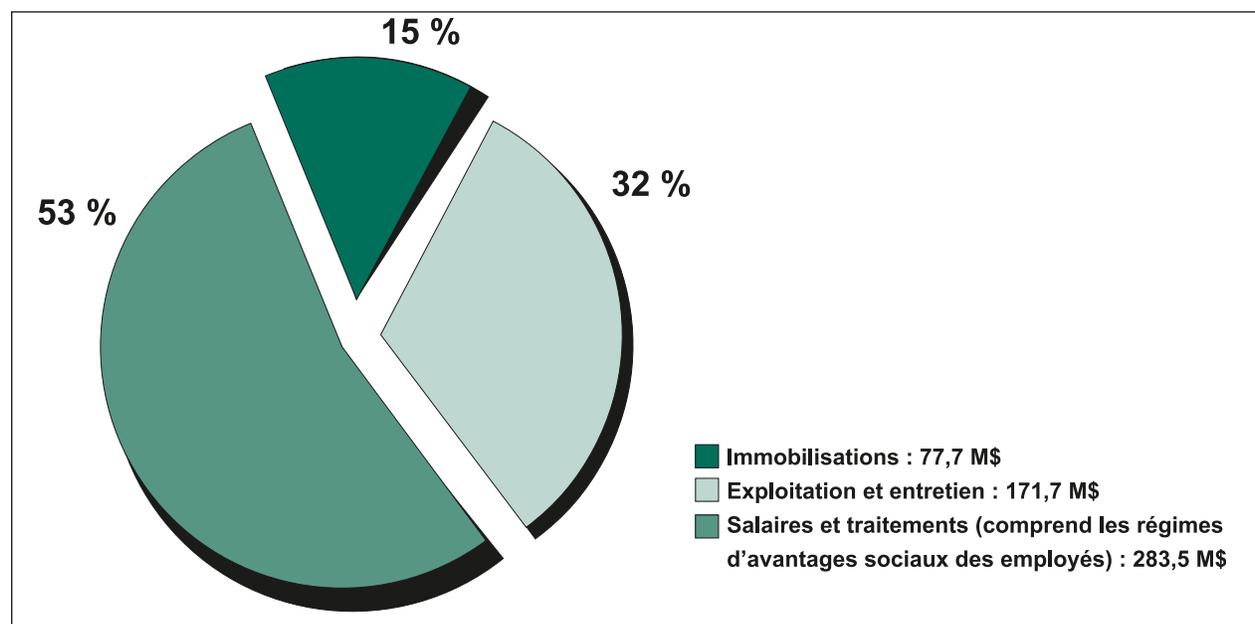
Pour la période de planification couverte par le présent plan, les prévisions budgétaires de Parcs Canada sont les suivantes :

Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein

	Dépenses budgétées	Dépenses prévues				
	2004-2005*	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
En milliers de dollars	493 877	532 858	571 423	575 695	594 695	614 695
ETP	3 980	4 017	4 020	4 020	4 020	4 020

* Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales planifiées jusqu'à la fin de l'exercice financier.

Figure 1 : Budget détaillé de l'agence 2005-2006



Pour plus amples renseignements veuillez visiter notre site web au www.pc.gc.ca

Vue d'ensemble de la planification

Contexte

L'Agence Parcs Canada (APC) s'acquitte de son mandat au moyen de la gestion et de l'administration des réseaux d'aires patrimoniales nationales du Canada, qui préservent et mettent en valeur la riche diversité du patrimoine naturel et culturel du Canada au profit des Canadiens et des visiteurs du monde entier. Ses trois principaux réseaux sont le réseau des lieux historiques nationaux du Canada, le réseau des parcs nationaux du Canada et le réseau des aires marines nationales de conservation du Canada.

Parcs Canada tire son mandat de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* de 1998, une loi qui en fait une agence distincte du gouvernement du Canada. L'Agence exerce également les responsabilités précisées dans d'autres instruments juridiques, principalement la *Loi sur les lieux et monuments historiques du Canada*, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, adoptée en 2000, modernisait le rôle historique de Parcs Canada et affirmait l'intégrité écologique comme priorité de l'Agence sur le plan de la gestion des parcs. La *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, adoptée en 2002, prévoit la création d'un réseau d'aires marines de conservation représentatif des océans et des Grands Lacs du pays. En décembre 2003, le gouvernement a annoncé le transfert de la responsabilité de l'Agence Parcs Canada et de certaines fonctions connexes du ministre du Patrimoine canadien au ministre de l'Environnement.

D'autres lois, notamment la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* et la *Loi sur le ministère des Transports (canaux historiques)* fournissent également une direction à Parcs Canada. Fait à noter, l'Agence est l'un des trois organismes du gouvernement fédéral dont le mandat comprend la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril*, une

initiative horizontale conçue pour protéger les espèces en péril. Voir la liste complète des lois et règlements connexes régissant l'Agence Parcs Canada à l'annexe 4.

Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada comprend 904 lieux désignés comme ayant une importance historique nationale. Au 31 mars 2004, 149 étaient directement administrés par Parcs Canada. Le réseau comprend en outre 588 personnages et 357 événements d'importance historique nationale. Quant au réseau des parcs nationaux du Canada, il est constitué de 41 parcs nationaux représentant 27 des 39 régions naturelles distinctes du Canada. Le réseau des aires marines naturelles de conservation du Canada, qui comprend actuellement deux sites, représentera les 29 régions marines du Canada.

En outre, Parcs Canada est responsable de la direction du Programme des lieux de sépulture des anciens premiers ministres, du Programme des édifices fédéraux du patrimoine, du Programme des gares ferroviaires patrimoniales, du Programme des rivières du patrimoine et du Programme fédéral d'archéologie, de même que des Réserves de la biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

L'Agence Parcs Canada contribue à la protection de :

- 166 gares ferroviaires patrimoniales
- 39 rivières du patrimoine
- 11 lieux de sépulture des premiers ministres
- plus de 1 274 édifices fédéraux du patrimoine désignés

Ensemble, ces aires patrimoniales nationales accueilleront cette année plus de 26 millions de visiteurs dans plus de 460 collectivités et fourniront quelque 38 000 emplois directs aux Canadiens. En outre, au cours de l'exercice 2003-2004, le site Web de Parcs Canada a accueilli près de cinq millions de visiteurs.

L'Agence dirige la mise en œuvre des obligations du Canada relatives à la Convention du patrimoine mondial, travaille en collaboration avec Environnement Canada afin d'aider à coordonner la mise en œuvre nationale du programme de travail sur les zones protégées découlant de la Convention sur la diversité biologique et joue un rôle de chef de file en ce qui concerne les autres ententes internationales relatives à la conservation du patrimoine.

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* prévoit la convocation par le ministre, au moins une fois tous les deux ans, d'une table ronde des personnes intéressées par les questions dont l'Agence est responsable, qui vise à informer le ministre sur le rendement de l'Agence. La table ronde du ministre sur Parcs Canada rassemble un vaste éventail de personnes qui se passionnent pour les aires patrimoniales protégées du Canada. La dernière table ronde a eu lieu en février 2005. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.pc.gc.ca/agen/trm-mrt/2005/index_f.asp



*Le précipice à bisons Head-Smashed-In
site du patrimoine mondial et lieu historique national
© Parcs Canada Photo : Jazhart Studios*

L'établissement de relations solides et empreintes de confiance avec les collectivités autochtones continue d'être essentiel à la réussite de Parcs Canada dans l'exécution de son mandat. La création et la conservation d'un grand nombre d'aires patrimoniales ne sont possibles que grâce à la collaboration et au leadership actifs des collectivités autochtones. Le personnel de Parcs Canada apprécie cette relation au quotidien, qui constitue un élément essentiel de ses activités.

Priorités

La réfection des biens de Parcs Canada constitue le plus important défi opérationnel auquel l'Agence doit faire face. Le Plan budgétaire 2005 a prévu 209 M\$ au cours des cinq prochaines années afin de réduire le déficit enregistré dans le Plan d'immobilisations à long terme de l'Agence : 29 p.100 des biens ont une cote bonne; 40 p. 100 ont une cote passable et doivent faire l'objet de travaux de réfection dans les cinq années à venir, 29 p. 100 ont une cote faible et ont un besoin urgent de réfection afin d'éliminer les risques de défaillance structurale, et 2 p. 100 ont été fermés pour cause de défaillance. Parcs Canada sollicitera l'opinion des Canadiens et des Canadiennes touchant les attentes et les priorités sur le plan des services à des fins d'investissement et en tiendra compte, et elle s'assurera que les fonds supplémentaires sont affectés aux besoins les plus urgents.

Parcs Canada continuera de promouvoir le Plan d'action du gouvernement du Canada annoncé en 2002. Le Plan d'action exigeait la création de dix nouveaux parcs nationaux et de cinq nouvelles aires marines nationales de conservation d'ici mars 2008. Les fonds octroyés dans le budget 2003 permettent de faire de grands progrès dans l'exécution du plan, mais non de l'achever complètement. Une fois les fonds dépensés intégralement, Parcs Canada présentera au gouvernement une proposition en vue de compléter le reste du Plan d'action.

L'Agence poursuit le travail de négociation, d'évaluation et de sélection de sites propices à la création de futurs parcs nationaux dans les autres régions naturelles du Canada qui ne sont toujours pas représentées. Par ailleurs, le gouvernement travaille avec ses partenaires à la création de nouvelles aires marines nationales de conservation qui ajouteraient quelque 15 000 km² au réseau. Pour en savoir davantage sur cette initiative, veuillez consulter la section traitant de la première activité de programme.

Grâce aux fonds supplémentaires de 60 M\$ sur cinq ans annoncés dans le Plan budgétaire 2005, Parcs Canada augmentera ses mesures visant à améliorer l'intégrité écologique des 41 parcs nationaux du

Canada existants – notamment par la mise en œuvre du plan d'action élaboré en réponse à la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada d'avril 2000.

Jouer un rôle de chef de file en matière de gestion écologique et encourager les Canadiens et les Canadiennes à devenir des intendants en matière d'intégrité écologique demeurent des thèmes fondamentaux; des thèmes conformes à notre engagement énoncé dans la Charte de Parcs Canada de protéger l'intégrité écologique de ces lieux exceptionnels et de les mettre en valeur auprès des Canadiens et des Canadiennes. Au cours des années à venir, les efforts de Parcs Canada au chapitre de l'éducation populaire et des communications toucheront beaucoup à la biodiversité, à la qualité de l'air et de l'eau, ainsi qu'à d'autres questions liées à la viabilité.

Le 12 décembre 2003, le gouvernement a annoncé une réorganisation de la fonction publique qui incluait le transfert de la responsabilité de l'Agence Parcs



Barrage de Long Island, lieu historique national du Canada du Canal-Rideau
© Parcs Canada Photo: A. Guindon

Canada au ministre de l'Environnement. Cette annonce ajoutait aux responsabilités de Parcs Canada celle des endroits historiques canadiens ainsi que celle de la conception et de la mise en œuvre de programmes liés au patrimoine bâti. L'Agence jouera le rôle principal dans l'élaboration de la politique, ainsi que dans la mise en œuvre de l'Initiative des endroits historiques, l'un des plus importants efforts concertés de conservation des endroits historiques jamais entrepris dans l'histoire du pays.

Seul un petit nombre d'endroits historiques au Canada appartiennent au gouvernement fédéral. C'est pourquoi la collaboration avec les autres propriétaires et les collectivités est essentielle. L'Initiative des endroits historiques est issue d'une vaste coalition des provinces, des territoires et des municipalités, appuyée par la collaboration précieuse des peuples autochtones et des experts du patrimoine. Pour en savoir davantage à ce sujet, veuillez consulter la section qui traite de la troisième activité de programme, ainsi que le site www.lieuxpatrimoniaux.ca.

Parmi les autres activités et programmes nouvellement mis sur pied pour appuyer les lieux patrimoniaux, mentionnons le lancement, en 2004, du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, qui permet d'enregistrer pour la première fois en un seul endroit les édifices et les lieux reconnus comme historiques par n'importe quel palier de gouvernement. L'année 2004 a également marqué la sélection des premiers projets de réfection admissibles à l'aide fédérale par l'intermédiaire du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales, un programme quadriennal de 30 M\$ qui a pour but de faire pencher la balance en faveur de la conservation plutôt que de la démolition.

Le Budget 2005 a permis de renforcer l'engagement du gouvernement du Canada à mettre sur pied des projets à l'appui de la restauration et de la préservation du patrimoine bâti du Canada. Il a prévu 46 M\$ sur cinq ans et 8 M\$ par année par la suite pour l'achèvement et l'entretien du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, le soutien du processus de certification en ce qui concerne les dépenses liées à la restauration et les ententes avec les provinces et les territoires relativement à l'Initiative des endroits historiques.

Dans le cadre de l'Initiative des endroits historiques et pour s'assurer que le gouvernement fédéral s'acquitte de ses responsabilités au chapitre des lieux historiques relevant de sa compétence, Parcs Canada achèvera l'élaboration de mesures législatives à présenter pour examen au gouvernement, qui garantiront la protection juridique des lieux historiques sur les terres fédérales et de toutes les ressources archéologiques sur ou sous les terres fédérales.

En vue de renforcer le lien qu'elle entretient avec tous les Canadiens et les Canadiennes, Parcs Canada élaborera une stratégie nationale de mise en marché afin de promouvoir la sensibilisation, l'appréciation, la compréhension et les possibilités d'engagement, notamment grâce à des expériences pratiques et en personne mémorables du patrimoine naturel et culturel du Canada. Le principal objectif de la stratégie

de mise en marché consistera à rapprocher la nature et la culture des Canadiens et des Canadiennes, en les encourageant à communiquer entre eux en tant que citoyens et à partager leur passion pour leur patrimoine et sa protection. Cette stratégie consistera essentiellement à bâtir l'image de marque de Parcs Canada et à promouvoir toute une gamme d'expériences naturelles et culturelles inoubliables.

Défis et possibilités

La figure 2 donne un aperçu des défis auxquels fait face Parcs Canada et des possibilités qui s'offrent à elle.

Figure 2

Défis	Possibilités
<p>Protection des aires patrimoniales Comme l'a souligné récemment la vérificatrice générale du Canada, bon nombre de lieux historiques nationaux dont Parcs Canada a la responsabilité montrent d'importants signes de détérioration, ce qui conduit dans bien des cas à la perte irrémédiable de trésors nationaux. De la même manière, le patrimoine naturel et l'intégrité écologique sont menacés dans les parcs nationaux et d'autres aires protégées dont Parcs Canada assume également la responsabilité.</p>	<p>Élaborer un plan directeur visionnaire et pratique pour chacun des endroits patrimoniaux sous la garde de Parcs Canada, qui en exposera les objectifs en matière de gestion des biens, d'intégrité écologique ou commémorative, d'expérience des visiteurs et d'éducation populaire.</p>
<p>Engagements du gouvernement Réaliser intégralement les autres objectifs établis dans le Plan d'action 2002 du gouvernement afin de créer dix nouveaux parcs nationaux et cinq nouvelles aires marines nationales de conservation, et d'agrandir trois parcs nationaux existants d'ici 2008. Même si les fonds initiaux octroyés dans le <i>Plan budgétaire 2003</i> permettront de mettre en œuvre une bonne partie du Plan d'action, il sera difficile de réaliser tout ce qu'on avait espéré au moyen des fonds actuellement disponibles.</p>	<p>Continuer à négocier des ententes permettant de créer de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans les limites du financement existant et poursuivre la planification relative à d'autres sites.</p>
<p>Protection de l'intégrité écologique Les preuves fournies par la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada en 2000, puis dans les Rapports sur l'état des aires patrimoniales protégées montrent que la biodiversité indigène et les habitats subissent de graves perturbations et se détériorent graduellement dans les parcs nationaux du Canada. Les fonds prévus dans le Budget 2003 et les fonds supplémentaires de 60 M\$ alloués dans le Budget 2005 permettront de mettre en œuvre des projets de restauration, en plus de poursuivre ceux qui sont déjà entamés dans six parcs nationaux.</p>	<p>La mise œuvre du programme d'intégrité écologique permet de mieux comprendre les écosystèmes des parcs nationaux, de les restaurer, d'augmenter le nombre de partenariats régionaux et de mobiliser les Canadiens et les Canadiennes afin qu'ils participent activement à la protection de l'intégrité écologique.</p>
<p>Protection de l'intégrité commémorative Le patrimoine bâti du Canada continue d'être menacé, 20 p. 100 des édifices patrimoniaux ayant été perdus en une seule génération et deux tiers des biens culturels de Parcs Canada ayant une cote passable ou faible. Il faut en permanence surveiller l'état de ces ressources et mettre en œuvre des stratégies visant à mettre un terme à cette détérioration. Le financement prévu dans le Budget 2005 améliorera l'intégrité commémorative dans les principaux lieux historiques nationaux.</p>	<p>Les évaluations de l'intégrité commémorative et les énoncés d'intégrité commémorative constitueront les fondements des plans directeurs conformes dans les lieux administrés par Parcs Canada. Les nouvelles Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada contribueront à la réhabilitation et à la restauration des ressources non administrées par l'Agence.</p>

Figure 2 (suite)

Défis	Possibilités
<p>Réfection des infrastructures Au cours des cinq prochaines années, un enjeu important consistera à répondre aux besoins d'investissement les plus urgents de façon cohérente et réaliste. Le Budget 2005 a prévu 209 \$M au cours des cinq prochaines années afin de résoudre ces problèmes.</p>	<p>Solliciter l'avis des Canadiens et des Canadiennes à l'égard des priorités en matière de dépenses d'investissement dans les lieux patrimoniaux et en tenir compte, de même que renouveler les services que nous offrons de manière à ce qu'ils reflètent les attentes et les besoins de nos visiteurs.</p>
<p>Établissement de solides relations avec les Autochtones Les endroits historiques des peuples autochtones au Canada remontent à plus de 10 000 ans. Parcs Canada serait dans l'impossibilité de créer et de gérer la plupart des nouveaux parcs nationaux et certains lieux historiques nationaux sans une étroite collaboration avec les peuples autochtones à l'échelle locale, régionale et nationale.</p>	<p>Veiller à ce que les voix et les récits des Autochtones deviennent encore davantage partie intégrante des programmes et de la gestion de Parcs Canada.</p>
<p>Appui accru du public et mesures visant à répondre à la démographie changeante Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada ont une clientèle bien établie de visiteurs fidèles. Toutefois, compte tenu des défis posés par l'évolution démographique, l'Agence a besoin de mieux communiquer avec les publics, nouveaux ou établis, afin d'obtenir leur appui et de susciter leur intérêt.</p> <p>La population canadienne est plus diversifiée sur le plan ethnique et plus urbaine (79,3 % des Canadiens vivent dans une agglomération urbaine et 37 %, dans l'une des cinq principales villes). En 2001, les 5,5 millions de Canadiens nés à l'étranger représentaient 18 % de la population totale, et l'on s'attend à ce que ce pourcentage passe à 30 % d'ici 2026. Parcs Canada doit relever le défi d'être pertinente pour un public urbain et diversifié sur le plan ethnique et de l'amener à faire l'expérience du patrimoine naturel et culturel du pays. Elle considère qu'il est essentiel de rejoindre les publics nouveaux et existants, et d'engager leur participation en leur fournissant des possibilités d'apprentissage pertinentes et en les mettant en contact avec les personnes et les symboles qui représentent le passé du Canada.</p>	<p>Susciter le soutien populaire des Canadiens et Canadiennes afin de mieux protéger et mettre en valeur les endroits exceptionnels du Canada.</p> <p>Rejoindre de nouveaux publics par l'accroissement des investissements et des efforts dans les services de sensibilisation, qui seront complétés par des partenariats avec l'industrie touristique et les organisations non gouvernementales.</p>
<p>Amélioration de l'expérience des visiteurs Parcs Canada reconnaît que l'industrie touristique évolue en fonction de la demande des visiteurs, tant canadiens qu'étrangers. Une meilleure compréhension de celle-ci est nécessaire afin que l'Agence puisse offrir des services qui laissent aux visiteurs une impression inoubliable tout en protégeant les lieux visités pour les générations à venir.</p>	<p>Répondre aux besoins des visiteurs des endroits du patrimoine national, en leur permettant de vivre des expériences inoubliables de qualité qui les mettent en contact avec la riche histoire naturelle et culturelle du Canada.</p>

Cadre de planification stratégique de Parcs Canada

Parcs Canada exécute son mandat au moyen d'une structure composée de huit activités de programme (pour plus de précisions, voir la figure 3). Les quatre premières constituent les programmes de base, soit : créer des lieux patrimoniaux, préserver les ressources patrimoniales, favoriser la connaissance et l'appréciation du public et offrir aux visiteurs une expérience de qualité. Deux des activités restantes, sans constituer des programmes de base pour Parcs Canada, représentent toutefois d'importantes responsabilités au chapitre du bien public : l'administration des lotissements urbains et la gestion des routes de transit. Les deux dernières activités de programme touchent aux services corporatifs de l'Agence.

Lien entre les activités de programme de Parcs Canada

Comme le montre la Charte de Parcs Canada (au verso de la couverture avant), l'Agence a le mandat de protéger et de mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada. Tous les programmes de base tournent autour de cet objectif commun.

La création et la conservation des lieux patrimoniaux sont abordées dans les deux premières activités de programme décrites à la figure 3, intitulée « Cadre de planification stratégique de Parcs Canada ».



Interprétation de l'histoire et de la culture des Han Hwech'in, lieu historique national du Canada du Complexe-Historique-de-Dawson
© Parcs Canada Photo : J.F. Bergeron

Les activités de programme trois et quatre, « favoriser la connaissance et l'appréciation du public » et « offrir aux visiteurs une expérience de qualité » constituent les principaux moyens par lesquels Parcs Canada exécute son mandat consistant à favoriser l'utilisation et l'appréciation des lieux patrimoniaux nationaux. Ces deux secteurs d'activité étroitement liés constituent également des mécanismes clés par lesquels l'Agence affirmera son identité et accroîtra sa pertinence auprès des Canadiens et des Canadiennes.

Les employés de Parcs Canada racontent l'histoire de notre pays et aident les Canadiens et les Canadiennes à rétablir les liens avec ces endroits exceptionnels. Les visiteurs les comprennent mieux, les apprécient davantage et en bénéficient pleinement.

Parcs Canada travaille en partenariat avec ses intervenants pour rejoindre les Canadiens et les Canadiennes et leur permettre de profiter pleinement de ces endroits exceptionnels.



Lieu historique national du Canada du Fort-Battleford
© Parcs Canada Photo : M. Fieguth

Des activités particulières visant à promouvoir l'appréciation et la compréhension de ces endroits vont dans le sens du mandat de l'Agence à l'effet de mettre en valeur le patrimoine du Canada et les activités lui étant liées de façon à offrir aux visiteurs une expérience de qualité et de répondre aux besoins et aux attentes de la population canadienne. Cela permet en outre de comprendre les valeurs associées à ces lieux et la nécessité de les protéger. Ensemble, les activités réalisées dans le cadre de ces secteurs de programme permettent à Parcs Canada d'offrir aux visiteurs la possibilité de faire des expériences inoubliables dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux.

Figure 3 : Cadre de planification stratégique de Parcs Canada

Activité de programme *	Description	Résultats prévus/priorité
<p>1. Créer des lieux patrimoniaux</p> <p>Immobilisations 695\$ Salaires 7 694 \$ Exploitation 10 332 \$ Total 18 721 \$</p>	<p>Programme de planification, d'identification et de négociation, visant à ce que les lieux patrimoniaux deviennent en état d'exploitation et à agrandir les lieux patrimoniaux existants. Les endroits du patrimoine national comprennent les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux du Canada, appartenant tant au gouvernement fédéral qu'à des tiers, ainsi que les lieux de sépulture des premiers ministres du Canada et les sites du patrimoine mondial au Canada.</p>	<p>1. Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées. 2. Achever ou agrandir certains parcs. 3. Désigner et commémorer des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les domaines prioritaires sous-représentés. 4. Désigner d'autres lieux patrimoniaux (p. ex., Initiative des endroits historiques, Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, rivières du patrimoine, gares ferroviaires, lieux de sépulture des premiers ministres) et travailler à la désignation de nouveaux sites du patrimoine mondial et de réserves de la biosphère.</p>
<p>2. Préserver les ressources patrimoniales</p> <p>Immobilisations 11 896 \$ Salaires 91 469 \$ Exploitation 71 590 \$ Total 175 045 \$</p>	<p>Programme visant à assurer le maintien et la protection de l'intégrité écologique et commémorative, ainsi que la gestion des ressources naturelles et culturelles dans les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada, et à agir sur la conservation des ressources patrimoniales administrées par d'autres.</p>	<p>5. Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux et la viabilité des aires marines nationales de conservation. 6. Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada. 7. Encourager et appuyer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et maintenir ou améliorer l'état des ressources patrimoniales qui ne sont pas gérées par Parcs Canada.</p>
<p>3. Favoriser l'appréciation et la compréhension du public</p> <p>Immobilisations 3 474 \$ Salaires 40 799 \$ Exploitation 11 995 \$ Total 56 268 \$</p>	<p>Programme visant à accroître la sensibilisation et la compréhension touchant le patrimoine naturel et culturel du Canada, ainsi qu'à augmenter l'appréciation et le soutien des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux du Canada.</p>	<p>8. Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation, en comprennent l'importance et appuient leur protection. 9. Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient les lieux historiques nationaux, en comprennent l'importance et appuient leur protection. 10. Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient les autres ressources culturelles, en comprennent l'importance et appuient leur protection.</p>
<p>4. Offrir des expériences de qualité aux visiteurs</p> <p>Immobilisations 30 372 \$ Salaires 98 440 \$ Exploitation 45 045 \$ Total 173 857 \$</p>	<p>Programme visant à fournir l'accès, les activités récréatives, l'accueil, l'orientation, l'information et la sécurité publique dans les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada.</p>	<p>11. Les visiteurs sont bien accueillis, bénéficient d'une visite sécuritaire et sont satisfaits de la qualité du service reçu dans les parcs nationaux/aires marines nationales de conservation. 12. Les visiteurs sont bien accueillis, bénéficient d'une visite sécuritaire et sont satisfaits de la qualité du service reçu dans les lieux historiques nationaux.</p>
<p>5. Administration des lotissements urbains</p> <p>Immobilisations 4 169 \$ Salaires 3 860 \$ Exploitation 3 226 \$ Total 11 255 \$</p>	<p>Programme visant à fournir tous les services aux collectivités situées dans les parcs nationaux, c'est à dire, aqueduc et égout, collecte des ordures, entretien des routes, application des arrêtés municipaux, service incendie et services d'urgence, administration des permis d'exploitation d'un commerce, examen des propositions de mise en valeur, et planification, détermination et atténuation des incidences écologiques dans les cinq lotissements urbains situés dans les parcs nationaux.</p>	<p>13. Les collectivités de parc sont administrées de façon efficace – Services offerts dans les lotissements urbains. 14. Les collectivités de parc sont administrées de façon efficace – Services municipaux généraux. 15. Les collectivités de parc sont des modèles d'intendance environnementale.</p>
<p>6. Gestion des routes de transit</p> <p>Immobilisations 24 961 \$ Salaires 10 260 \$ Exploitation 11 801 \$ Total 47 022 \$</p>	<p>Programme visant à maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires, qui limitent au minimum les incidences écologiques. Programme concernant tous les travaux effectués sur le réseau routier de la Transcanadienne ou sur les routes provinciales numérotées qui traversent les aires patrimoniales protégées (p. ex. prévention des avalanches, entretien) et la gestion des niveaux d'eau dans les canaux historiques.</p>	<p>16. Les routes sont sécuritaires et ouvertes à la circulation de transit, et leur incidence sur l'environnement est réduite au minimum. 17. Les voies navigables sont sécuritaires et ouvertes à la circulation maritime, et leur incidence sur l'environnement est réduite au minimum.</p>
<p>Services de l'Agence</p> <p>7. Gestion de Parcs Canada</p> <p>8. Gestion des ressources humaines</p> <p>Immobilisations 2 085 \$ Salaires 30 903 \$ Exploitation 17 702 \$ Total 50 690 \$</p>	<p>Programme concernant l'élaboration des politiques, des règlements et de la planification à l'appui de l'Agence Parcs Canada, la prestation de services financiers et d'affaires, la fourniture de données et la technologie de l'information, ainsi que la gestion efficace des activités. Programme visant à maintenir ou à améliorer l'intégrité de la gestion, particulièrement en mettant l'accent sur un processus décisionnel efficace et une gestion axée sur les résultats.</p>	<p>18. Faire preuve du sens des responsabilités, prendre des décisions efficaces et fournir des services de gestion opportuns, accessibles et fiables.</p>
	<p>Programme touchant le recrutement, la rémunération, la formation, les relations de travail, ainsi que la santé et la sécurité au travail, notamment l'établissement et le maintien des services de soutien, de l'infrastructure et des mécanismes d'imputabilité. Programme visant à maximiser le rendement de l'Agence en offrant à son sujet une analyse, une orientation et des renseignements opportuns et judicieux.</p>	<p>19. Effectif diversifié et compétent, dans un milieu positif et stimulant.</p>

* Les chiffres relatifs aux immobilisations, à l'exploitation et aux salaires représentent des prévisions pour l'exercice 2005-2006 (en milliers de dollars).

Statut prioritaire		Attentes en matière de rendement
Permanent	Nouveau	
✓		<p>Parcs nationaux/aires marines nationales de conservation</p> <p>1. Faire en sorte que 34 des 39 régions terrestres et huit des 29 régions marines soient représentées d'ici mars 2008.</p> <p>2. Agrandir trois parcs nationaux d'ici mars 2008 et augmenter le pourcentage de territoire dans trois parcs nationaux inachevés.</p> <p>Lieux historiques nationaux</p> <p>3. Désigner en moyenne 27 nouveaux lieux, personnes et événements par année, dont 11 en moyenne ont un lien avec l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes.</p> <p>4. Apposer en moyenne 30 plaques commémoratives par année.</p> <p>Autres lieux patrimoniaux</p> <p>5. Atteindre les objectifs des programmes du patrimoine en matière d'inscription ou de désignation.</p>
✓		<p>Parcs nationaux/aires marines nationales de conservation</p> <p>6. Mettre à jour les plans directeurs des parcs nationaux et veiller à ce qu'ils soient conformes aux dernières lignes directrices de planification de gestion d'ici mars 2010.</p> <p>7. Mettre en place dans tous les parcs nationaux des systèmes de surveillance et de rapports sur l'intégrité écologique entièrement fonctionnels d'ici mars 2008.</p> <p>8. Améliorer certains aspects de l'intégrité écologique dans chacun des 41 parcs nationaux du Canada d'ici mars 2014.</p> <p>9. Réduire au minimum l'incidence environnementale des activités de Parcs Canada.</p> <p>Lieux historiques nationaux</p> <p>10. Faire en sorte que tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada aient un plan directeur à jour approuvé d'ici décembre 2006.</p> <p>11. Améliorer tous les éléments de l'intégrité commémorative ayant obtenu la cote faible.</p> <p>12. Améliorer l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada d'ici mars 2014.</p> <p>13. Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux sont sensibilisés à l'intégrité commémorative (IC) et ont accès à l'information sur les meilleures pratiques pour le maintien de l'IC.</p> <p>Autres lieux patrimoniaux</p> <p>14. Les interventions sur le patrimoine culturel bâti non administré par l'Agence sont certifiées.</p>
✓		<p>Parcs nationaux/aires marines nationales de conservation</p> <p>15. Veiller à ce que 50 % des visiteurs participent à une expérience d'apprentissage ayant un rapport avec le patrimoine naturel ou culturel des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.</p> <p>16. Veiller à ce que 85 % des visiteurs soient satisfaits et 50 %, très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine sur place.</p> <p>17. Veiller à ce que 75 % des visiteurs comprennent l'importance des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.</p> <p>18. Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.</p> <p>Lieux historiques nationaux</p> <p>19. Augmenter de 10 % le nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux ciblés d'ici mars 2008.</p> <p>20. Maintenir à 80 % la participation des visiteurs à une expérience d'apprentissage ayant un rapport avec le patrimoine naturel ou culturel des lieux historiques nationaux.</p> <p>21. Veiller à ce que 85 % des visiteurs soient satisfaits et 50 %, très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine sur place.</p> <p>22. Veiller à ce que 75 % des visiteurs comprennent l'importance des lieux historiques nationaux.</p> <p>23. Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des lieux historiques nationaux.</p> <p>Autres lieux patrimoniaux</p> <p>25. Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement l'intégrité des autres programmes du patrimoine.</p>
✓		<p>Parcs nationaux/aires marines nationales de conservation</p> <p>25. Veiller à ce que 85 % des visiteurs soient satisfaits et 50 %, très satisfaits de leur expérience dans un parc national ou une aire marine nationale de conservation.</p> <p>26. Augmenter au maximum le nombre de visiteurs qui font des expériences inoubliables dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.</p> <p>27. Augmenter au maximum la sécurité des visiteurs dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.</p> <p>Lieux historiques nationaux</p> <p>28. Veiller à ce que 85 % des visiteurs soient satisfaits et 50 %, très satisfaits de leur expérience dans un lieu historique national.</p> <p>29. Augmenter au maximum le nombre de visiteurs qui font des expériences inoubliables dans les lieux historiques nationaux.</p> <p>30. Augmenter au maximum la sécurité des visiteurs dans les lieux historiques nationaux.</p>
✓		<p>31. Recouvrement de 100 % des coûts liés aux services municipaux (aqueduc, égout et collecte des ordures).</p> <p>32. Réduire au minimum les incidences écologiques des lotissements urbains.</p>
✓	✓	<p>33. Les routes sont ouvertes à la circulation de transit.</p> <p>34. Les incidents en matière de sécurité sont réduits au minimum.</p> <p>35. Réduire au minimum l'incidence environnementale des routes.</p> <p>36. Les canaux et les voies navigables sont sécuritaires et ouverts à la circulation maritime.</p> <p>37. Les incidents en matière de sécurité sont réduits au minimum.</p> <p>38. Réduire au minimum l'incidence environnementale des canaux et des voies navigables.</p>
✓		<p>39. La vérification des renseignements financiers et de l'information sur le rendement effectuée par la vérificatrice général ne révèle aucun problème d'ordre matériel.</p> <p>40. Les dépenses relatives aux services de l'Agence ne dépassent pas 12 % du budget total de fonctionnement.</p>
		<p>41. Les rapports quinquennaux sur les ressources humaines ne relèvent aucun écart important entre les valeurs et principes et le régime des ressources humaines.</p> <p>42. Effectif représentatif – évalué selon la participation de la population active régionale.</p>

Figure 4 : Réseau des parcs nationaux

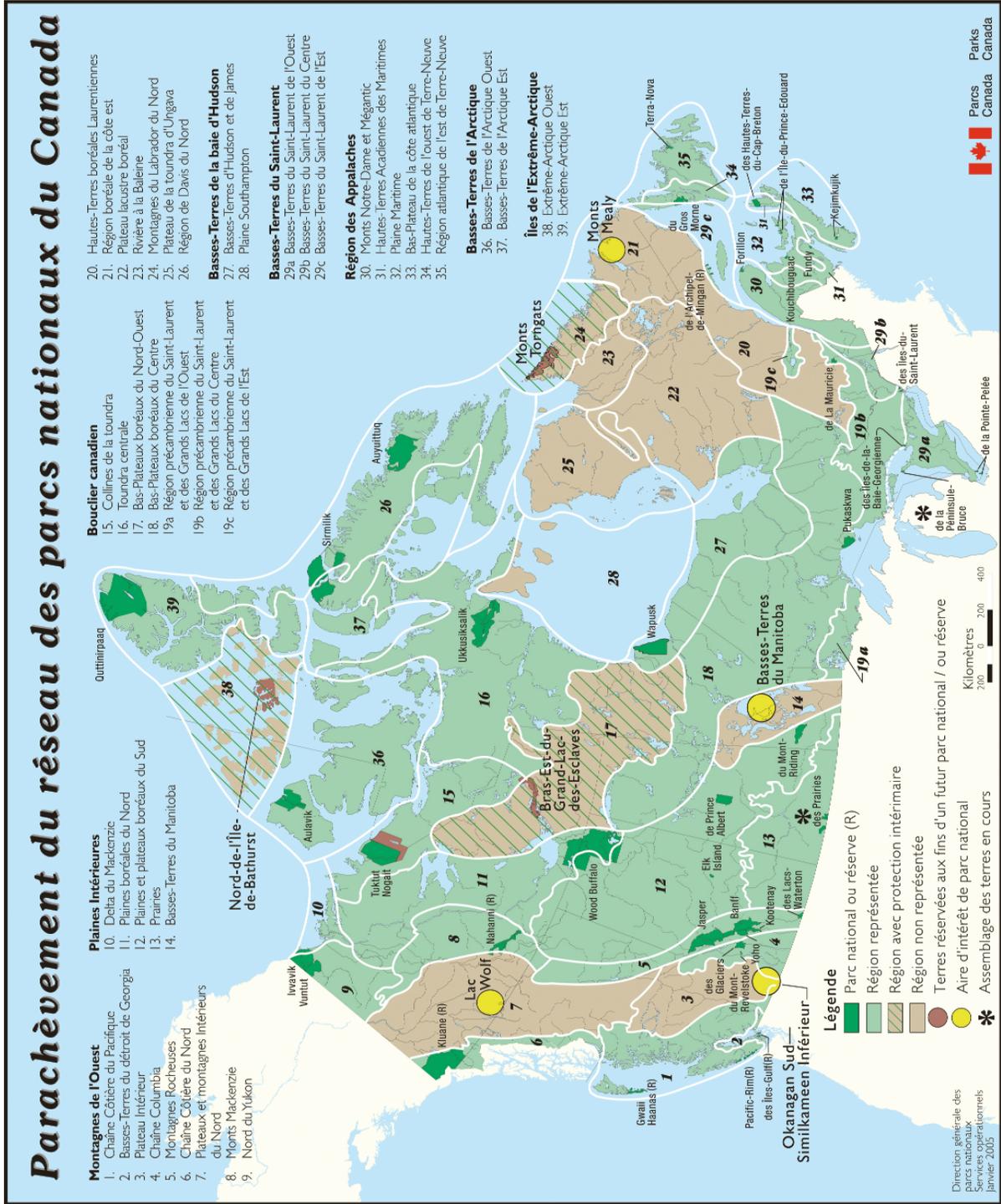


Figure 5 : Réseau des aires marines nationales de conservation

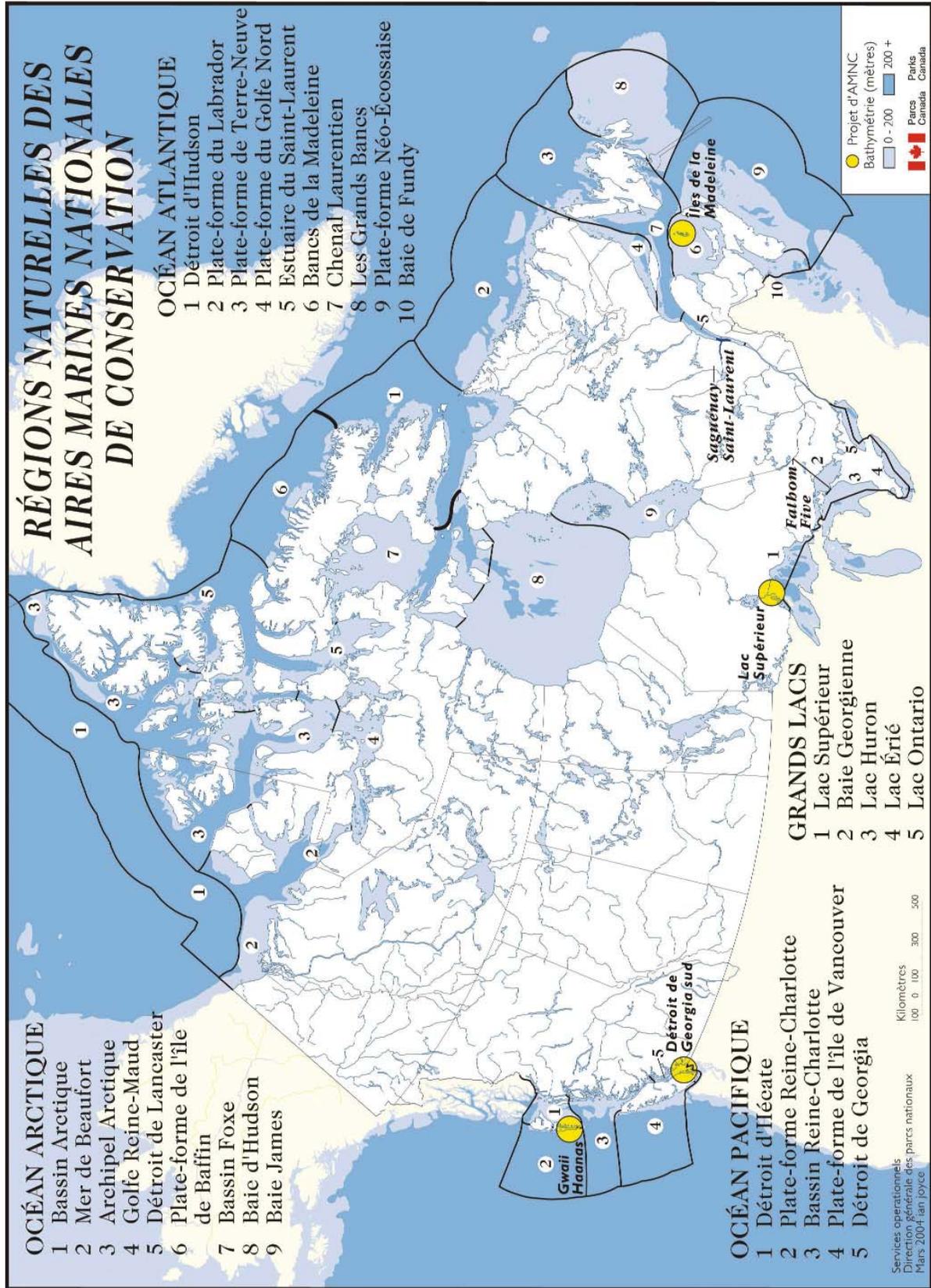
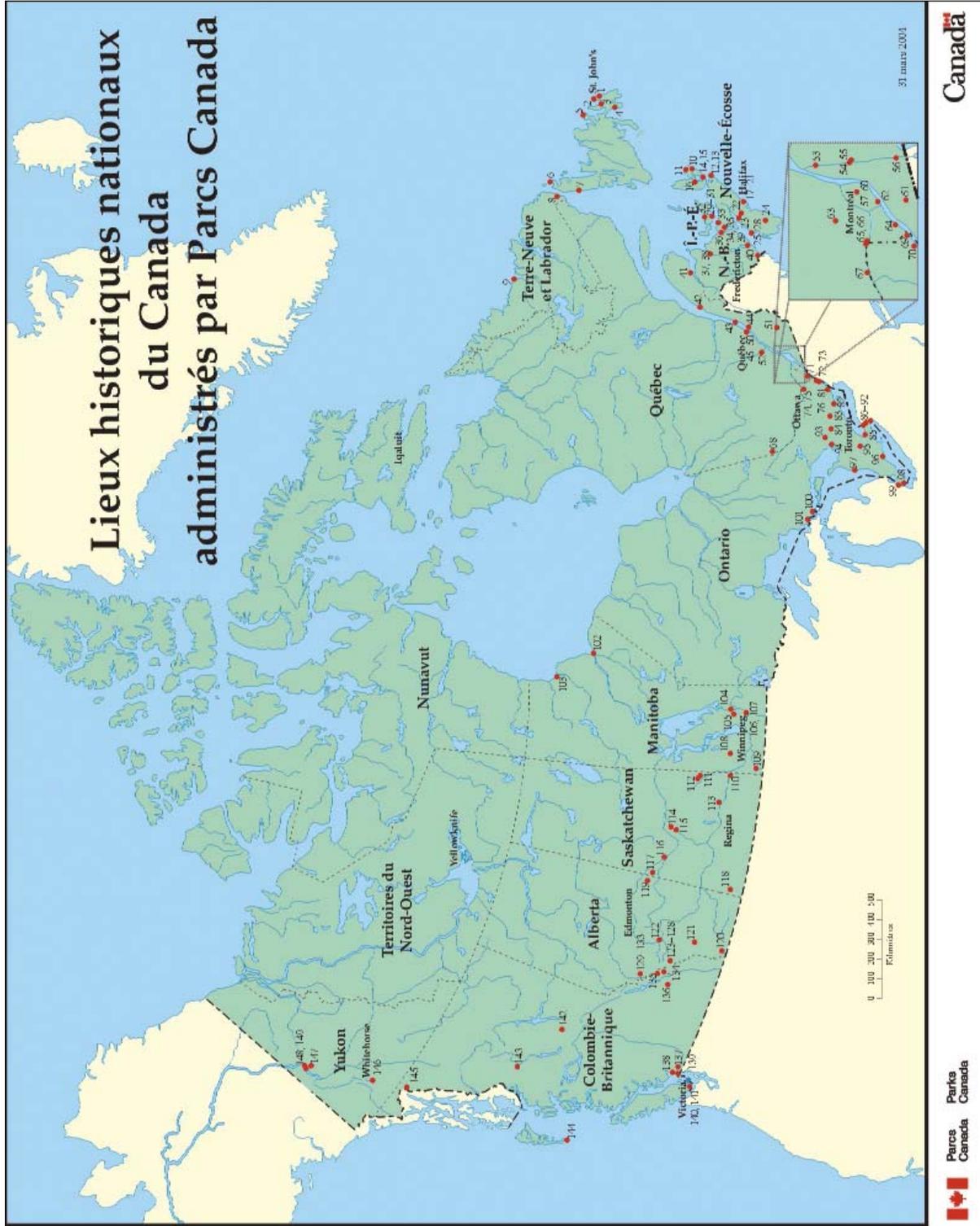


Figure 6 : Réseau des lieux historiques nationaux



Lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

Terre-Neuve et Labrador

1. Caps-Spear
2. Signal Hill
3. Cottage-Flawithon
4. Castle Hill
5. Établissement-Ryan
6. L'Ancêtre aux Meadows
7. Port au Choix
8. Red Bay
9. Mission-de-Hopédale

Nouvelle-Écosse

10. Forteresse-de-Louisbourg
11. Marconi
12. Fort-de-l'Île-Grassy
13. Îles-Canso
14. Canal-de-St. Peters
15. St. Peters
16. Alexander-Graham-Bell
17. Fort-McNab
18. Île-Georges
19. Citadelle-d'Halifax
20. Tour-Prince-de-Galles

21. Redoubt-York
22. Fort-Edward
23. Grand-Pré
24. Kejimikujik
25. Fort-Amie
26. Fort-Scoots
27. Fort-Royal
28. Établissement-Melanson

Île-du-Prince-Édouard

29. Port-à-Joye-Fort-Antoine
30. Ardgowan
31. Province House
32. Hôtel-Dalvay-by-the-Sea

Nouveau-Brunswick

33. Fort-Casparcaux
34. Fort-Beaufort
35. Gale-Sèche-La-Croix
36. Monument-Lefebvre
37. Dolshébert
38. Construction-Navale-de-l'Île-Benheurs
39. Tour-Martello-de-Charleton
40. Blockhaus-de-St. Andrews

Québec

41. Balaille-de-la-Restigouche
42. Phare-de-Pointe-au-Perc
43. Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais
44. Forts-de-Lévis
45. Forts-et-Châteaux-Saint-Louis
46. Cartier-Brebeuf
47. Fortifications-de-Québec
48. Maison-Marillon

Québec suite

49. Cercle-de-la-Garnison-de-Québec
50. Parc-Mémorial
51. Louis-S.-St-Laurent
52. Forges-du-Saint-Maurice
53. Canal-de-Saint-Ours
54. Canal-de-Chambly
55. Fort-Chambly
56. Fort-Louvois
57. Commerce-de-la-Fourrière-à-Lachine
58. Canal-de-Lachine
59. Louis-Joseph-Papineau
60. Sir-George-Étienne-Cartier
61. Baïlle-de-la-Châteauguay
62. Canal-de-Sainte-Anne-de-Belleveue
63. Sir-Wilfrid-Laurier
64. Coleman-du-Lac
65. Casernes-de-Carillon
66. Canal-de-Carillon
67. Manoir-Papineau
68. Fort-Fermisacmigue

Ontario

69. Cairn-de-Glenagary
70. Maison-de-Sir-John-Johnson
71. Maison-Inverarden
72. Barraille-du-Moulin-à-Vent
73. Fort-Wellington
74. Maison-Jamier
75. Canal-Rideau
76. Blockhaus-de-Merriéville
77. Villa-Belleveue
78. Tour-Munney
79. Tour-Shoal
80. Tour-Cathcart
81. Fort-Henry
82. Voie-Navigable-Trent-Severn
83. Écluse-Ascenseur-de-Peterborough
84. Barrages-de-Pêche-Mujikaming
85. N.C.S.M. *Harold*
86. Île-Navy
87. Hameaux-de-Queenston
88. Casernes-de-Huller
89. Fort-Georgic
90. Fort-Mississauga
91. Phare-de-la-Pointe-Mississauga
92. Champ-de-Bataille-du-Fort-Georgic
93. Mission-Saint-Louis
94. Woodside
95. Woodside
96. Remblais-de-Southwold
97. Phare-de-la-Pointe-Clark
98. Fort-Malden
99. Phare-de-l'Île-Bois-Blanc
100. Fort-St. Joseph
101. Canal-de-Sault-St. Marie

Manitoba

102. York Factory
103. Fort-Prince-de-Galles
104. Lower Fort Garry
105. Presbytère-St. Andrew's
106. La Fource
107. Maison-Riel
108. Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding
109. Muniticules-linéaires

Saskatchewan

110. Fort-Esperance
111. Fort-Felly
112. Fort-Livingstone
113. Ironstead-Motherwell
114. Batoche
115. Baïlle-de-Fish Creek
116. Fort-Hallford
117. Frenchman Butte
118. Fort-Walsh

Alberta

119. Lac-la-Grenouille
120. Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien
121. Ranch-Bar U
122. Rocky Mountain House
123. Auberge-de-Ski-Skold
124. Cave and Basin
125. Col-Howse
126. Musée-du-Parc-Banff
127. Refuge-du-Col-Abbot
128. Station-Fluide-des-Rayons-Cosmiques-de-Mont-Sulphur
129. Centre-d'Accueil-du-Parc-Jasper
130. Col-Athabasca
131. Col-Yellowhead
132. Jasper House
133. Itchy House

Colombie-Britannique

134. Col-Kicking Horse
135. Salom-de-Thé-des-Chutes-Ivins
136. Col-Rogers
137. Fort-Langley
138. Parc-Shanley
139. Gulf of Georgia Cannery
140. Phare-de-Fisgard
141. Fort-Rodd Hill
142. Fort-St. James
143. Fort-Kitwanga
144. Nan Sdins
145. Piste-Chilkoot

Territoire du Yukon

146. S.S. *Klonike*
147. Drague-Numéro-Quatre
148. Complexe-Historique-de-Dawson
149. S.S. *Xeno*

31 mars 2004

Section 3 :

RÉSULTATS PRÉVUS ET INDICATEURS DE RENDEMENT

La présente section décrit les huit activités de programme, les résultats prévus et les attentes en matière de rendement de Parcs Canada pour les cinq prochaines années. Le plan présente les projets entrepris par Parcs Canada au nom des Canadiens et

des Canadiennes afin d'assurer la protection du patrimoine naturel et culturel exceptionnel du pays pour que les générations actuelles et futures puissent le découvrir, l'apprécier et en profiter pleinement.

Activité de programme 1 : CRÉER DES LIEUX PATRIMONIAUX

Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

	Dépenses budgétées	Dépenses prévues				
	2004-2005*	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Immobilisations	809	695	675	675	675	675
Salaires**	7 768	7 694	7 837	7 870	7 867	7 867
E & E	10 023	10 332	14 557	14 467	14 467	14 467
Sous-total	18 600	18 721	23 069	23 012	23 009	23 009
ETP	119	123	125	125	125	125
Fonds alloués aux services de l'Agence	3 308	2 235	2 713	2 684	2 683	2 683
Total : comprend les services de l'Agence	21 908	20 956	25 782	25 696	25 692	25 692
ETP : Comprend les services de l'Agence	133	137	139	139	139	139

*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales prévues d'ici la fin de l'exercice financier.

**Le total des salaires comprend les régimes d'avantages sociaux des employés.

Pour plus amples renseignements veuillez visiter notre site web au www.pc.gc.ca

Description

Cette activité de programme englobe la planification du réseau, la création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation, la création de lieux historiques nationaux et d'autres lieux patrimoniaux, ainsi que les négociations avec les intervenants visant à les inclure dans les réseaux nationaux.

Avantage pour les Canadiens et les Canadiennes

Les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada, ainsi que les personnes, les lieux et les événements d'importance historique nationale pour le Canada constituent des symboles

pour le reste du monde et font partie des valeurs que nous défendons en tant que pays. Les générations actuelles et futures de Canadiens et de Canadiennes profiteront pleinement d'un réseau d'aires patrimoniales protégées qui représente le large éventail de nos divers biens naturels et culturels.

Tous les Canadiens et les Canadiennes auront la possibilité de faire preuve de leadership environnemental et de démontrer leur engagement de protéger et de préserver ces régions, ces lieux et ces symboles représentatifs. Les lieux historiques nationaux du Canada illustrent la détermination et l'ingéniosité des Canadiens et des Canadiennes et continueront à façonner notre nation pour les générations futures.

Résultats prévus et attentes en matière de rendement

1. CRÉER DES LIEUX PATRIMONIAUX	
Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
1. Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées.	1. Faire en sorte que 34 des 39 régions terrestres et huit des 29 régions marines soient représentées d'ici mars 2008.
2. Achever ou agrandir certains parcs nationaux existants.	2. Agrandir trois parcs nationaux d'ici mars 2008 et augmenter le pourcentage de territoire dans trois parcs nationaux inachevés.
3. Désigner et commémorer des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les domaines prioritaires sous-représentés.	3. Désigner en moyenne 27 nouveaux lieux, personnages et événements par année, dont 11 en moyenne ont un lien avec l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes. 4. Apposer en moyenne 30 plaques commémoratives par année.
4. Désigner d'autres lieux patrimoniaux (p. ex., Initiative des endroits historiques, Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, rivières du patrimoine, gares ferroviaires, lieux de sépulture des premiers ministres) et travailler à la désignation de nouveaux sites du patrimoine mondial et réserves de la biosphère.	5. Atteindre les objectifs des programmes du patrimoine en matière d'inscription ou de désignation.

Stratégies pour atteindre les résultats prévus

Résultat prévu 1 : Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées

Création de parcs nationaux

Parcs Canada collaborera étroitement avec ses partenaires afin de respecter l'engagement du gouvernement de créer dix nouveaux parcs nationaux et d'agrandir trois parcs nationaux existants d'ici mars 2008. L'Agence continuera en outre d'ajouter des terres à trois parcs existants conformément aux ententes relatives à leur création (Péninsule-Bruce, Prairies et Îles-Gulf).

Le Plan budgétaire 2003 allouait à Parcs Canada des fonds de 144 M\$ sur une période de cinq ans pour faire avancer les engagements du gouvernement, ainsi que des fonds courants de 29 M\$ par année pour exploiter les nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation. Ce financement permettra de faire des progrès sensibles dans bon nombre de régions du pays, mais non d'assurer la mise en œuvre intégrale du Plan d'action du gouvernement 2000. Parcs Canada poursuivra les négociations et conclura le plus d'ententes possible dans les limites des niveaux de financement approuvés. L'Agence prévoit achever cinq parcs nationaux et deux aires marines nationales de conservation, ainsi qu'agrandir deux parcs. En outre, elle tentera par tous les moyens possibles de respecter complètement les engagements énoncés dans le Plan d'action du gouvernement.

La création de nouveaux parcs nationaux dans le Nord canadien contribue à remplir l'engagement pris par le gouvernement dans le discours du Trône 2004 à l'effet d'élaborer une stratégie pour le Nord. En décembre 2004, le premier ministre du Canada et les premiers ministres des Territoires du Nord, du Yukon et du Nunavut ont rendu public un cadre de travail pour la toute première stratégie pour le Nord

élaborée conjointement et visant, entre autres, à protéger l'environnement de cette région. Parcs Canada s'engage à s'assurer que ces parcs sont gérés en collaboration avec les peuples autochtones d'une façon qui permette de protéger cet environnement vulnérable, tout en assurant des retombées économiques aux collectivités avoisinantes.



Baie Wager, parc national du Canada Ukkusiksalik
© Parcs Canada Photo : F. Mercier

Des ententes ont été signées en 2003 pour la création de deux nouveaux parcs nationaux, le parc national du Canada Ukkusiksalik, dans la baie Wager, au Nunavut, et la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf, en Colombie-Britannique. Parcs Canada prendra les mesures formelles nécessaires pour inscrire ces deux parcs sur la liste établie en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

En outre, Parcs Canada a signé un protocole d'entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique afin de faire avancer le dossier d'une réserve de parc national candidate et de deux réserves d'aire marine nationale de conservation, un autre avec le gouvernement du Manitoba afin de travailler à la création d'un parc national et un autre avec les Premières nations Dehcho afin de poursuivre l'agrandissement de la réserve de parc national du Canada Nahanni.

Au début de 2005, le gouvernement du Canada a signé deux ententes qui conduiront à la création officielle de la réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat. Une entente fédérale-provinciale

sur les transferts de terres avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador prévoit le transfert à Parcs Canada de 9 700 km² de terres dans le nord du Labrador pour la création d'une réserve de parc national. Une entente sur les répercussions et les avantages d'un parc avec l'Association des Inuit du Labrador permettra de former une association entre Parcs Canada et les Inuit du Labrador en vue d'assurer la gestion coopérative des terres dans le cadre d'une réserve de parc national.

Le plan d'expansion du gouvernement repose sur les efforts constants de l'Agence pour compléter le réseau de parcs nationaux en s'assurant que chacune des 39 régions naturelles terrestres identifiées par Parcs Canada dans l'ensemble du pays est représentée. Ces régions ont leurs caractéristiques propres : géologie, topographie, flore et faune. À ce jour, 27 régions naturelles sont représentées dans le réseau des parcs nationaux du Canada. Une fois que le Plan d'action sera entièrement réalisé et financé, 34 des 39 régions naturelles seront représentées. Outre les deux parcs nationaux pour lesquels des ententes ont déjà été signées, Parcs Canada continuera de travailler avec ses partenaires à la création de cinq autres parcs nationaux :

- **Basses-Terres du Manitoba** (négociations devant commencer en 2005) – Parcs Canada travaillera avec le gouvernement du Manitoba afin d'élaborer les conditions du protocole d'entente 2004 et de négocier une entente sur la création d'un parc national, avec l'appui des Autochtones et des collectivités locales, en 2005-2006. Ce parc national protégera les écosystèmes de la forêt boréale dans la région de l'interlac du Manitoba.
- **Île Bathurst**, au Nunavut (négociations devant commencer en 2005) – Parcs Canada abordera la Qikiqtani Inuit Association afin d'entamer des négociations touchant une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit (ERAI). Elle travaillera également avec cette association afin d'effectuer des études sur des questions d'intérêt commun, comme le tourisme et les avantages économiques, qui faciliteraient les négociations. Ces dernières se fonderont sur l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut de 1993, qui fournit des indications sur la création de parcs nationaux au Nunavut et sur le contenu de l'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit. Ce parc permettra de protéger un environnement de l'Extrême-Arctique ainsi que l'habitat du caribou de Peary, une espèce en voie de disparition.
- **Monts Mealy**, au Labrador (étude de faisabilité en cours) – Parcs Canada travaillera avec de nombreux partenaires afin d'achever l'étude de faisabilité d'un parc actuellement en cours et les consultations publiques, et d'élaborer une entente sur la création d'un parc d'ici mars 2007. Parcs Canada travaillera aussi à la création de ce parc national au moyen du processus des revendications territoriales dans cette région, auquel participent les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador, et la nation innu. Ce parc protégera une partie représentative de la région naturelle qu'est la forêt boréale de la côte est.
- **Bras est du Grand lac des Esclaves**, dans les Territoires du Nord-Ouest (étude de faisabilité en cours) – Parcs Canada continuera de travailler avec la collectivité de Lutsel K'e, dans le cadre du processus du Traité numéro huit dans l'Akaitcho, afin de concrétiser la création de ce parc national. Les études techniques et les consultations publiques se poursuivront. On entreprendra les travaux à la suite d'une résolution du conseil de bande votée par les Lutsel K'e en octobre 2004, qui a ouvert la voie à la négociation de nouvelles aires protégées, notamment la proposition de création d'un parc.
- **Sud de l'Okanagan-Similkameen**, en Colombie-Britannique (étude de faisabilité en cours) – En accord avec le protocole d'entente signé en octobre 2003 entre le Canada et la Colombie-Britannique, Parcs Canada poursuivra l'étude de faisabilité de cette réserve de parc national en consultant des organismes, des Premières nations, des intervenants et le public, et en effectuant diverses études techniques. En outre, l'Agence présentera aux intervenants dans la région un rapport de

suivi sur les résultats de la première ronde de consultations entreprise à l'automne 2004. Ce parc représentera la région naturelle du Plateau Intérieur.

Parcs Canada déterminera d'ici mars 2006 des lieux candidats pour les trois derniers parcs nationaux prévus au Plan d'action. Ils seront situés dans la région naturelle des plateaux et montagnes intérieurs du Nord, au Yukon et en Colombie-Britannique, de même que dans la région naturelle du Saint-Laurent et des Grands Lacs, en Ontario.

Création d'aires marines nationales de conservation

Parcs Canada continuera de travailler avec ses partenaires, notamment les gouvernements provinciaux, les Premières nations, les collectivités côtières et les pêcheurs, afin de faire progresser sensiblement la représentation des régions marines du Canada. On vise à créer cinq nouvelles aires marines nationales de conservation d'ici mars 2008. De nouveaux fonds prévus dans le Plan budgétaire 2003 permettront à Parcs Canada d'entamer les travaux de création de cinq aires marines nationales de conservation. Une fois les fonds dépensés intégralement, Parcs Canada présentera au gouvernement une proposition en vue de compléter le Plan d'action.

En outre, la création de nouvelles aires marines nationales de conservation contribuera à la réalisation de l'engagement pris par le gouvernement dans le discours du Trône de 2004 d'établir un réseau d'aires marines protégées en vertu de son plan d'action pour les océans. Parcs Canada travaillera à assurer la protection des quatre lieux suivants d'ici 2008 :

- **Lac Supérieur**, en Ontario (en cours de négociation) – Parcs Canada cherchera à fixer avec le gouvernement de l'Ontario une date acceptable pour les deux parties afin de conclure l'entente de principe visant la création d'une aire marine nationale de conservation du Canada dans la partie ouest du Lac Supérieur. L'Agence poursuivra ses consultations avec le Robinson-Superior Treaty
- **Group et les collectivités autochtones concernées.** Une fois ce projet réalisé, cette région constituera probablement la plus grande aire d'eau douce protégée au monde.
- **Gwaii Haanas**, en Colombie-Britannique (consultations sur un plan directeur provisoire) – Parcs Canada travaillera avec le conseil de bande de la Nation Haida afin de conclure et de mettre en œuvre un protocole d'entente qui prescrira la poursuite des travaux relatifs à ce projet d'aire marine nationale de conservation. Par la suite, Parcs Canada entreprendra un important programme de communication et de consultation concernant l'élaboration de lignes directrices provisoires de gestion pour l'aire marine nationale de conservation. On réalisera des études sur l'utilisation des ressources à l'appui de la création d'un système de zonage des aires marines. Une fois créée, cette aire marine nationale de conservation représentera deux des cinq régions marines du Pacifique de Parcs Canada.
- **Sud du détroit de Georgia**, en Colombie-Britannique (étude de faisabilité en cours) – Donnant suite aux premières journées d'accueil tenues en 2004, Parcs Canada poursuivra un important programme de communication et de consultations avec les intervenants durant l'année, ainsi que des consultations avec les Premières nations concernées. Elle entreprendra des travaux visant l'élaboration d'une vision partagée par les collectivités et les principaux intervenants, ainsi que l'établissement de buts et objectifs pour ce projet d'aire marine nationale de conservation du Canada qui, si elle est créée, aidera à préserver les eaux marines et la faune au large des côtes de la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf.
- **Îles de la Madeleine**, au Québec (étude de faisabilité en cours) – Parcs Canada travaillera avec le comité consultatif local et d'autres intervenants afin de réaliser les études biologiques et culturelles nécessaires pour déterminer les limites éventuelles d'une aire marine nationale de conservation du Canada dans l'archipel des Îles de la Madeleine. La phase I des travaux consistera en une évaluation

des ressources minérales et énergétiques, qui est imposée par le gouvernement. La communication et les consultations avec les intervenants se poursuivront durant l'année.

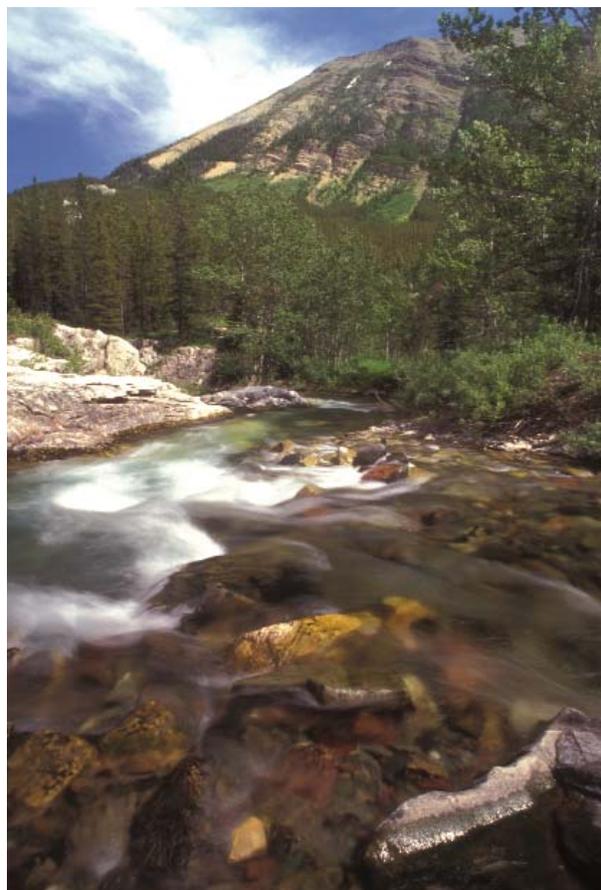
Résultat prévu 2 : Achever ou agrandir certains parcs

Le Plan d'action 2002 déterminait trois parcs nationaux existants pour lesquels Parcs Canada travaillera avec d'autres gouvernements, les Premières nations et les intervenants afin d'ajouter des terres périphériques qui les rendront plus représentatifs de leur région naturelle et amélioreront leur intégrité écologique.

- **Réserve de parc national du Canada Nahanni**, dans les Territoires du Nord-Ouest – Parcs Canada, en association avec les Premières nations Dehcho, poursuivra son programme de recherche sur les ressources naturelles et culturelles, ainsi que l'évaluation des ressources minérales et énergétiques gérée par la Commission géologique du Canada. L'Agence mènera des consultations auprès du public, des collectivités locales et des intervenants. Parcs Canada et les Dehcho travaillent à déterminer les terres situées dans le bassin hydrographique de la Nahanni Sud à ajouter à la réserve de parc national existante, qui comprendront des paysages karstiques et un habitat essentiel de la faune et offriront d'autres possibilités pour les visiteurs.
- **Parc national du Canada Tuktu Nogait**, dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut – Parcs Canada signera l'entente sur les répercussions et les avantages avec les Dénés et les Métis du Sahtu pour ajouter 1 800 km² supplémentaires à ce parc national du Canada existant. Cet ajout englobe le cours supérieur de plusieurs rivières qui coulent dans le parc. En outre, Parcs Canada entamera des discussions avec les Inuit du Nunavut afin de s'assurer qu'ils appuient l'évaluation et la négociation de l'agrandissement du parc national du Canada Tuktu Nogait à l'intérieur du Nunavut.

- **Parc national du Canada des Lacs-Waterton**, en Colombie-Britannique – Parcs Canada demeure intéressée à évaluer la faisabilité de l'élargissement des limites du parc national du Canada des Lacs-Waterton dans la vallée Flathead, dans le sud-est de la Colombie-Britannique, sous réserve de l'appui du gouvernement de la Colombie-Britannique. Les terres qui présentent de l'intérêt dans la vallée Flathead font l'objet d'une revendication territoriale en cours de la part des Autochtones et le Canada a accepté d'engager des négociations à cet égard.

Parcs Canada continuera d'acquérir des terres afin de compléter trois parcs nationaux inachevés : Péninsule-Bruce, Prairies et Îles-Gulf. Ces trois parcs disposent d'ententes de création d'un parc qui prévoient l'acquisition de terres.



Parc national du Canada des Lacs-Waterton
© Parcs Canada Photo : J. F. Bergeron

Parcs Canada et la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) ont conclu une entente afin de travailler conjointement en donnant la priorité aux parcs nationaux où l'intégrité écologique est gravement menacée et pour lesquels l'acquisition de certaines terres améliorerait considérablement la situation. À la suite des consultations nécessaires auprès des résidents locaux, des autres paliers de gouvernement et des Autochtones, des terres pourront être ajoutées aux parcs nationaux existants ou être conservées par la SCCN ou d'autres organismes. La liste des priorités à cet égard comprend les parcs nationaux du Canada des Îles-du-Saint-Laurent, de la Pointe-Pelée, des Îles-de-la-Baie-Georgienne, de la Péninsule-Bruce, de l'Île-du-Prince-Édouard, des Prairies, du Mont-Riding et des Îles-Gulf.

Résultat prévu 3 : Désigner et commémorer des lieux, des personnages et des événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les domaines prioritaires sous-représentés

D'après le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada* (2000) que l'on peut consulter au www.pc.gc.ca/docs/r/system-reseau/sites-lieux1_f.asp, Parcs Canada continuera d'en faire davantage pour marquer les réalisations historiques des Canadiens et des Canadiennes, en particulier des peuples autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes.

L'objectif que s'est fixé l'Agence consiste à effectuer 135 nouvelles désignations d'importance historique nationale au cours des cinq prochaines années, dont 55 devront commémorer expressément l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes.

Des 1 835 désignations d'importance historique nationale au Canada, 192 commémorent l'histoire autochtone.

Bien que le ministre de l'Environnement et Parcs Canada soient tenus de commémorer les lieux, les personnes et les endroits désignés, les désignations en tant que telles sont effectuées par le ministre sur les conseils de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, un organisme indépendant. Tout groupe ou gouvernement peut présenter officiellement une candidature à la Commission.

Le processus de mise en candidature aux fins de désignation d'un lieu, d'un personnage ou d'un événement est rigoureux parce que les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à ce que toute reconnaissance historique nationale ait une profonde signification. Étant donné que cela peut désavantager les personnes ne connaissant pas le système ou le processus de présentation, Parcs Canada a beaucoup fait au cours des dernières années pour s'assurer que plus de Canadiens et de Canadiennes sachent comment soumettre une candidature, y compris en lançant un vaste programme de sensibilisation auprès des collectivités ethnoculturelles comprenant des rencontres d'information et l'accès à du matériel didactique convivial. Parcs Canada aborde les collectivités de façon proactive afin d'encourager leur participation. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.pc.gc.ca/clmhc-hsmbc/index_f.asp.

Grâce aux efforts déployés récemment par l'Agence, un nombre suffisant de candidatures ont été présentées à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pour lui permettre de répondre à l'attente moyenne annuelle en matière de rendement de 27 nouvelles désignations (lieux, personnages et événements), dont 11 en moyenne ont un lien avec les Autochtones, les collectivités ethnoculturelles et les femmes.

Afin de réaliser les trois priorités stratégiques (liées à l'histoire des Autochtones, des collectivités ethnoculturelles et des femmes) précisées dans le plan du réseau, Parcs Canada continuera de mettre l'accent sur les activités de partenariat avec les Autochtones, la sensibilisation au programme de

commémoration, l'intensification de son travail auprès des collectivités ethnoculturelles et le renforcement de sa planification stratégique en ce qui a trait à l'histoire des femmes.

Compte tenu des efforts accrus qui seront déployés au cours des premières années de la présente période de planification, l'objectif relatif aux désignations sera revu chaque année afin de faire en sorte que les réalisations historiques des Canadiens et des Canadiennes de tous les horizons soient commémorées comme il se doit par notre nation.

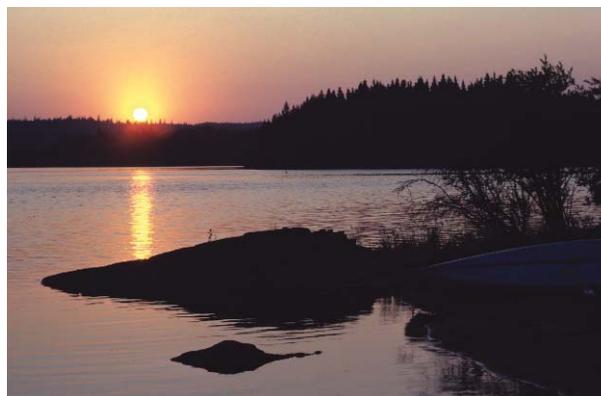
La désignation des lieux, des personnages et des événements est certes importante, mais elle ne constitue que le début. Parcs Canada doit également voir à l'entretien de plusieurs des plus importants lieux historiques nationaux du pays. La protection de ces ressources patrimoniales du Canada est au cœur du mandat de l'Agence et demeure l'un des grands défis des années à venir.

Résultat prévu 4 : Désigner d'autres lieux patrimoniaux

Autres programmes d'inscription, de désignation et de classification des ressources patrimoniales

Parcs Canada gère plusieurs programmes d'inscription, de désignation et de classification du patrimoine naturel et culturel du Canada, et fournit un service de secrétariat à cet égard. Dans quelques cas, comme celui du Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada, l'Agence est responsable de l'entretien des lieux de sépulture.

Dans la plupart de ces programmes, certains biens patrimoniaux de Parcs Canada sont inclus dans les inventaires plus larges de ressources patrimoniales inscrites (Répertoire canadien des lieux patrimoniaux), classées ou reconnues (édifices fédéraux du patrimoine) ou désignées (rivières du patrimoine canadien, sites du patrimoine mondial, réserves de la biosphère, gares ferroviaires patrimoniales). Des détails concernant chaque programme sont présentés ci-dessous.



Rivière Churchill

© Parcs Canada Photo : B. Olsen

Répertoire canadien des lieux patrimoniaux

(RCLP) : Créé comme élément de l'Initiative des endroits historiques, ce répertoire est géré par Parcs Canada (www.lieuxpatrimoniaux.ca). Le RCLP est un projet de collaboration pancanadien auquel participent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Parcs Canada, par l'intermédiaire du Répertoire des désignations patrimoniales fédérales, est tenue de préparer la documentation du Répertoire touchant tous les lieux historiques nationaux (904), les édifices fédéraux du patrimoine désignés (1 274) et les gares ferroviaires patrimoniales (166). D'ici mars 2005, Parcs Canada prévoit que 77 p. 100 de ces lieux seront inscrits au Répertoire et qu'ils le seront entièrement d'ici mars 2006. Au cours des cinq prochaines années, toutes les entités administratives participantes inscriront intégralement au Répertoire les documents relatifs aux lieux historiques situés sur leur territoire. Lorsque le Répertoire sera entièrement élaboré, il constituera une référence pratique sur les lieux historiques au Canada et une source importante sur Internet pour les planificateurs, les décideurs, les organismes communautaires, les enseignants, les étudiants et les familles intéressés à se familiariser avec le passé et à contribuer à le préserver. La plupart des entités administratives ont déjà inscrit des lieux historiques au Répertoire. Pour la première fois, les Canadiens et les Canadiennes ont un accès rapide, en un seul endroit, à des renseignements sur des lieux patrimoniaux qui sont reconnus par diverses entités administratives partout au Canada.

En mars 2004, toutes les administrations provinciales et territoriales avaient conclu avec le gouvernement du Canada des accords de contribution pour l'obtention de fonds visant à appuyer leur participation au RCLP, à les aider à satisfaire aux normes en matière de documentation du Répertoire, à modifier les systèmes provinciaux et territoriaux pour leur permettre de transférer de l'information dans le Répertoire et à faciliter la mise en candidature de lieux historiques reconnus localement pour l'inscription au Répertoire.

Le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux facilitera l'accès à des renseignements sur quelque 20 000 lieux historiques.

L'objectif initial est de faire en sorte que les quelque 20 000 lieux historiques au Canada satisfassent aux normes en matière de documentation du Répertoire et soient inscrits au RCLP d'ici le 31 mars 2009. On s'attend à ce que le nombre d'inscriptions au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux augmente de 2 p. 100 par année.

Programme des édifices fédéraux du patrimoine :

Conformément à la *Politique du Conseil du Trésor sur les édifices à valeur patrimoniale*, tous les ministères doivent acquérir, exploiter et aliéner les édifices de manière à en préserver la valeur patrimoniale.

L'Agence Parcs Canada administre cette politique par l'intermédiaire du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP). Le Bureau, qui fait office de secrétariat, doit coordonner l'évaluation des édifices, présenter des recommandations pour désignation au ministre de l'Environnement, fournir des conseils et des recommandations aux ministères gardiens et tenir à jour le Répertoire des édifices du patrimoine du gouvernement du Canada.

Tous les édifices de 40 ans ou plus qui sont de propriété publique doivent être évalués en fonction de critères comme leur lien historique, leur importance architecturale et leur place dans leur contexte actuel. Un édifice peut être désigné comme « classé » (le plus haut niveau d'importance) ou comme « reconnu » par le ministre, ou ne pas être désigné. Parcs Canada administre 40 p. 100 (513) des 1 274 édifices fédéraux du patrimoine désignés

(www.pc.gc.ca/culture/index_f.asp). La plupart (75 p. 100) des édifices de Parcs Canada sont « reconnus » et 25 p. 100 sont « classés ».



Rivière Athabasca
© Parcs Canada Photo : W. Lynch

Réseau des rivières du patrimoine canadien :

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien est un programme coopératif du gouvernement du Canada, des dix provinces et des trois territoires. Il vise à reconnaître à l'échelle nationale les rivières exceptionnelles du Canada et à assurer une gestion à long terme qui leur permettra de conserver leurs valeurs naturelles, culturelles et récréatives, afin que les Canadiens et les Canadiennes puissent en profiter pleinement (www.chrs.ca/).

La classification à titre de rivière du patrimoine canadien se fait en deux étapes : la mise en candidature et la désignation. Le ministre de l'Environnement et le ministre de la province ou du territoire qui présente la mise en candidature doivent approuver officiellement la mise en candidature et la désignation. En décembre 2004, trois désignations ont été approuvées par le ministre fédéral responsable de Parcs Canada; il s'agit du bassin The Three Rivers, à l'Île-du-Prince-Édouard, de la rivière Tatshenshini, au Yukon, et de la rivière Missinaibi, en Ontario, faisant passer à 34 le nombre total de rivières du patrimoine canadien désignées. Six de ces rivières sont gérées par Parcs Canada :

- Rivière Alsek, dans la réserve de parc national du Canada Kluane;

- Rivière Nahanni Sud, dans la réserve de parc national du Canada Nahanni;
- Rivière Athabasca, dans le parc national du Canada Jasper;
- Rivière Saskatchewan-Nord, dans le parc national du Canada Banff;
- Rivière Kicking Horse, dans le parc national du Canada Yoho;
- Voie navigable Rideau, au lieu historique national du Canada du Canal-Rideau.

Gares ferroviaires patrimoniales : La *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*, promulguée en 1990, est venu confirmer l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de la protection du cachet historique des gares ferroviaires patrimoniales appartenant aux compagnies de chemins de fer sous réglementation fédérale. Parcs Canada offre à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada un soutien à la recherche concernant les gares ferroviaires soumises pour examen et tient à jour la base de données sur les gares ferroviaires patrimoniales (www.pc.gc.ca/clmhc-hsmbc).

Deux gares ferroviaires désignées sont administrées par Parcs Canada : l'ancienne gare de Via Rail à Churchill, au Manitoba, qui est maintenant utilisée comme centre d'accueil pour le lieu historique national du Canada Fort-Prince-de-Galles et le parc



Lieu historique national du Canada de la gare ferroviaire Kensington
© Parcs Canada Photo : J. Butterill

national du Canada Wapusk, et l'ancienne gare ferroviaire du Canadien National dans la ville de Jasper (parc national du Canada Jasper), qui sert maintenant de bureau d'administration du parc. Soixante-dix gares ont été vendues à des tiers et sont maintenant protégées en vertu d'une loi provinciale. Au total, 166 gares ferroviaires font partie du programme.

Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres canadiens : Parcs Canada est responsable de ce programme mis sur pied en février 1999 (www.pc.gc.ca/clmhc-hsmbc/pm/index_f.asp).

Ses principaux objectifs sont de conserver et de désigner les lieux de sépulture dans la dignité et le respect, et de renseigner les Canadiens et les Canadiennes sur la vie et l'œuvre de chacun des anciens premiers ministres, ainsi que sur l'emplacement du lieu de leur



Lieu historique national du Canada du lieu de sépulture de John A. Macdonald
© Parcs Canada Photo : J. Butterill

dernier repos. Par ailleurs, chacun des 15 anciens premiers ministres a été désigné comme personne ayant une importance historique nationale et le lieu de sépulture de Sir John A. Macdonald a été désigné comme lieu historique national du Canada. Le programme est géré par le secrétariat de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Sites du patrimoine mondial : La Conférence générale de l'UNESCO a adopté en 1972 la *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (la « Convention du patrimoine mondial »). Cette Convention a établi la Liste du

patrimoine mondial afin de reconnaître que certains lieux, naturels ou culturels, sont d'une importance majeure et que la communauté internationale doit en assumer la responsabilité. Les pays participants s'engagent à protéger les sites du patrimoine mondial qui se trouvent sur leur territoire et à éviter de prendre des mesures délibérées susceptibles de porter atteinte aux sites du patrimoine mondial se trouvant dans d'autres pays. À ce titre, la Liste du patrimoine mondial sert d'outil de conservation.



*Parc national du Canada Kluane
© Parcs Canada Photo : J. Butterill*

L'Agence Parcs Canada est le principal organisme fédéral à s'occuper de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au Canada et elle fournit un service de secrétariat pour en gérer la mise en œuvre.

La Liste du patrimoine mondial comprend actuellement 754 sites, dont 13 sont situés au Canada. Les neuf sites du patrimoine mondial gérés en tout ou en partie par Parcs Canada sont les suivants :

- Réserve de parc national du Canada Nahanni;
- Parc national du Canada Wood Buffalo;
- Parc national du Canada du Gros-Morne;
- SPM des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes (parcs nationaux du Canada Banff, Jasper, Kootenay et Yoho);
- SPM Kluane/Wrangell-St. Elias/Glacier Bay/Tatshenshini Alsek (parc national et réserve de parc national du Canada Kluane);

- SPM du parc international de la paix Waterton-Glacier (parc national du Canada des Lacs-Waterton);
- Lieu historique national du Canada de L'Anse aux Meadows;
- SPM de l'arrondissement historique de Québec (comprend le lieu historique national du Canada des Fortifications-de-Québec ainsi que d'autres lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada);
- SGAang Gwaaï (Île Anthony).

Le ministre de l'Environnement a publié la liste indicative des futurs sites du patrimoine mondial au Canada, approuvée en avril 2004, et collaborera avec d'autres organisations au cours des dix prochaines années afin de présenter les sites retenus pour examen au Comité du patrimoine mondial. Par ailleurs, le premier rapport présentant le statut des 13 sites du patrimoine mondial existants au Canada, ainsi que les défis auxquels ils sont confrontés, est presque terminé, répondant ainsi à une exigence des États parties à la Convention. Ce rapport aidera le Canada à remplir ses engagements pour ce qui est de gérer ses sites du patrimoine mondial selon les normes acceptées.

Réserves de la biosphère : Il s'agit d'un programme conjoint de collectivités locales, d'entreprises et de gouvernements qui vise la création de réserves de la biosphère partout dans le monde. Ces réserves sont des régions d'écosystèmes terrestres et côtiers ou marins, ou une combinaison de celles-ci, qui sont reconnues à l'échelle internationale dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO (www.Biosphere-Canada.ca). Une réserve de la biosphère comprend une aire centrale, une zone tampon et une zone de coopération. Des 440 réserves de la biosphère existant dans le monde, 13 sont situées au Canada. Des parcs nationaux forment l'aire centrale de sept de ces réserves. Il s'agit des parcs nationaux du Canada de Kejimikujik, des Îles-du-Saint-Laurent, de la Péninsule-Bruce, du Mont-Riding, du secteur Long Beach de Pacific Rim, des Îles-de-la-Baie-Georgienne et des Lacs-Waterton.

Activité de programme 2 : PRÉSERVER LES RESSOURCES PATRIMONIALES

Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

	Dépenses budgétées	Dépenses prévues				
		2004-2005*	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Immobilisations	15 919	11 986	15 936	21 336	24 936	30 936
Salaires**	92 048	91 469	93 438	91 924	91 890	91 890
E & E	55 513	71 590	83 722	76 933	76 933	76 933
Sous-total	163 480	175 045	193 096	190 193	193 759	199 759
ETP	1 274	1 307	1 308	1 308	1 308	1 308
Fonds alloués aux services de l'Agence	17 972	17 535	18 158	17 889	17 881	17 881
Total : comprend les services de l'Agence	181 452	192 580	211 254	208 082	211 640	217 640
ETP : comprend les services de l'agence	1 446	1 479	1 480	1 480	1 480	1 480

*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales prévues d'ici la fin de l'exercice financier.

**Le total des salaires comprend les régimes d'avantages sociaux des employés.

Description

Cette activité de programme a trait au maintien ou à l'amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, de la viabilité des aires marines nationales de conservation et de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux gérés par l'Agence ou sur lesquels celle-ci a une influence. Pour les parcs nationaux, les activités liées à ce programme sont la recherche et la surveillance écologiques (p. ex. pour obtenir une meilleure compréhension des changements dans la biodiversité indigène, de la fonction des écosystèmes, des espèces en péril, et de l'impact de la pollution, de la fragmentation de l'habitat, de la modification des processus naturels, du changement climatique et d'autres facteurs de stress sur les écosystèmes). Cela inclut également la

gestion des incendies, des infestations d'insectes, des maladies des animaux sauvages et des espèces envahissantes, le rétablissement de la biodiversité des écosystèmes, et la collaboration avec les partenaires avoisinants en ce qui concerne les modifications à apporter à l'utilisation des terres dans les régions situées dans le voisinage immédiat des aires patrimoniales protégées. En outre, Parcs Canada concentre ses efforts sur la protection des écoservices comme la qualité de l'air et de l'eau et une faune saine, ce qui a contribué non seulement à la santé des parcs et des aires protégées, mais aussi à celle des régions situées dans le voisinage immédiat des parcs nationaux et, en définitive, du Canada en général.

Pour plus amples renseignements veuillez visiter notre site web au www.pc.gc.ca

Avantage pour les Canadiens et les Canadiennes

Parcs Canada protège des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada d'importance nationale de sorte que les citoyens et les citoyennes d'aujourd'hui et de demain puissent faire l'expérience des lieux exceptionnels et du riche répertoire d'histoires du passé de notre nation, et s'en inspirer. L'intégrité écologique et l'intégrité commémorative sont les principes directeurs de la gestion des parcs nationaux et des lieux historiques

nationaux, de même que l'utilisation viable du milieu marin constitue la pierre d'assise de celle des aires marines nationales de conservation. Cela permet de veiller à ce que les trésors nationaux du Canada soient préservés pour les générations actuelles et futures.

Parcs Canada procure d'autres avantages aux Canadiens et aux Canadiennes, notamment en jouant un rôle crucial qui prend de plus en plus d'importance, celui d'encourager la protection des lieux patrimoniaux et des espaces qu'elle n'administre pas.

Résultats prévus et attentes en matière de rendement

2. PRÉSERVER LES RESSOURCES PATRIMONIALES	
Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
5. Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux et la viabilité des aires marines nationales de conservation.	<p>6. Mettre à jour les plans directeurs des parcs nationaux et veiller à ce qu'ils soient conformes aux dernières lignes directrices de planification de gestion d'ici mars 2010.</p> <p>7. Mettre en place dans tous les parcs nationaux des systèmes de surveillance et de rapports sur l'intégrité écologique entièrement fonctionnels d'ici mars 2008.</p> <p>8. Améliorer certains aspects de l'intégrité écologique dans chacun des 41 parcs nationaux du Canada d'ici mars 2014.</p> <p>9. Réduire au minimum l'incidence environnementale des activités de Parcs Canada.</p>
6. Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada.	<p>10. Faire en sorte que tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada aient un plan directeur à jour approuvé d'ici décembre 2006.</p> <p>11. Améliorer tous les éléments de l'intégrité commémorative ayant obtenu la cote faible.</p> <p>12. Améliorer l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada d'ici mars 2014.</p>
7. Encourager et appuyer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et maintenir ou améliorer l'état des ressources patrimoniales qui ne sont pas gérées par Parcs Canada.	<p>13. Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux sont sensibilisés à l'intégrité commémorative (IC) et ont accès à l'information sur les meilleures pratiques pour le maintien de l'IC.</p> <p>14. Les interventions sur le patrimoine culturel bâti non administré par l'Agence sont certifiées.</p>

Stratégies pour atteindre les résultats prévus

Résultat prévu 5 : Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux et la viabilité des aires marines nationales de conservation

Améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux

L'objectif de Parcs Canada est de maintenir ou d'améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Susciter chez les Canadiens et les Canadiennes la passion pour la protection des parcs nationaux est un élément clé de cet objectif. Approfondir la compréhension des visiteurs en les sensibilisant, en enrichissant l'expérience qu'ils font d'un parc et en suscitant, pour eux, des occasions de participer à des mesures d'appui à l'intégrité écologique est essentiel au maintien de la santé des parcs nationaux du Canada.



Programme de recherche, écureuil volant,
parc national du Canada Fundy
© Parcs Canada Photo : B. Townsend

En 2000, la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada a confirmé que tous les parcs faisaient face à de graves menaces au chapitre de l'intégrité écologique, ce qui nécessitait des mesures tant immédiates qu'à long terme. La Commission a recommandé à Parcs Canada de

demander un budget de 328,3 M\$ sur une période de cinq ans, en plus de 85,5 M\$ en fonds permanents afin de faire face à ces menaces.

Le Plan budgétaire 2005 a prévu 60 M\$ sur cinq ans, en plus des 75 M\$ alloués dans le Plan budgétaire 2003. Parcs Canada utilisera les fonds supplémentaires pour accélérer la mise en œuvre du plan du gouvernement visant à maintenir ou à améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux existants. L'Agence cherchera à élargir son programme d'investissements à l'ensemble du réseau de parcs, de la façon décrite ci-dessous :

1. Meilleure compréhension de l'intégrité écologique;
2. Restauration de l'intégrité écologique;
3. Partenariats régionaux;
4. Protection des espèces en péril.

1. Meilleure compréhension de l'intégrité écologique

La stratégie pour obtenir de l'information visant à assurer une meilleure gestion des parcs comprend l'adoption d'un cadre national de surveillance et de rapports pour l'évaluation de la santé de tous les parcs nationaux. Ce projet permettra à Parcs Canada et à ses partenaires de mieux comprendre la biodiversité, les fonctions des écosystèmes et les facteurs de stress. L'Agence mettra en place ce programme intégré de surveillance et de rapports fondé sur le savoir traditionnel autochtone, les connaissances écologiques, la science des écosystèmes et les indicateurs des objectifs de l'intégrité écologique, afin d'élaborer des données fiables sur lesquelles fonder la prise de décision, la planification de la gestion des parcs et l'établissement de rapports sur leur état.

En priorité, l'Agence effectuera des études sur les plus importants facteurs de stress et influences, d'origine naturelle et humaine, qui entravent l'intégrité écologique dans les parcs nationaux les plus menacés. Les projets d'acquisition des connaissances seront formulés en fonction des ressources disponibles et en collaboration avec les autres paliers de gouvernement, les experts universitaires et les parties intéressées. Les résultats

de ces études augmenteront l'information offerte aux Canadiens et aux Canadiennes sur les écosystèmes des parcs nationaux, y compris les influences humaines. En communiquant l'information scientifique disponible et en la présentant d'une manière compréhensible et sous une forme facilement accessible, Parcs Canada pourra aider à forger l'appui du public nécessaire pour atteindre l'objectif à long terme de l'intégrité écologique.

2 Restauration de l'intégrité écologique

Le travail de restauration sera entrepris dans trois secteurs : la réintroduction des incendies dans les écosystèmes pyrophytes, la restauration des aires dégradées et des processus écologiques endommagés, et la mise en place de stratégies visant à optimiser l'utilisation par les humains. Ces initiatives de gestion active seront classées par ordre de priorité avec le concours des partenaires de Parcs Canada.

Les ressources octroyées dans le Plan budgétaire 2005 permettront à Parcs Canada de développer son programme de projets de rétablissement des parcs. Ces projets à ce jour comprennent la réintroduction du bison des plaines dans l'écosystème des prairies au parc national du Canada des Prairies, la restauration des habitats dans le parc national du Canada de la Pointe-Pelée et des mesures de protection du grizzly et de son habitat dans les parcs des montagnes. Ces projets sont axés sur le maintien de la biodiversité et la réduction de l'impact négatif des principaux facteurs de stress.



Brûlage dirigé, parc national du Canada du Mont-Revelstoke
© Parcs Canada Photo : R. Grey

3 Partenariats régionaux

Un parc national est habituellement une zone centrale protégée au sein d'un écosystème ou d'un paysage plus vaste. En s'associant à des partenaires à l'échelle régionale et locale, Parcs Canada peut déterminer des stratégies visant à améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. L'Agence, à l'échelle des unités de gestion, entrera en contact avec les collectivités avoisinantes, les autres paliers de gouvernement, l'industrie touristique et les autres secteurs exerçant leurs activités dans l'écosystème plus vaste dans lequel se situe le parc afin d'obtenir leur pleine participation et d'atteindre cet objectif. L'engagement peut revêtir les formes suivantes :

- collaboration des collectivités aux discussions sur l'utilisation des terres à l'extérieur du parc, participation active à la collecte de données et aux rencontres communautaires touchant les questions de conservation, et aménagement communautaire;
- gestion des programmes de bénévolat et des associations coopérantes visant à faire en sorte que les particuliers et les organisations consacrent une partie de leur énergie et de leur talent à la réalisation des objectifs de l'Agence.

Parcs Canada continue de mettre l'accent sur l'amélioration de la coopération régionale et de ses relations avec les Autochtones. L'Agence intégrera pleinement les collectivités autochtones à la planification des initiatives d'intégrité écologique choisies, profitant de la sagesse et de l'expérience pratique des Autochtones en tant que propriétaires avoisinants et utilisateurs traditionnels des parcs nationaux. Des projets pilotes axés sur l'incorporation du savoir écologique traditionnel aux décisions de gestion des parcs sont prévus. En outre, les collectivités autochtones jouent un rôle de plus en plus actif et positif dans la création et la gestion des parcs nationaux; il s'agit d'une tendance dont Parcs Canada entend tirer parti.

4 Protection des espèces en péril

Le Plan budgétaire 2003 a attribué 30 M\$ à Parcs Canada afin qu'elle contribue à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de protection des espèces en péril dans les aires patrimoniales protégées du Canada pendant les cinq prochaines années.

Plus de la moitié des espèces en voie de disparition ou menacées au pays se trouvent dans les aires patrimoniales protégées qu'administre Parcs Canada. L'Agence protégera ces espèces et leur habitat essentiel dans les aires patrimoniales, dirigera l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de rétablissement, entreprendra le relevé et la surveillance des espèces en péril, et réalisera des programmes d'éducation populaire.



Chevêche des terriers, Parc national du Canada des Prairies
© Parcs Canada Photo : W. Lynch

Une espèce en voie de disparition n'est pas tenue de rester à l'intérieur des limites d'un parc national. Un oiseau ou un mammifère rare suit son instinct ou les autres membres de son espèce et peut s'installer en dehors d'un parc national. Il est donc essentiel que Parcs Canada prenne des mesures de concert avec les autres paliers de gouvernement et les collectivités locales pour protéger les espèces en péril. Les enjeux sont souvent complexes, en particulier pour les Canadiens qui tirent leur subsistance de la terre, comme les agriculteurs et les éleveurs. Parcs Canada reconnaît que la théorie est souvent difficile à appliquer et veillera à ce que, pendant la durée du présent Plan, l'accent soit mis sur l'élaboration concertée de solutions et la poursuite d'objectifs communs.

Gestion de l'environnement

Parcs Canada mettra en œuvre les aspects du Cadre du système national de gestion de l'environnement qui constituent une priorité afin de réduire au minimum les répercussions de ses activités sur l'environnement. Ainsi, l'Agence :

- réduira les émissions de gaz à effet de serre afin de remplir les engagements pris en vertu de l'Initiative fédérale « Prêcher par l'exemple »;
- évaluera chaque site contaminé connu ou présumé dont elle est responsable et fera preuve de diligence raisonnable dans l'élaboration de mesures correctives ou de plans de gestion des risques, en donnant la priorité aux sites présentant le risque le plus élevé. Une liste complète des sites contaminés de Parcs Canada se trouve à l'adresse www.tbs-sct.gc.ca/dfrp-rbif/cs-sc/home-accueil.asp?Language=FR;
- gèrera et utilisera les réservoirs de stockage de produits pétroliers conformément aux règlements et aux codes de pratique;
- réduira l'utilisation d'hydrocarbures halogénés présentant un haut risque de destruction de l'ozone et éliminera les émissions;
- éliminera graduellement les BPC, en veillant à ce qu'ils soient stockés ou détruits conformément aux règlements pertinents.

Parcs Canada montrera la voie en faisant preuve de leadership environnemental dans le cadre de ses activités. Les mesures iront de l'achat de véhicules hybrides à l'adoption de systèmes de chauffage et de ventilation sophistiqués pour ses édifices. Pour essayer de réduire les répercussions de son parc automobile sur l'environnement, Parcs Canada s'est engagée à acheter des véhicules hybrides et à carburant de remplacement, à réduire au minimum leur taille et leurs spécifications, et à utiliser, dans la mesure du possible, des véhicules à haut rendement énergétique ou électriques. De cette manière, l'Agence se conforme à l'engagement du gouvernement fédéral de réduire les gaz à effet de

serre émis sur le territoire dont elle a la responsabilité et à contribuer à l'édification d'un Canada durable pour les générations actuelles et futures.

Les collectivités de Parcs Canada décrites dans la section sur l'administration des lotissements urbains (Activité de programme 5) constitueront des modèles de durabilité de l'environnement, et tous les investissements dans les aires patrimoniales nationales sous la responsabilité de l'Agence seront mis en œuvre suivant le principe de l'absence d'impacts nets sur l'environnement.

Les activités de Parcs Canada en matière de gestion environnementale s'appliquent également au Résultat prévu 6, qui concerne les lieux historiques nationaux.

Résultat prévu 6 : Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada

En plus du financement prévu afin de remédier à l'état de dégradation des biens culturels de Parcs Canada, le Plan budgétaire 2005 a octroyé 46 M\$ pour les cinq prochaines années ainsi qu'une allocation permanente de 8 M\$ par année afin de poursuivre la collaboration avec les partenaires dans la conservation du patrimoine bâti. Ce financement assure la viabilité à long terme du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada* et du processus de certification relatif aux projets de conservation. En outre, il crée de façon permanente le partenariat relatif aux lieux historiques avec les provinces et les territoires.

L'un des objectifs de Parcs Canada est d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. Dans le cadre de l'Initiative des endroits historiques, Parcs Canada a dirigé l'élaboration des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada*, récemment achevées. Les Normes et lignes directrices sont le fruit d'une

vaste collaboration entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales, territoriales et municipales, les professionnels de la conservation du patrimoine, les promoteurs de projets liés à des lieux patrimoniaux, ainsi que les Canadiens et les Canadiennes. L'Agence les a adoptées afin de les appliquer dans le cadre de son intendance des lieux historiques nationaux du Canada et des autres biens patrimoniaux du pays. Ce tout premier modèle pancanadien de normes et lignes directrices touchant la conservation du patrimoine sera un document de référence fondamental pour la remise en état et la restauration des biens et des édifices patrimoniaux du pays, ainsi qu'un instrument que pourront utiliser les architectes, les ingénieurs, les constructeurs de bâtiments et tous les Canadiens et Canadiennes.

Pour en savoir d'avantage, consultez le site Web de Parcs Canada à l'adresse www.pc.gc.ca/docs/pc/guide/nldclpc-sgchpc/index_f.asp

Dans le cadre de l'Initiative des endroits historiques et pour veiller à ce que le gouvernement fédéral s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des lieux patrimoniaux relevant de sa compétence, Parcs Canada achèvera l'élaboration d'une mesure législative, qui sera présentée pour examen au gouvernement, afin de garantir la protection juridique des lieux historiques sur les terres fédérales et des ressources archéologiques sur ou sous les terres fédérales.

Même si de nombreux lieux historiques du Canada sont des édifices, souvent, chez les Autochtones, ces lieux prennent la forme de gravures rupestres, de lieux de culte ou de terres sacrées. Parcs Canada continuera de tirer profit de la sagesse des Aînés et d'autres personnes pour trouver des façons appropriées d'amener les Autochtones à participer pleinement à l'Initiative des endroits historiques et de répondre à leurs besoins pratiques.

Protéger l'intégrité commémorative

Dans chacun des lieux historiques nationaux qu'administre Parcs Canada au nom de la population canadienne, les objectifs primordiaux consistent à veiller à ce que les ressources culturelles du lieu ne soient pas endommagées ni menacées; que l'importance nationale du lieu soit communiquée



*Quartier des officiers de 1797,
Lieu historique national du Canada du Fort-Anne
© Parcs Canada, Photo : B. Pratt*

efficacement et que toutes les décisions et mesures prises à l'égard du lieu en respectent les valeurs patrimoniales.

Pour maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux qu'elle administre et pour se conformer aux recommandations formulées dans le chapitre 6 du Rapport de la vérificatrice générale du Canada (novembre 2003), l'Agence visera à améliorer les éléments ayant obtenu une cote faible à la suite d'une évaluation de l'état de l'intégrité commémorative.

Planification de la gestion

Parcs Canada est tenue de présenter au ministre de l'Environnement un plan directeur détaillé et à long terme pour chacun des lieux historiques nationaux du Canada qu'elle administre. L'Agence continue de donner suite à l'engagement pris dans le précédent Plan à l'effet d'instaurer un plan directeur pour chacun des lieux d'ici décembre 2006. Les plans directeurs de 110 des 149 lieux historiques nationaux administrés par l'Agence (au 31 mars 2004) seront terminés d'ici décembre 2005 et ceux des autres lieux, d'ici décembre 2006. Pour remplir ces engagements, l'Agence continuera d'embaucher des spécialistes de la planification et d'assurer leur perfectionnement, ainsi que de rationaliser davantage ses processus de rédaction, d'examen et d'approbation des plans directeurs.

Énoncés d'intégrité commémorative

Parallèlement à l'élaboration des plans directeurs, Parcs Canada continuera d'élaborer des énoncés d'intégrité commémorative pour les lieux historiques nationaux qu'elle administre. L'énoncé d'intégrité commémorative décrit la manière dont l'Agence compte maintenir intact la santé ou le caractère global d'un lieu. L'énoncé d'intégrité commémorative constitue le fondement de tout plan directeur valable. Parcs Canada doit nécessairement faire approuver les énoncés d'intégrité commémorative pour tous les lieux historiques nationaux qu'elle administre et entend atteindre cet objectif d'ici décembre 2006.

Parcs Canada reconnaît en outre la nécessité d'effectuer des évaluations de l'état de l'intégrité commémorative de chacun des lieux historiques nationaux. La raison d'être de ces évaluations est de faire en sorte que les pratiques de gestion de chacun de ces lieux répondent aux objectifs et aux intentions de l'énoncé d'intégrité commémorative de ce lieu. Compte tenu de cet objectif, Parcs Canada évaluera l'intégrité commémorative de 15 nouveaux lieux par année et celle de tous les lieux qu'elle administre d'ici 2011.

Les résultats des évaluations de l'intégrité commémorative servent à orienter la révision des plans directeurs relatifs aux lieux et les gestionnaires procèdent généralement à des réaffectations des investissements en temps opportun afin de tenir compte des principales observations. Les gestionnaires doivent présenter des rapports annuels sur les lieux ayant obtenu une cote « faible » dans les évaluations de l'intégrité commémorative.

Gestion des ressources culturelles

Les principes et les pratiques de la gestion des ressources culturelles s'appliquent tant dans les parcs nationaux que dans les lieux historiques nationaux. Une ressource culturelle est une œuvre humaine, ou un endroit présentant des signes évidents d'activité humaine ou ayant une signification spirituelle ou

culturelle, dont la valeur historique a été reconnue. Les ressources culturelles se présentent sous diverses formes : fortifications de pierre, constructions en bois rond, travaux de génie maritime et ressources archéologiques ou collections d'artefacts. Les ressources culturelles font face à de nombreuses menaces, les plus communes étant l'érosion, l'infiltration d'eau, l'action du gel, la rigueur des milieux marins, la végétation envahissante et, bien sûr, les activités humaines.

Dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada dont elle est responsable, l'Agence Parcs Canada fera l'inventaire des ressources culturelles, en assurera la gestion et la conservation, verra à les mettre en valeur et en surveillera l'état. Grâce aux fonds supplémentaires prévus dans le Plan budgétaire 2005, l'Agence accélérera ses investissements dans la conservation de diverses ressources culturelles. Il s'agit d'une mesure positive, qui permettra de régler la question des biens de Parcs Canada (pratiquement les deux tiers) ayant besoin de réparation.

Résultat prévu 7 : Encourager et appuyer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et maintenir ou améliorer l'état des ressources du patrimoine qui ne sont pas gérées par Parcs Canada

Lieux historiques nationaux administrés par d'autres

Les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à ce que Parcs Canada ait une perspective globale des lieux historiques nationaux du pays, qui ne s'en tienne pas seulement aux lieux qu'elle administre.

Parcs Canada a reçu de la Table ronde de la ministre sur Parcs Canada de 2003 la recommandation de prendre des mesures pour s'assurer de protéger d'abord ses biens les plus importants.

En tant que partie intégrante du programme de lieux historiques nationaux, Parcs Canada s'emploie à amener ses partenaires à protéger leurs lieux patrimoniaux par la promotion d'une stratégie globale comprenant des incitatifs financiers et des mesures législatives visant à enrayer la détérioration et la perte des emblèmes patrimoniaux, et à s'assurer qu'ils continuent de contribuer à la viabilité des économies d'un bout à l'autre du Canada.

L'Agence invitera également toutes les autres entités administratives à adopter les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada*, décrites dans la section « Résultat prévu 6 », afin de bénéficier d'un modèle commun en matière de pratiques de conservation au Canada www.pc.gc.ca/docs/pc/guide/nldclpc-sgchpc/index_f.asp

Pendant l'année à venir, Parcs Canada poursuivra la mise en œuvre du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales, un nouveau programme annoncé à la fin de 2003, qui vise à encourager la remise en état des bâtiments historiques. Il s'agit d'un programme doté d'une enveloppe de 30 M\$ visant à favoriser la conservation du patrimoine plutôt que sa démolition. Les sociétés canadiennes imposables sont admissibles au remboursement d'une partie des frais de restauration des édifices historiques à des fins commerciales. Pour être admissible, l'édifice devra être inscrit au nouveau Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, le projet devra respecter les nouvelles normes et lignes directrices, et toutes les demandes devront être évaluées selon un nouveau processus de certification qui fera appel à des experts. À la fin des quatre années, Parcs Canada examinera les résultats du programme au fin de recommander des incitatifs permanents au gouvernement.

Au cours des dernières années, Parcs Canada a alloué des fonds à cinq projets de remise en état de lieux historiques nationaux appartenant à des groupes autochtones.

Initiative des endroits historiques

L'Initiative des endroits historiques est un programme conjoint de conservation du patrimoine très important qui repose sur des programmes et des politiques élaborés par de nombreux organismes de mise en valeur du patrimoine et entités administratives au Canada. La pierre angulaire de cette initiative est la collaboration fédérale-provinciale-territoriale-municipale, ainsi que celle, tout aussi précieuse, des parlementaires, des Autochtones, des experts du patrimoine, et d'un grand nombre d'institutions, d'organismes, de collectivités et de particuliers.

Les endroits historiques du Canada peuvent être des édifices, des épaves, des parcs, des lieux de culte autochtones, des ponts, des maisons, des lieux de sépulture, des gares ferroviaires, des quartiers urbains complets, des ruines, des écoles, des canaux, des palais de justice, des théâtres ou des marchés.

De l'avis général, toutes les entités administratives, les municipalités et les éléments du secteur de la conservation du patrimoine doivent travailler de concert à mettre un terme à la perte de notre patrimoine et à bâtir une culture de la conservation du patrimoine au Canada.

Dans le Plan budgétaire 2005, le gouvernement du Canada a octroyé des fonds permanents afin de maintenir le partenariat national de l'Initiative des endroits historiques. Ces fonds permettront à Parcs Canada, de concert avec les provinces, les territoires et les experts de la conservation du patrimoine, de poursuivre les programmes de conservation de base, notamment le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada* et un programme de certification appuyant la mise en œuvre du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales. Le financement englobera également les provinces et les territoires afin d'appuyer leur participation à l'élaboration de ces programmes.

Parcs Canada joue un rôle de chef de file et de partenaire afin de faire passer ce consensus de la théorie à la réalité. L'Agence, au nom du gouvernement fédéral, continuera de collaborer avec les autres paliers de gouvernement pour réaliser des objectifs communs, notamment fournir à tous les Canadiens et Canadiennes l'information pratique et les instruments nécessaires pour protéger leurs endroits historiques. En outre, il est impérieux que le gouvernement fédéral devienne un gardien modèle de ses propres lieux historiques. À cet égard, l'Agence collaborera avec les autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement fédéral.

Obligations internationales

Parcs Canada dirige la mise en œuvre des obligations du Canada relatives à la Convention du patrimoine mondial et à d'autres ententes internationales en matière de conservation du patrimoine. Par ailleurs, Parcs Canada a dirigé la contribution du Canada au programme de travail mondial sur les aires protégées, négocié dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique en février 2004; par conséquent, elle travaillera avec Environnement Canada, le ministère des Pêches et des Océans, et d'autres paliers de gouvernement afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires au Canada.

En outre, Parcs Canada est membre de l'Union mondiale pour la nature (IUCN). À ce titre, l'Agence contribue aux travaux des six commissions de l'IUCN et dirige la délégation du Canada auprès du Congrès mondial de la conservation, qui se tient tous les quatre ans. Parcs Canada appuie également sans équivoque la Commission canadienne auprès de l'IUCN.

Activité de programme 3 : FAVORISER LA CONNAISSANCE ET L'APPRÉCIATION DU PUBLIC

Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

	Dépenses budgétées	Dépenses prévues				
		2004-2005*	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Immobilisations	4 044	3 474	3 374	3 374	3 374	3 374
Salaires**	40 061	40 799	41 544	41 711	41 697	41 697
E & E	11 991	11 995	12 355	12 355	12 355	12 355
Total	56 096	56 268	57 273	57 440	57 426	57 426
ETP	557	557	557	557	557	557
Fonds alloués aux services de l'Agence	6 926	6 346	6 347	6 339	6 335	6 335
Total : comprend les services de l'Agence	63 022	62 614	63 620	63 779	63 761	63 761
ETP : comprend les services de l'Agence	634	634	634	634	634	634

*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales prévues d'ici la fin de l'exercice financier.

**Le total des salaires comprend les régimes d'avantages sociaux des employés.

Description

La promotion d'activités favorisant la compréhension et l'appréciation du public comprend l'interprétation et la diffusion externe visant à renseigner le public sur l'importance des aires patrimoniales nationales, à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'appréciation à l'égard des réseaux d'aires patrimoniales, et à obtenir un appui en faveur des valeurs de conservation du patrimoine de l'Agence. Entre autres activités particulières, mentionnons la mise en valeur du patrimoine sur place et de diffusion externe. Cette activité de programme comprend également le travail de relations avec les médias et les cérémonies organisées par Parcs Canada lors de la création de nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation du Canada, de même que lors du dévoilement de plaques

commémoratives de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Avantages pour les Canadiens et les Canadiennes

L'objectif de Parcs Canada, grâce à une sensibilisation et à une compréhension accrues, est de s'assurer que les Canadiens et les Canadiennes acceptent facilement l'idée que leurs aires patrimoniales exceptionnelles soient protégées pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

L'objectif de Parcs Canada pour la prochaine décennie est de faire en sorte que ses programmes soient représentatifs du Canada et soient pertinents pour tous les Canadiens et les Canadiennes.

Pour plus amples renseignements veuillez visiter notre site web au www.pc.gc.ca

Les visiteurs qui viendront au Canada auront la possibilité de faire l'expérience des trésors nationaux et de les apprécier. Les Canadiens et les Canadiennes

bénéficient d'un sentiment accru d'identité partagée et des avantages économiques qu'apportent les personnes en visite au Canada.

Résultats prévus et attentes en matière de rendement

3. FAVORISER LA CONNAISSANCE ET L'APPRÉCIATION DU PUBLIC	
Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
<p>8. Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation, en comprennent l'importance et appuient leur protection.</p>	<p>15. Veiller à ce que 50 % des visiteurs participent à une expérience d'apprentissage ayant un rapport avec le patrimoine naturel ou culturel des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.</p> <p>16. Veiller à ce que 85 % des visiteurs soient satisfaits et 50 %, très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine sur place.</p> <p>17. Veiller à ce que 75 % des visiteurs comprennent l'importance des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.</p> <p>18. Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.</p>
<p>9. Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient les lieux historiques nationaux, en comprennent l'importance et appuient leur protection.</p>	<p>19. Augmenter de 10 % le nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux ciblés d'ici mars 2008.</p> <p>20. Maintenir à 80 % la participation des visiteurs à des expériences d'apprentissage ayant un rapport avec le patrimoine naturel ou culturel des lieux historiques nationaux.</p> <p>21. Veiller à ce que 85 % des visiteurs soient satisfaits et 50 %, très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine sur place.</p> <p>22. Veiller à ce que 75 % des visiteurs comprennent l'importance des lieux historiques nationaux.</p> <p>23. Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des lieux historiques nationaux.</p>
<p>10. Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient les autres programmes patrimoniaux, en comprennent l'importance et appuient leur protection.</p>	<p>24. Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des autres programmes du patrimoine.</p>

Stratégies pour atteindre les résultats prévus

La population canadienne devient de plus en plus urbaine et diversifiée sur le plan culturel, et Parcs Canada relèvera le défi d'être plus pertinente et représentative. Une stratégie de mise en marché nationale favorisera la sensibilisation, l'appréciation et la compréhension, tout en offrant des possibilités d'engagement à l'égard du patrimoine naturel et culturel du Canada. L'objectif de la stratégie de mise en marché, qui est une application élargie de notre cadre de travail *Engager les Canadiens* de 2002, sera de rapprocher la nature et la culture des Canadiens et des Canadiennes, en veillant à ce qu'ils puissent partager avec nous la passion de notre patrimoine.

Résultats prévus 8, 9 et 10 : Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient les lieux patrimoniaux nationaux, en comprennent l'importance et appuient leur protection, et ils appuient les autres programmes patrimoniaux

Sciences sociales



*Parc marin national du Canada Fathom Five – Première aire marine nationale de conservation du Canada
© Parcs Canada, J. Butterill*

Le fondement de la stratégie de mise en marché et d'autres initiatives stratégiques est une recherche visant à permettre la compréhension des complexités de la connaissance et de l'appréciation du public. Parcs Canada s'emploiera à connaître les besoins et les attentes des publics actuels et éventuels. Ce travail est souvent effectué en partenariat avec d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé. Par exemple, en 2005-2006, l'Agence et d'autres partenaires du gouvernement effectueront l'Étude sur les activités et les motivations des touristes, dont les résultats constitueront la principale source de données sur les besoins, les attentes et les désirs des voyageurs.

La Stratégie scientifique de Parcs Canada sert de guide pour l'ensemble de la recherche scientifique effectuée à l'Agence. Dans le domaine des sciences sociales, les programmes de surveillance des attentes en matière de rendement et de compréhension des activités offertes sur place ou à l'extérieur se poursuivront.



*Lieu historique national du Canada de la Tour-Martello-de-Carleton
© Parcs Canada Photo : B. Townsend*

L'Agence élaborera, surveillera et évaluera ses initiatives concernant les possibilités d'apprentissage et la participation aux programmes hors site ou de diffusion externe. Le Programme d'information sur les visiteurs (PIV), qui permet à l'Agence de surveiller son rendement par rapport aux attentes et de modifier les services offerts, le cas échéant, est un exemple de la façon dont Parcs Canada s'acquitte de cette responsabilité.

Mise en marché auprès de tous les Canadiens et Canadiennes

Des projets particuliers de communications externes viseront à favoriser la connaissance et l'appréciation du public. Notre programme de mise en marché à l'échelle nationale consistera à :

- développer l'image de Parcs Canada en encourageant des expériences naturelles et culturelles particulières;
- établir Parcs Canada comme intendant de tous les trésors du patrimoine national;
- mobiliser un large éventail de partenaires;
- promouvoir des visites appropriées dans les lieux patrimoniaux nationaux, en respectant l'intégrité écologique des parcs nationaux et l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.

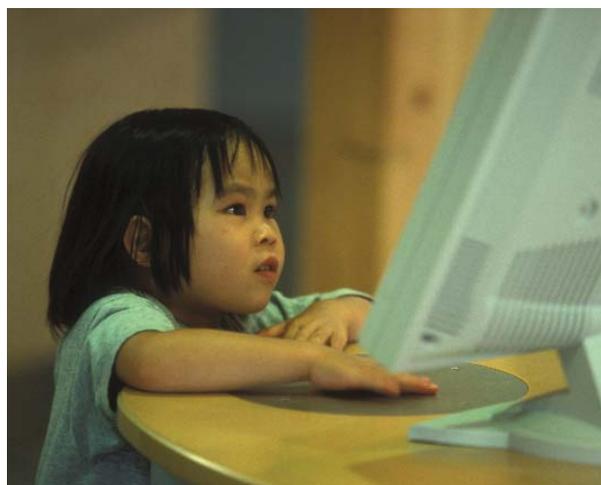
Parcs Canada augmentera le nombre de nouveaux événements médiatiques de concert avec l'industrie du tourisme et continuera de fournir des renseignements par un numéro sans frais et son site Web.

L'Agence en est à la deuxième année d'une importante campagne de mise en marché sur cinq ans visant à augmenter le nombre de visiteurs dans certains lieux historiques nationaux. Les activités liées aux programmes sur place et aux communications externes ont été améliorées dans quatre lieux historiques nationaux ciblés.

Les efforts pour améliorer l'image de services de qualité de Parcs Canada et les expériences qui en résultent constitueront un thème central de la stratégie nationale de mise en marché. La promesse faite aux Canadiens et aux Canadiennes telle qu'elle est représentée par cette image sera fondée sur la force reconnue de l'Agence comme fournisseur d'expériences originales et sur l'engagement de répondre aux besoins et aux attentes des visiteurs. À mesure qu'elle sera mise en œuvre au cours des cinq prochaines années, l'image établira Parcs Canada comme un chef de file international parmi les fournisseurs d'expériences patrimoniales. Les efforts de positionnement et de visualisation de la Commission canadienne du tourisme accordent une

grande importance aux expériences naturelles et culturelles faites au Canada par des Canadiens ou des étrangers. En tant que pierres angulaires d'expériences de qualité en matière de tourisme naturel et culturel, les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux du Canada peuvent être considérés comme les moyens par excellence de connaître notre pays.

Rejoindre tous les Canadiens et les Canadiennes – Les communications appliquées à l'éducation



*Centre de découverte à Greenwich
© Parcs Canada Photo : J. Sylvester*

La majorité des Canadiens et des Canadiennes ne vivent pas à proximité d'un lieu patrimonial national. Parcs Canada intensifiera ses efforts de diffusion externe afin d'aider tous les Canadiens et les Canadiennes à apprécier leur patrimoine national. L'Agence, en partenariat avec le secteur privé, appuiera les programmes de radio ou de télédiffusion concernant les aires patrimoniales nationales.

Les initiatives en matière de communications viseront à obtenir la participation active de tous les Canadiens et Canadiennes, en portant une attention particulière aux jeunes et aux nouveaux citoyens dans les centres urbains, et à échanger avec eux. Elles mettront l'accent sur la communication des défis et des initiatives liés à l'amélioration de l'intégrité écologique des parcs nationaux et de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.

En outre, l'Agence augmentera la sensibilisation et la compréhension grâce au Programme national d'études.

Afin de renforcer les programmes et sa capacité d'interprétation et de diffusion externe, Parcs Canada élaborera d'autres outils d'apprentissage et activités, en accordant beaucoup d'importance à la pleine participation des collectivités situées dans le voisinage immédiat des lieux patrimoniaux, de l'industrie touristique et d'autres partenaires ayant un intérêt régional.

Un motif important pour lequel les Canadiens et les Canadiennes visitent les lieux historiques nationaux est leur désir de se familiariser avec l'Histoire.

Parcs Canada rejoindra les élèves de la quatrième à la douzième année dans les écoles canadiennes grâce à son Programme national de programmes d'études. Ce dernier permettra de s'assurer que les récits fournis par les réseaux du patrimoine national du Canada font partie des expériences d'apprentissage des élèves dans les écoles partout au pays. Le programme scolaire mettra en valeur et reconnaîtra le rôle des femmes, des Autochtones et des collectivités ethnoculturelles.

De plus, le programme encouragera les jeunes Canadiens et Canadiennes à appuyer l'intégrité écologique et l'intégrité commémorative, dans l'espoir de former les intendants de l'avenir.

Mobilisation des partenaires et des intervenants

Les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux partout au Canada sont les pierres angulaires de l'industrie touristique. Ils travaillent en étroite collaboration avec les intervenants locaux et régionaux. Grâce à un leadership partagé et à la collaboration, Parcs Canada s'efforcera de mettre en œuvre les principes du tourisme viable en conformité avec l'Accord sur le tourisme viable conclu en 2001 entre l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC) et Parcs Canada. En 2005, l'Agence collaborera avec l'AITC et les membres de l'industrie touristique à la promotion du tourisme viable grâce à

des initiatives conjointes, notamment la mise en œuvre d'un code de déontologie révisé pour le tourisme viable, des groupes de discussion et des séances de planification ainsi que par sa contribution au Prix national d'excellence en tourisme de l'AITC.

L'Agence tentera de faire participer ses partenaires par divers moyens, dont la Table ronde du ministre sur Parcs Canada. Elle continuera aussi à forger de solides partenariats avec des centaines de collectivités locales situées dans le voisinage immédiat des aires protégées.

Bienvenue aux visiteurs : les programmes sur place

Les visiteurs sont les bienvenus dans les lieux patrimoniaux exceptionnels du pays. Parcs Canada rejoindra tous les Canadiens et les Canadiennes, en particulier les nouveaux citoyens. L'Agence les invitera à apprécier notre patrimoine national et culturel commun et à en faire l'expérience.

Parcs Canada améliorera la mise en valeur du patrimoine sur place en investissant dans l'interprétation personnalisée, et en améliorant les expériences sur le terrain et les programmes éducatifs. Les objets, les expositions et les programmes audiovisuels désuets seront remplacés ou mis à jour dans les limites du budget. Parcs Canada forgera des alliances stratégiques avec le secteur privé afin d'augmenter sa capacité de rejoindre les Canadiens et les Canadiennes.



*Promenade pour observer la nature avec un naturaliste, parc national du Canada de la Mauricie
© Parcs Canada Photo : J. Pleau*

L'Agence explorera et adoptera de nouveaux médias afin de répondre aux besoins technologiques croissants de ses publics. Par exemple, elle finance actuellement dans les parcs nationaux du Canada Banff et Fundy deux projets éducatifs à grande échelle qui offriront aux visiteurs de parcs réels ou virtuels une excellente possibilité de se familiariser avec l'intégrité écologique et d'en faire activement l'expérience.

Le gouvernement du Canada participera à la revitalisation du secteur riverain de Toronto, dont le coût prévu est de 1,5 milliard de dollars. Parcs Canada poursuit actuellement les discussions avec d'autres partenaires gouvernementaux relativement au rôle qu'elle pourrait jouer dans ce projet. Une possibilité serait un Centre de découvertes de Parcs Canada, à condition que de nouvelles ressources soient allouées à l'Agence. Un tel centre permettrait à celle-ci d'être visible dans la plus importante agglomération du Canada, ce qui est essentiel. En outre, Parcs Canada collabore actuellement avec ses partenaires afin d'examiner la possibilité de créer à Victoria (Colombie-Britannique) un Centre de

découvertes axé sur la sensibilisation en matière de développement durable ainsi que sur le nouveau parc national et la nouvelle aire marine nationale de conservation du Canada en cours de création dans la région.

D'autres investissements stratégiques stimuleront l'innovation dans des programmes à thèmes autochtones, dans l'apprentissage, l'enrichissement, les voyages et la protection des espèces en péril.



*Sentier des dunes de Greenwich et centre d'accueil des visiteurs, parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard
© Parcs Canada Photo : J. Sylvester*

Activité de programme 4 : OFFRIR AUX VISITEURS UNE EXPÉRIENCE DE QUALITÉ

Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

	Dépenses budgétées	Dépenses prévues				
	2004-2005*	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Immobilisations	13 132	30 372	40 372	51 472	62 872	71 872
Salaires**	98 068	98 440	101 388	102 913	103 982	103 982
E & E	44 806	45 045	40 417	40 417	40 417	40 417
Total	156 006	173 857	182 177	194 802	207 271	216 271
ETP	1 353	1 353	1 353	1 353	1 353	1 353
Fonds alloués aux services de l'Agence	19 019	19 895	19 719	20 157	20 160	20 160
Total : comprend les services de l'Agence	175 025	193 752	201 896	214 959	227 431	236 431
ETP : comprend les services de l'Agence	1 539	1 539	1 539	1 539	1 539	1 539

*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales prévues d'ici la fin de l'exercice financier.

**Le total des salaires comprend les régimes d'avantages sociaux des employés.

Description

Parcs Canada accueille chaque année plus de 26 millions de visiteurs dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada. L'Agence leur offre la possibilité de vivre des inoubliables expériences de qualité en leur fournissant l'infrastructure, les installations, les programmes, les services et le personnel nécessaires. L'expérience de séjour des visiteurs est le résultat cumulatif de la visite de la personne et de ses interactions avec Parcs Canada, notamment en ce qui concerne l'information sur la planification d'excursions fournie avant la visite ou sur place, les services d'accueil et d'orientation, les terrains de camping, les sentiers de randonnée pédestre et d'autres services récréatifs, les programmes de sécurité publique, ainsi que les renseignements et la mobilisation après la visite.

Avantages pour les Canadiens et les Canadiennes

Grâce aux services, aux installations et aux programmes offerts dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux, Parcs Canada offre aux Canadiens et aux Canadiennes des possibilités d'apprécier le patrimoine naturel et culturel du Canada et d'en profiter pleinement. L'Agence vise à offrir des expériences inoubliables qui contribuent à favoriser un sens partagé des responsabilités à l'égard d'interventions judicieuses sur le plan environnemental et culturel qui s'étendent au-delà des limites des parcs et des lieux et influent sur les valeurs des Canadiens et des Canadiennes. Les expériences faites durant les visites dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation donnent aux

Pour plus amples renseignements veuillez visiter notre site web au www.pc.gc.ca

visiteurs une image claire et forte du Canada, en plus d'améliorer le bien-être et la santé de tous les Canadiens et Canadiennes.

Résultats prévus et attentes en matière de rendement

4. OFFRIR AUX VISITEURS UNE EXPÉRIENCE DE QUALITÉ	
Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
11. Les visiteurs sont bien accueillis, bénéficient d'une visite sécuritaire et sont satisfaits de la qualité du service reçu dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.	<p>25. Veiller à ce que 85 % des visiteurs soient satisfaits et 50 %, très satisfaits de leur expérience dans un parc national ou une aire marine nationale de conservation.</p> <p>26. Augmenter au maximum le nombre de visiteurs qui font des expériences inoubliables dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.</p> <p>27. Augmenter au maximum la sécurité des visiteurs dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.</p>
12. Les visiteurs sont bien accueillis, bénéficient d'une visite sécuritaire et sont satisfaits de la qualité du service reçu dans les lieux historiques nationaux.	<p>28. Veiller à ce que 85 % des visiteurs soient satisfaits et 50 %, très satisfaits de leur expérience dans un lieu historique national.</p> <p>29. Augmenter au maximum le nombre de visiteurs qui font des expériences inoubliables dans les lieux historiques nationaux.</p> <p>30. Augmenter au maximum la sécurité des visiteurs dans les lieux historiques nationaux.</p>

Stratégies pour atteindre les résultats prévus

L'expérience de séjour d'un visiteur est une affaire purement individuelle et découle des rapports significatifs et personnels qui s'établissent avec les ressources et les milieux patrimoniaux, des échanges avec les guides, les conteurs et les gardiens de Parcs Canada, de même que de l'information, des installations, des infrastructures, des services et des programmes conçus pour répondre aux besoins et aux attentes des visiteurs. Parcs Canada continuera d'offrir au visiteur des possibilités qui contribueront à sa croissance personnelle, lui fourniront des explications sur ces authentiques endroits naturels et culturels d'importance nationale et lui permettront de les apprécier. Les programmes, les services et les installations continueront d'être offerts selon les normes rigoureuses de qualité, de propreté et de sécurité qui caractérisent l'Agence depuis toujours, et son engagement visant à protéger les valeurs patrimoniales de ces lieux.

L'Agence Parcs Canada a toujours offert des programmes et des services de grande qualité. Elle perfectionne actuellement sa façon de procéder afin de mieux comprendre les nouveaux intérêts des visiteurs et d'y répondre. L'Agence s'adaptera aux besoins et aux attentes des visiteurs afin de leur permettre de faire l'expérience des merveilles naturelles et culturelles des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux du Canada.

Résultats prévus 11 et 12 : Les visiteurs sont bien accueillis, bénéficient d'une visite sécuritaire et sont satisfaits de la qualité du service reçu

Recherche sur les visiteurs

Il est indispensable que Parcs Canada connaisse mieux les besoins et les attentes de ses visiteurs. Elle sera ainsi en mesure d'influer sur leurs exigences et de mieux y répondre en tenant compte du contexte particulier des aires patrimoniales protégées. Les



Excursion guidée en compagnie d'un gardien, parc national du Canada Nahanni
© Parcs Canada Photo : J. Butterill

visiteurs forment une entité dynamique, dont les besoins, les attentes et les comportements évoluent avec le temps.

En 2005, le Programme d'information sur les visiteurs (PIV) sera amélioré, eu égard à l'Initiative d'amélioration des services du gouvernement du Canada, afin de recueillir des renseignements supplémentaires sur les attentes en matière de rendement relatives à la satisfaction des visiteurs. Cela comprendra de l'information plus complète sur la participation au programme; l'acquisition du savoir; la disponibilité, les connaissances et la courtoisie du personnel; la disponibilité et l'accessibilité des installations et des services; la réponse aux attentes des visiteurs et le suivi d'autres thèmes relatifs à la qualité des services.

Information et orientation pour les visiteurs

L'expérience de séjour des visiteurs commence avant l'arrivée dans un parc national, une aire marine nationale de conservation ou un lieu historique national. La communication de renseignements ayant une incidence sur les attentes des visiteurs favorise une expérience inoubliable de grande qualité. Parcs Canada continuera de fournir de l'information avant la visite par son numéro sans frais (1 888 773-8888), ses partenaires de l'industrie du tourisme et son propre site Web. Mettant à profit le projet pilote réalisé en 2004, Parcs Canada élargira pleinement la capacité et la portée de son Service de

réserve de camping, dont le nombre passera de huit à vingt, ce qui aidera à répondre aux attentes des visiteurs en leur permettant de mieux profiter d'emplacements de camping qui leur sont offerts dans les parcs nationaux. De plus, l'Agence évaluera la possibilité d'améliorer les communications avant, pendant et après les visites au moyen des nouveaux médias et des technologies existantes.

L'accueil et l'orientation sur place constituent des éléments clés de la communication de renseignements. En fournissant aux visiteurs les renseignements pertinents à ce stade de leur visite, on augmente leurs chances de faire une expérience agréable et inoubliable en toute sécurité. En 2005, Parcs Canada améliorera sa formation sur les services aux visiteurs en y intégrant les renseignements nécessaires pour offrir le contact personnel, les documents, les installations et les programmes de sécurité auxquels s'attendent les visiteurs à leur arrivée dans un parc national, une aire marine nationale de conservation ou un lieu historique national. Au cours des cinq prochaines années, Parcs Canada améliorera la signalisation et les autres services d'information afin de pouvoir offrir des installations et des infrastructures sécuritaires et d'autres possibilités.

Sécurité des visiteurs

Parcs Canada est fier de promouvoir la sécurité des visiteurs et d'offrir des emplacements patrimoniaux accueillants. La sensibilisation et la préparation à la gestion de la sécurité des visiteurs font partie de tous les programmes de formation et d'orientation destinés au personnel. L'information avant la visite, les programmes et les services d'accueil et d'orientation, la signalisation et l'état de préparation du personnel permettent à Parcs Canada d'offrir un milieu sûr à tous les visiteurs. Au nombre des initiatives de prévention récentes de Parcs Canada, mentionnons le Programme de prévention en matière de sécurité et de sauvetage sur la glace pour la région de Chambly et la bande vidéo *Voyager en toute sécurité au Nunavut*.

Parcs Canada contribue de façon importante au programme national de sécurité publique en partenariat avec de nombreux organismes tels que le Secrétariat national Recherche et sauvetage et l'Association canadienne des avalanches. Le programme Canadian Search and Rescue Tabletop Exercise (programme canadien de simulation d'exercices sur maquette en matière de recherche et sauvetage) a récemment permis d'évaluer et d'améliorer la collaboration en matière de planification et de prestation de services à environ 32 collectivités, parcs nationaux et lieux historiques nationaux. On élabore actuellement le programme du Système de commandement des interventions (SCI) du Canada afin de déterminer et de recommander un système de gestion du commandement et du contrôle pour gérer les opérations de recherche et sauvetage au sol partout au Canada. Ce programme sera suivi de la réalisation de 13 exercices complets de simulation de recherche et sauvetage provinciaux et territoriaux intégrant le modèle du SCI.

Programmes et services

On sait, d'après les recherches effectuées, qu'une expérience du patrimoine inoubliable et agréable dépend de l'interaction des visiteurs avec les employés de Parcs Canada. Afin de s'assurer que son personnel est en mesure de répondre aux besoins et aux attentes des visiteurs, l'Agence mettra davantage l'accent sur le rôle joué par l'ensemble de son effectif dans la mobilisation des visiteurs, ce qui comprend les employés affectés aux services traditionnels aux



Centre d'accueil, lieu historique national du Canada du Ranch-Bar U
© Parcs Canada Photo : J. Pleau

visiteurs (terrains de camping, centres d'information, etc.), ainsi que les gardes de parc et les équipes affectées aux terrains et à l'entretien, entre autres.

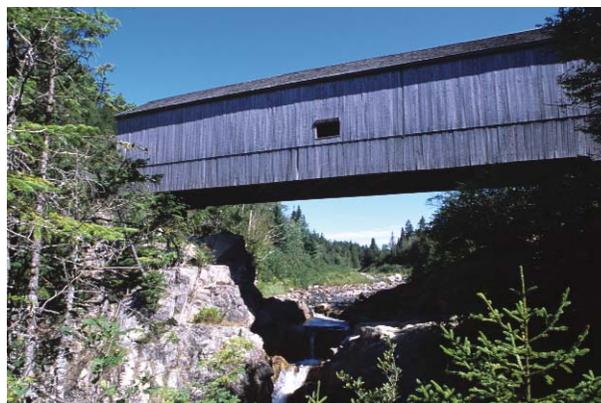
En 2005, l'Agence préparera ses employés à ce rôle accru en les aidant à acquérir le savoir et les compétences nécessaires dans le cadre des initiatives de formation annuelle sur les services aux visiteurs. Cela augmentera les possibilités d'expériences agréables pour les visiteurs, favorisant l'appréciation et l'intendance des ressources naturelles, culturelles et historiques et des lieux exceptionnels du Canada. L'Agence organisera des ateliers et offrira des possibilités de formation sur l'élaboration améliorée de projets, ce qui donnera lieu à des initiatives telles qu'un programme pilote auquel participera l'industrie des croisières en 2006. Ce programme offrira à ce secteur d'activité en croissance un nombre accru de possibilités de participer à l'expérience des visiteurs dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada.

En outre, en 2005, le programme d'orientation des employés, qui comprend un volet sur l'expérience de séjour des visiteurs, sera offert aux nouveaux employés de Parcs Canada. Ce programme aidera à faire en sorte que l'interaction entre les employés et les visiteurs contribue de façon positive à l'expérience globale de séjour de ces derniers.

Installations et infrastructures

En mettant à la disposition des visiteurs diverses installations et infrastructures dans des cadres naturels, historiques ou marins, Parcs Canada s'efforce de leur faire vivre des expériences inoubliables dans des endroits ou par des moyens qui, autrement, leur seraient difficiles ou impossibles d'accès. Des installations telles que les aires de fréquentation diurne, les sentiers, les emplacements de camping, les centres d'accueil, les réseaux d'aqueduc et d'égout et les routes de parc offrent aux visiteurs sur place des possibilités de comprendre et d'apprécier le patrimoine naturel et culturel du Canada, et d'en profiter pleinement.

De par la nature même des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux, les niveaux de service varient



*Pont couvert, parc national du Canada Fundy
© Parcs Canada Photo : J. Pleau*

souvent en importance et en efficacité d'un endroit à l'autre et dépendent des caractéristiques propres à chaque lieu, ainsi que des besoins et des attentes de différents groupes de visiteurs.

Parcs Canada gère des biens contemporains utilisés par les visiteurs évalués à 3,4 milliards de dollars. Bon nombre de ces installations ont été construites entre les années 50 et 70 et approchent de la fin de leur cycle de vie normal ou l'ont atteint. L'entretien permanent ne suffit plus à les maintenir sécuritaires et en bon état, et bon nombre de parcs et de lieux approchent du point où les infrastructures publiques essentielles et les installations pour les visiteurs présentent un risque pour la santé et la sécurité du public. Les deux tiers de ces biens contemporains ont besoin de réparations majeures ou de réfection.

Plutôt que de reconstruire et de remplacer systématiquement les installations et les infrastructures, Parcs Canada cherchera des possibilités d'apporter des modifications à ses immobilisations en comprenant mieux la façon dont elles répondent aux attentes des visiteurs et contribuent à des expériences de séjour significatives. Le cas échéant, l'Agence saisira les occasions de rajuster, de rénover et de moderniser les infrastructures afin d'améliorer l'efficacité, les normes et les niveaux de service. Lorsque les installations ne répondront plus aux besoins et aux attentes des visiteurs au chapitre des expériences écologiques ou culturelles, elles seront éliminées graduellement ou mises hors service.

Parcs Canada entend investir 25 M\$ des recettes annuelles provenant de l'augmentation des droits prévue afin de remettre à neuf les biens utilisés par les visiteurs et elle augmentera ce montant d'une partie des fonds de réfection prévus dans le Plan budgétaire 2005.

Valeur et tarifs

Un moyen par lequel Parcs Canada résoudra cet écart de financement au chapitre des installations et des infrastructures sera de s'assurer que les droits d'utilisation qu'elle impose reflètent véritablement la valeur des services qu'elle offre aux Canadiens et aux Canadiennes.



Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent
© Parcs Canada

Les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux sont exceptionnels du fait qu'ils traduisent l'essence même de l'identité canadienne et offrent aux visiteurs des possibilités exceptionnelles d'en faire personnellement l'expérience. Ils sont particulièrement appréciés par les visiteurs pour la portée, la diversité et la richesse des expériences rendues possible par cet engagement personnel. À l'avenir, ces endroits continueront d'être très recherchés en tant que lieux permettant de faire des expériences exceptionnelles et authentiques du mode de vie canadien, les autres possibilités devenant de plus en plus rares.

Les visiteurs, les voyageurs et les entreprises exerçant leurs activités à l'intérieur des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux bénéficient tous directement des services et des installations de Parcs Canada qu'ils utilisent et apprécient; pourtant, les droits d'utilisation ne couvrent actuellement que 25 p. 100 des coûts afférents. Lors d'un récent sondage, nous avons demandé aux Canadiens et Canadiennes s'ils préféreraient que Parcs Canada augmente les droits d'utilisation ou réduise les services. Sept répondants sur dix ont dit préférer une augmentation des droits. En conséquence, Parcs Canada a élaboré une Stratégie nationale de tarification sur plusieurs années par laquelle les recettes provenant des augmentations de droits prévues iront à l'amélioration des installations destinées aux visiteurs. Cette stratégie est fondée sur le principe voulant que les particuliers et les organisations qui bénéficient directement des programmes et des services fournis par l'Agence doivent aider à en défrayer les coûts. Elle reflète également le désir de l'Agence de mettre en œuvre une tarification uniforme dans l'ensemble du pays, afin que les visiteurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux versent les mêmes droits pour le même niveau de service, quel que soit l'endroit visité. L'objectif primordial de la stratégie est de permettre à l'Agence de continuer à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes des possibilités de faire des expériences de grande qualité en matière de patrimoine en affectant de nouvelles recettes au maintien de ses installations et de ses niveaux de service.

Les sondages auprès des visiteurs attribuent systématiquement un indice de satisfaction élevé à Parcs Canada. L'Agence s'est fixé des objectifs ambitieux mais réalisables en matière de services aux visiteurs et elle mènera des sondages au besoin afin d'évaluer le niveau de satisfaction par rapport aux objectifs préétablis. En cas d'insatisfaction d'un visiteur à l'égard des services reçus, la politique de Parcs Canada prévoit un remboursement intégral des droits payés.

Parcs Canada fixe les prix pour les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux en fonction des coûts de la fourniture de services et de la valeur établie par rapport à d'autres attractions patrimoniales et activités récréatives comparables. L'Agence continuera d'offrir des prix spéciaux aux jeunes, aux aînés, aux familles, aux groupes scolaires, aux visiteurs assidus et aux voyageurs importants.

Avant de modifier sa tarification, Parcs Canada doit mener des consultations auprès des visiteurs et des intervenants. Les parlementaires assurent une surveillance, conformément à la *Loi sur les frais d'utilisation*, selon laquelle tous les droits d'utilisation prévus doivent être déposés pour examen devant des comités de la Chambre des communes et du Sénat avant de recevoir une approbation définitive. Conformément à cette exigence, Parcs Canada présentera au ministre de l'Environnement ses propositions de droits d'utilisation pour la période allant de 2005 à 2008, afin qu'elles soient déposées en 2005.

Collaboration avec les partenaires

Les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux sont situés dans des collectivités d'accueil et des régions touristiques où les services et les marchés sont étroitement liés aux autres fournisseurs des secteurs public et privé et influencés par des intervenants clés. Parcs Canada reconnaît l'importance de ces partenaires en tant que précieux collaborateurs des expériences touristiques que font ses visiteurs avant, pendant et après leur visite dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux.

Parcs Canada respecte les droits et les valeurs des collectivités d'accueil, des propriétaires avoisinants et des Autochtones dans la planification et la fourniture de ses services et de ses installations. L'Agence collaborera étroitement avec les collectivités et les intervenants commerciaux et les fera participer à la conception d'expériences de séjour des visiteurs mutuellement avantageuses répondant aux besoins de leurs marchés partagés. Au moyen de partenariats, Parcs Canada visera à optimiser les avantages économiques, sociaux, culturels et écologiques à long terme pour les collectivités d'accueil.

Consolidation de la réputation de Parcs Canada

Tant pour les Canadiens et les Canadiennes que pour les étrangers, les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux du Canada sont des symboles de notre pays. Cette image très positive se reflète dans la haute opinion qu'a le public des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Elle se fonde sur les qualités d'authenticité, d'importance nationale, de spécificité, de qualité du service, de viabilité et de bonne valeur. Plus important encore, les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux continuent d'être très appréciés par les visiteurs pour la portée, la diversité et la richesse des expériences qui ne sont possibles que par l'engagement personnel.

Les Canadiens et les Canadiennes ont systématiquement classé les services de Parcs Canada parmi les meilleurs qui sont offerts par le gouvernement fédéral. Cette norme élevée de qualité a été confirmée par les sondages effectués par Parcs Canada auprès des visiteurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.

Activité de programme 5 : ADMINISTRATION DES LOTISSEMENTS URBAINS

Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

	Dépenses budgétées	Dépenses prévues				
	2004-2005*	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Immobilisations	4 853	4 169	4 049	4 049	4 049	4 049
Salaires**	3 719	3 860	3 934	3 951	3 949	3 949
E & E	3 441	3 226	3 334	3 334	3 334	3 334
Total	12 013	11 255	11 317	11 334	11 332	11 332
ETP	40	40	40	40	40	40
Fonds alloués aux services de l'Agence	1 231	1 043	1 034	1 067	1 066	1 066
Total : comprend les services de l'Agence	13 244	12 298	12 351	12 401	12 398	12 398
ETP : comprend les services de l'Agence	45	45	45	45	45	45

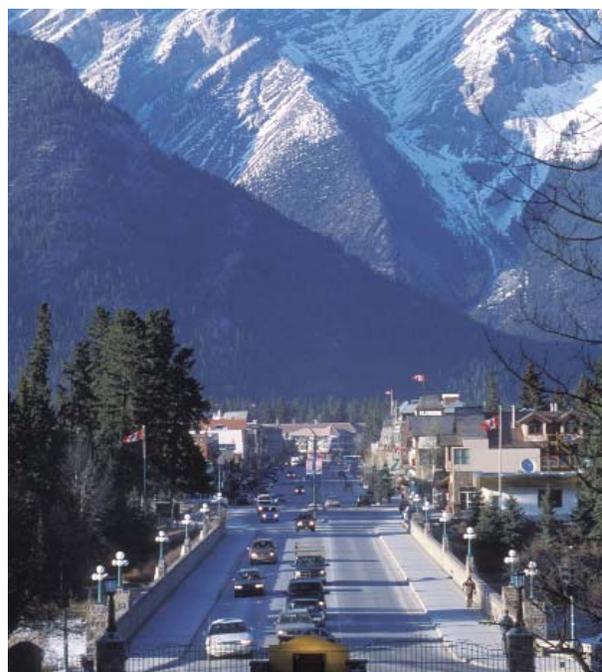
*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales prévues d'ici la fin de l'exercice financier.

**Le total des salaires comprend les régimes d'avantages sociaux des employés.

Description

Cette activité de programme a trait à la gestion et à l'exploitation par Parcs Canada des collectivités situées dans les parcs nationaux du Canada. L'Agence fournit des services municipaux tels que l'approvisionnement en eau potable, le déneigement, la collecte et l'élimination des ordures, le traitement des eaux usées, l'entretien des routes et des rues, et les services d'incendie. Parcs Canada est directement responsable de la gestion de cinq périmètres urbains situés dans des parcs nationaux et dont la population varie de moins de 100 habitants à 300 habitants et qui accueillent chaque année des millions de visiteurs.

Ces cinq périmètres urbains sont Field, dans le parc national du Canada Yoho, en Colombie-Britannique; Lake Louise, dans le parc national du Canada Banff, en Alberta; Wasagaming, dans le parc national du Canada du Mont-Riding, au Manitoba; Waskesiu,



Lotissement urbain de Banff, parc national du Canada Banff
© Parcs Canada Photo : B. Wroblewski

Pour plus amples renseignements veuillez visiter notre site web au www.pc.gc.ca

dans le parc national du Canada de Prince Albert, en Saskatchewan; et Waterton, dans le parc national du Canada des Lacs-Waterton, en Alberta.

Le lotissement urbain de Banff (www.townofbanff.com), dans le parc national du Canada Banff, est autonome depuis 1990 en vertu d'une entente fédérale-provinciale et n'est pas administré directement par Parcs Canada. L'Agence conserve toutefois le pouvoir final d'approbation du Plan communautaire et du règlement municipal sur l'utilisation des terres de la ville de Banff. Le lotissement urbain de Jasper (www.jasper-alberta.com), dans le parc national du Canada Jasper, jouit de l'autonomie gouvernementale depuis avril 2002. Toutefois, Parcs Canada y conserve la responsabilité en matière de planification et d'aménagement du territoire.

Les plans directeurs ont été établis et approuvés pour chaque collectivité et ils servent de guide pour leur gestion et leur aménagement permanents.

Avantages pour les Canadiens et les Canadiennes

Les lotissements urbains sont gérés de façon à améliorer l'expérience globale d'un parc tout en réduisant au minimum l'incidence écologique des collectivités sur les terres périphériques. En outre, ils préservent et protègent le patrimoine bâti et les ressources archéologiques afin que les générations actuelles et futures puissent faire l'expérience de leur cachet tout particulier. Considérés comme des destinations de qualité supérieure par les visiteurs, les lotissements urbains apportent d'importants avantages économiques au Canada. Enfin, au moyen des stratégies de gestion de la croissance, l'Agence démontre des formes de développement durable pour les Canadiens et les Canadiennes.

Résultats prévus et attentes en matière de rendement

5. ADMINISTRATION DES LOTISSEMENTS URBAINS	
Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
13. Les collectivités de parc sont administrées de façon efficace (services offerts dans les lotissements urbains).	31. Recouvrement de 100 % des coûts liés aux services municipaux (aqueduc, égout et collecte des ordures)
14. Les collectivités de parc sont administrées de façon efficace (services municipaux généraux).	
15. Les collectivités de parc sont des modèles d'intendance environnementale.	32. Réduire au minimum les incidences écologiques des lotissements urbains.

Stratégies pour atteindre les résultats prévus

L'activité principale de l'Agence au cours des cinq prochaines années sera de mettre en œuvre les plans directeurs soumis au Parlement. Atteindre les résultats prévus exigera une collaboration entre les citoyens qui vivent à l'intérieur des parcs nationaux, le public visiteur et Parcs Canada.

Résultats prévus 13, 14 et 15 : Les collectivités de parc sont administrées de façon efficace et sont des modèles d'intendance environnementale

Les plans communautaires visant les collectivités situées dans les parcs nationaux énoncent une stratégie de gestion de la croissance et du développement de chaque collectivité. Ces plans

fournissent également une orientation pour réduire au minimum les incidences sur les terres périphériques, la protection des ressources culturelles, les utilisations appropriées et les possibilités d'apprentissage. Les plans communautaires ont été établis et déposés au Parlement pour les collectivités suivantes :

Waskesiu : en 2000

Wasagaming : en 2000

Waterton : en 2001

Field : en 1999

Lake Louise : en 2001

Quatre principes s'appliquent aux plans communautaires :

- absence d'impacts nets sur l'environnement;
- intendance environnementale responsable;
- conservation du patrimoine;
- gestion responsable de la croissance.

Le principe de l'absence d'impacts nets sur l'environnement s'applique à tous les lotissements urbains qui se trouvent dans les parcs nationaux afin de faire en sorte que les collectivités n'aient pas d'incidence négative sur la santé écologique des parcs où elles sont situées. Un cadre d'absence d'impacts nets sur l'environnement qui comporte la surveillance et des mesures concrètes visant à réduire les incidences écologiques des lotissements urbains sera en place en 2005. Pour la durée du présent Plan, des cadres de rendement relatifs aux trois autres principes seront élaborés. À mesure que chacun sera élaboré puis mis en œuvre, Parcs Canada suivra les progrès par rapport aux attentes en matière de rendement et collaborera avec les collectivités à l'élaboration d'indicateurs et de systèmes de gestion

appuyant l'établissement de rapports. Ces cadres fourniront des données à l'appui des rapports sur l'état des parcs et de l'examen périodique des plans communautaires. La mise en place de chaque cadre et sa réussite seront évalués par Parcs Canada et ses partenaires au moins une fois tous les cinq ans. Ensemble, les cadres permettront à Parcs Canada de présenter un rapport des résultats en fonction des prévisions au chapitre de l'administration efficace des collectivités de parcs nationaux.

Parcs Canada continuera d'investir dans la modernisation des installations d'eau potable des lotissements urbains des parcs nationaux. L'Agence s'est aussi engagée à moderniser les stations d'épuration des eaux usées afin de s'assurer que la qualité des effluents respecte ou dépasse les normes nationales et provinciales. L'achèvement de la réfection du système d'aqueduc et d'égouts permettra de veiller à ce que les objectifs de l'Agence soient atteints.



Parc national du Canada Yoho
© Parcs Canada Photo : W. Lynch

Activité de programme 6 : GESTION DES ROUTES DE TRANSIT

Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

	Dépenses budgétées	Dépenses prévues				
	2004-2005*	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Immobilisations	13 612	24 961	30 311	24 811	27 811	32 811
Salaires**	10 511	10 260	10 451	10 494	10 490	10 490
E & E	11 841	11 801	12 090	12 090	12 090	12 090
Total	35 964	47 022	52 852	47 395	50 391	55 391
ETP	159	159	159	159	159	159
Fonds alloués aux services de l'Agence	3 262	3 636	3 668	3 383	3 382	3 382
Total : comprend les services de l'Agence	39 226	50 658	56 520	50 778	53 773	58 773
ETP : comprend les services de l'Agence	183	183	183	183	183	183

*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales prévues d'ici la fin de l'exercice financier.

**Le total des salaires comprend les régimes d'avantages sociaux des employés.

Description

Cette activité de programme comprend l'exploitation, l'entretien et la réparation des routes locales, provinciales et interprovinciales ainsi que des voies navigables qui relient les collectivités et traversent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

Parcs Canada est responsable d'environ 868 kilomètres de routes provinciales et interprovinciales, dont six tronçons de la Transcanadienne et de la route de Yellowhead. Cette responsabilité vient du fait que ces routes se trouvent à l'intérieur des parcs nationaux. Ces tronçons font partie du réseau routier national du Canada et certains ont un important débit à longueur d'année, soit de 1,4 à 5,7 millions de véhicules.

Parcs Canada est responsable de sept canaux historiques et voies navigables, notamment la voie navigable Trent-Severn, le canal Rideau et les canaux de Lachine et de Chambly. Il existe plus de 500 kilomètres de voies navigables et un bassin hydrographique de 25 000 km² touchant plus de 100 000 propriétaires de terres privées et d'innombrables collectivités.

Avantages pour les Canadiens et les Canadiennes

Tous les Canadiens et les Canadiennes bénéficient des efforts déployés par Parcs Canada pour maintenir la sécurité des routes et des voies navigables. Pour ce faire, on s'assure que les routes, par exemple le tronçon de la Transcanadienne de Calgary à Vancouver qui traverse les parcs nationaux des montagnes, demeurent ouvertes et continuent à permettre une circulation fiable et sécuritaire.

Pour plus amples renseignements veuillez visiter notre site web au www.pc.gc.ca

En outre, les Canadiens et les Canadiennes bénéficient des activités de gestion des voies navigables de Parcs Canada. Les voies navigables demeurent ouvertes afin de permettre une circulation de transit et des activités récréatives fiables et sécuritaires. Les niveaux d'eau sont maintenus et contribuent à l'approvisionnement en eau des collectivités et des industries, à la production d'énergie hydroélectrique et à la santé des écosystèmes naturels.

On y parvient d'une manière qui contribue à diminuer le nombre de conflits faune-circulation et à réduire au minimum les incidences écologiques. La circulation efficace des personnes et des marchandises, associée à la gestion efficace des bassins hydrographiques dans des régions à forte densité de population comme le sud de l'Ontario, est avantageuse pour toute la population canadienne.

Résultats prévus et attentes en matière de rendement

6. GESTION DES ROUTES DE TRANSIT	
Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
16. Les routes sont sécuritaires et ouvertes à la circulation de transit, et leur incidence sur l'environnement est réduite au minimum.	33. Les routes sont ouvertes à la circulation de transit. 34. Les incidents en matière de sécurité sont réduits au minimum. 35. Réduire au minimum l'incidence environnementale des routes.
17. Les voies navigables sont sécuritaires et ouvertes à la circulation maritime, et leur incidence sur l'environnement est réduite au minimum.	36. Les canaux et les voies navigables sont sécuritaires et ouverts à la circulation maritime. 34. Les incidents en matière de sécurité sont réduits au minimum. 35. Réduire au minimum l'incidence environnementale des canaux et des voies navigables.

Stratégies pour atteindre les résultats prévus

Parcs Canada a l'obligation de veiller à ce que les routes et les voies navigables demeurent ouvertes et ne posent aucun risque tout en réduisant au minimum leurs incidences écologiques.

On compte 97 ponts routiers et viaducs dans les limites d'aires patrimoniales nationales situées dans huit provinces. Dans le réseau de canaux et de voies navigables, le nombre de ponts, de viaducs et de barrages est encore plus élevé. Afin de s'acquitter de ses obligations de diligence raisonnable et de résoudre les problèmes liés au manque d'uniformité des normes provinciales, Parcs Canada établira des

lignes directrices sur l'inspection et l'entretien des structures. Ces lignes directrices s'appuieront sur des normes pertinentes et des questions relatives à la sécurité. Dans le cadre de sa stratégie visant à maintenir ces structures de toute première importance, l'Agence améliorera son programme d'inspection des infrastructures afin d'évaluer les structures par rapport aux normes de l'industrie.

Grâce aux fonds supplémentaires prévus dans le Plan budgétaire 2005 et selon les résultats du programme d'inspection, Parcs Canada s'assurera que ces routes de transit ne sont pas fermées ou ne se détériorent pas au point de poser des risques inacceptables.

Résultat prévu 16 : Les routes sont sécuritaires et ouvertes à la circulation de transit, et leur incidence sur l'environnement est réduite au minimum

Élargissement à quatre voies de la route Transcanadienne

Dans le cadre des efforts du gouvernement visant à améliorer les infrastructures du Canada et à intégrer ces activités dans la satisfaction des besoins des provinces et des territoires, Parcs Canada a obtenu une somme de 50 M\$ sur quatre ans pour continuer l'élargissement à quatre voies du tronçon de la route Transcanadienne qui traverse le parc national du Canada Banff. Ces fonds contribueront :

1. à améliorer la sécurité des automobilistes;
2. à réduire les conflits faune-circulation;
3. à favoriser d'autres améliorations environnementales connexes;
4. à faciliter une circulation efficace des personnes et des marchandises.

L'élargissement à quatre voies de la route Transcanadienne aggravera les problèmes actuels de l'Agence au chapitre du financement de l'entretien périodique des routes en augmentant le nombre de kilomètres de routes faisant l'objet d'attentes élevées en matière de rendement. Toutefois, l'amélioration de la sécurité des voyageurs justifie l'investissement.



Route Transcanadienne, parc national du Canada Yoho
© Parcs Canada Photo : T. Grant

Le résultat prévu de Parcs Canada comprend également l'engagement de réduire au minimum l'incidence écologique des routes qui traversent les aires patrimoniales nationales. Un cadre de rapport sur l'écologie pour les routes a été élaboré et la mise en œuvre progressive des activités connexes ainsi que la présentation ultérieure de rapports commenceront en 2005-2006.

Résultat prévu 17 : Gestion des voies navigables

La gestion des voies navigables constitue pour Parcs Canada une importante responsabilité qui englobe la gestion des niveaux d'eau, la protection contre les crues en faveur des propriétaires fonciers et des collectivités, le transport en embarcation commerciale ou de plaisance (décrit dans l'activité de programme « Offrir aux visiteurs une expérience de qualité ») et la production d'énergie. Parcs Canada assume des responsabilités en matière de garde pour un réseau complexe de canaux, de ponts, de barrages et d'écluses.



Lieu historique national du Canada de l'Écluse-Ascenseur-de-Trent-Severn-Peterborough
© Parcs Canada Photo : B. Morin

Durant la prochaine période de planification, l'un des défis auxquels Parcs Canada devra faire face sera de mieux comprendre cet aspect de ses activités dans le contexte des pratiques changeantes d'utilisation du territoire, de l'urbanisation, du vieillissement des infrastructures et du changement climatique. Une autre difficulté qu'on ne retrouve pas dans les autres parcs ou lieux réside dans le fait qu'une grande partie des terres qui bordent les canaux n'appartiennent pas à Parcs Canada.



Lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine

© Parcs Canada Photo : E. Kedl

Activités de programme 7 et 8 : SERVICES DE L'AGENCE

Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

	Dépenses budgétées	Dépenses prévues				
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Immobilisations	2 427	2 085	2 025	2 025	2 025	2 025
Salaires	31 529	30 903	31 479	31 609	31 597	31 597
E & E	17 762	17 702	18 135	17 885	17 885	17 885
Total	51 718	50 690	51 639	51 519	51 507	51 507
ETP	478	478	478	478	478	478

*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales prévues d'ici la fin de l'exercice financier.

**Le total des salaires comprend les régimes d'avantages sociaux des employés.

Description

Ces activités de programme portent sur la prestation des services de l'Agence, dont les fonctions de budgétisation et d'établissement de programmes; les investissements financiers et la gestion administrative; la gestion immobilière et des biens; l'élaboration de lois et de politiques; et la haute direction. Elle comprend également les aspects suivants : relations de travail, négociations collectives, rémunération, santé et sécurité au travail, classification, stratégies de renouvellement des ressources humaines, programmes et systèmes, communications internes et administration.

Avantages pour les Canadiens et les Canadiennes

Parcs Canada est dotée de l'effectif qu'il faut et reflète la grande diversité de la société canadienne. Les décisions de gestion reposent sur une analyse rigoureuse, respectent les valeurs de la fonction publique, reflètent la probité et mettent l'accent sur les citoyens. En plus de remplir son mandat, Parcs Canada optimise les ressources allouées directement aux activités de programme. Les rapports destinés au public sont équilibrés, transparents et faciles à comprendre.

Le Canada est un pays dont l'histoire a été tissée par des femmes et des hommes issus de plus de 200 horizons ethniques, le premier pays au monde à se proclamer officiellement multiculturel.

Pour plus amples renseignements veuillez visiter notre site web au www.pc.gc.ca

Résultats prévus et attentes en matière de rendement

7 ET 8 : SERVICES DE L'AGENCE	
Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
18. Faire preuve du sens des responsabilités et démontrer la capacité de prendre des décisions efficaces, et fournir des services de gestion opportuns, accessibles et fiables.	39. La vérification des renseignements financiers et de l'information sur le rendement effectuée par la vérificatrice générale ne révèle aucun problème d'ordre matériel. 40. Les dépenses relatives aux services de l'Agence ne dépassent pas 12 % du budget total de fonctionnement.
19. Effectif diversifié et compétent, dans un milieu positif et stimulant.	41. Les rapports quinquennaux sur les ressources humaines ne relèvent aucun écart important entre les valeurs et principes et le régime des ressources humaines. 42. Effectif représentatif – évalué selon la participation de la population active régionale.

Stratégie pour atteindre les résultats prévus

Au cours des dernières années, Parcs Canada a dû faire face à d'importants changements législatifs, réglementaires, écologiques et administratifs. Son équipe a réalisé des progrès et obtenu des résultats, mais son travail n'est pas encore terminé. Au cours des cinq prochaines années, elle continuera de se concentrer sur des domaines particuliers : gestion financière, technologie de l'information, ressources humaines et intendance environnementale. Voici certains de ses objectifs clés :

- Élaborer une stratégie financière à long terme afin de protéger les biens historiques et contemporains; harmoniser l'information sur le rendement (financière et non financière).
- Répondre aux exigences habituelles des ministères ou des organismes du gouvernement en matière de diligence raisonnable et mettre en œuvre les initiatives approuvées de la fonction de contrôleur.
- Assurer des pratiques commerciales viables.
- Intégrer la gestion des biens dans la gestion des autres activités de programme.

- S'assurer que l'équipe de Parcs Canada est compétente, professionnelle et représentative de la population canadienne, et que ses membres peuvent collaborer efficacement dans un milieu où règnent l'équité et le respect.
- Au chapitre de l'imputabilité, l'Agence Parcs Canada s'efforcera de fonctionner comme un organisme unique.
- Élaborer des mécanismes et des approches visant à améliorer les communications internes au sein de l'Agence, en mettant particulièrement l'accent sur le dialogue qui mobilise efficacement tous les membres de l'équipe de Parcs Canada.

Résultat prévu 18 : Maximiser le rendement de l'Agence

Ressources humaines

Les employés de Parcs Canada sont extrêmement dévoués, enthousiastes, passionnés et professionnels. Un grand nombre d'entre eux prendront leur retraite au cours des prochaines années. L'Agence poursuivra ses efforts en vue de refléter fidèlement la diversité de la population canadienne. Elle s'assurera qu'il n'existe pas d'obstacles structurels à l'emploi de personnes issues de minorités visibles ou ayant un

handicap. Les contrats d'imputabilité en matière de rendement des gestionnaires comprendront des clauses de rendement concernant l'embauche fondée sur la diversité.

Les nouveaux employés permanents suivront un programme d'orientation afin de bien comprendre tous les programmes gérés par l'Agence, ainsi que ses valeurs et ses principes directeurs.

Dans le cadre de sa stratégie nationale d'apprentissage, l'Agence élaborera et mettra en œuvre un programme national d'apprentissage afin d'aider les membres de son équipe à atteindre leurs objectifs professionnels, d'assurer l'application uniforme de ses valeurs et de ses principes directeurs, et d'élaborer des programmes d'apprentissage fonctionnel. Dans la mesure du possible, les programmes d'apprentissage seront interfonctionnels.

Les résultats du premier Sondage auprès des employés de Parcs Canada ont été publiés en 2004 et le tout premier Rapport indépendant sur le régime des ressources humaines de l'Agence (la loi exige qu'un examen de l'Agence soit effectué tous les cinq ans par une tierce partie) a été rédigé. Le sondage et l'examen indépendant donneront lieu à des changements dans les plans et priorités en matière de RH de l'Agence et dans le plan des ressources humaines de chaque unité de gestion faisant partie de celle-ci. Pendant toute la durée du présent Plan d'entreprise, les progrès réalisés par Parcs Canada dans ce domaine seront évalués afin de promouvoir l'objectif de l'Agence d'offrir un milieu de travail sain à ses employés.



Lieu historique national du Canada de La Fourche
© Parcs Canada : D. Dealey

Gestion des biens

Chaque bien de Parcs Canada est directement lié à l'une des huit activités de programme. Les fonds supplémentaires prévus dans le Plan budgétaire 2005, soit 209 M\$ sur cinq ans, permettront à Parcs Canada de répondre aux besoins urgents des lieux patrimoniaux naturels et culturels les plus importants du pays.

Cadre de gestion des biens

Parcs Canada est un dépositaire important des biens de l'État et elle est responsable de biens allant de bâtiments modernes à contrôle numérique aux barrages du XIX^e siècle, en passant par des routes creusées dans les Rocheuses. Le coût actuel de remplacement de ces biens est évalué à 7,1 milliards de dollars.

Parcs Canada examinera et modifiera sa capacité et ses structures de gestion des biens nationaux, géographiques et appartenant aux unités de gestion afin d'améliorer l'orientation et l'appui fournis à la fonction de gestion des biens.

Parcs Canada a élaboré un système de gestion de ses biens en 2004. La mise en œuvre graduelle du système, dont une interface avec le système financier, débutera en 2005 pour :

- améliorer l'accès à de l'information fiable et à jour sur l'inventaire et l'état des biens, et des investissements à cet égard;
- améliorer la prise de décisions éclairées et stratégiques;
- améliorer la compréhension de la relation entre les biens et les activités de programme;
- faciliter la surveillance des activités de gestion des biens.

En outre, Parcs Canada examinera les meilleures pratiques de l'industrie afin d'améliorer les lignes directrices sur l'entretien et l'inspection de façon à s'assurer qu'elles sont conformes aux dispositions législatives, ainsi qu'aux règles en matière de

sécurité du public et du personnel, et elle améliorera l'uniformité et l'efficacité de l'approche de la gestion des biens.

Enfin, une version résumée des plans relatifs aux biens liés aux activités de l'Agence a été intégrée à ce Plan.

Technologies et gestion de l'information

Parcs Canada continue d'améliorer ses technologies de l'information et son utilisation de nouveaux médias pour améliorer ses services. Des initiatives qui seront mises en œuvre au cours des cinq prochaines années amélioreront l'expérience des visiteurs, y compris l'enrichissement de leurs connaissances sur place et en ligne; amélioreront les autres services aux visiteurs, notamment par un système de réservations des emplacements de camping en ligne; rejoindront et mobiliseront plus efficacement de nouveaux publics, en particulier les jeunes, les citoyens et les néo-Canadiens et Canadiennes, en assurant une plus grande présence de Parcs Canada dans les grandes agglomérations comme Toronto et Montréal.

Parcs Canada continuera d'utiliser les technologies de l'information pour appuyer ses décisions en matière de gestion. Les systèmes intégrés de gestion du personnel et des finances permettront aux gestionnaires d'avoir accès à l'information nécessaire au moment opportun.

Communications internes

Les communications internes constituent à la fois une priorité et un défi pour Parcs Canada. Un service de communications internes solide et permanent permet d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'Agence et d'habiliter ses employés à faire office d'ambassadeurs de Parcs Canada. Par le partage de renseignements, de connaissances et d'idées, l'Agence entend renforcer sa culture organisationnelle, favoriser des relations de travail positives et fondées sur le respect entre les employés à tous les échelons, et être mieux placée pour réussir à l'avenir.

Le défi qui se pose à Parcs Canada provient de sa structure organisationnelle et de la diversité de son effectif. Les quelque 5 000 employés de l'Agence sont répartis dans l'ensemble du pays. Beaucoup travaillent dans le Nord et dans d'autres régions où ils ont un accès limité à Internet ou n'ont pas d'ordinateur durant leur journée normale de travail. Notre effectif comprend des cols bleus et des cols

blancs, ainsi que des chercheurs, des ingénieurs, des informaticiens et d'autres professionnels hautement spécialisés. Il peut être difficile de rejoindre tous ces employés au moyen de messages répondant à leurs besoins d'information et de connaissances, ainsi que de s'assurer qu'ils sont aptes à communiquer efficacement avec leurs collègues.

C'est pourquoi, au cours des cinq prochaines années, Parcs Canada élaborera et mettra en œuvre une stratégie globale de communications internes à l'échelle de l'Agence. Ce plan sera fondé sur les conclusions du sondage mené auprès des employés de Parcs Canada en 2003, qui fera office de point de repère pour évaluer l'efficacité avec laquelle l'Agence atteint ses objectifs de communications internes. On évaluera également les outils de communications internes existants, tels que le site intranet de Parcs Canada (mis sur pied en 2003) et les courriels, afin de s'assurer qu'ils sont efficaces. En outre, l'Agence prendra en compte les nouvelles technologies, approches et protocoles afin d'améliorer sa capacité en matière de communications internes.



Gardien de parc plantant un pin blanc, parc national du Canada de la Mauricie
© Parcs Canada Photo : J. Poirel

L'objectif de Parcs Canada est d'encourager et d'appuyer le dialogue vertical et latéral entre les employés à tous les échelons de l'Agence. Elle cherchera non seulement à s'assurer que tous les employés connaissent et comprennent sa vision et ses objectifs, mais encore à les associer à l'exécution de son mandat. En définitive, dans une organisation décentralisée telle que Parcs Canada, le véritable pouvoir de la connaissance réside dans sa diffusion la plus large possible.

Section 4 :

ORGANISATION

Le 12 décembre 2003, la restructuration de plusieurs ministères et agences transférait la responsabilité de l'Agence Parcs Canada de la ministre de Patrimoine canadien au ministre de l'Environnement. Parcs Canada continue d'être un organisme distinct et le directeur général de l'Agence relève directement du ministre de l'Environnement.

Le Conseil exécutif de Parcs Canada, composé du directeur général de l'Agence et des autres cadres supérieurs apparaissant à l'organigramme ci-dessous, fixe les priorités de l'organisation.

Parcs Canada gère trois grands programmes et dirige ou coordonne plusieurs autres programmes de moindre envergure :

- 1. Le réseau des parcs nationaux du Canada :**
Le programme des parcs nationaux protège des exemples représentatifs des régions naturelles du Canada dans le cadre d'un réseau de parcs nationaux et favorise chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine naturel de façon à le léguer intact aux générations à venir.
- 2. Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada :** Le programme des lieux historiques nationaux favorise la connaissance et l'appréciation du passé du Canada grâce à un programme national de commémoration historique. Il protège et met en valeur les lieux historiques nationaux au profit et pour la sensibilisation et la jouissance des générations actuelles et futures et ce, d'une façon qui respecte l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et les ressources connexes. En outre, il encourage et appuie les tiers propriétaires des lieux historiques nationaux.

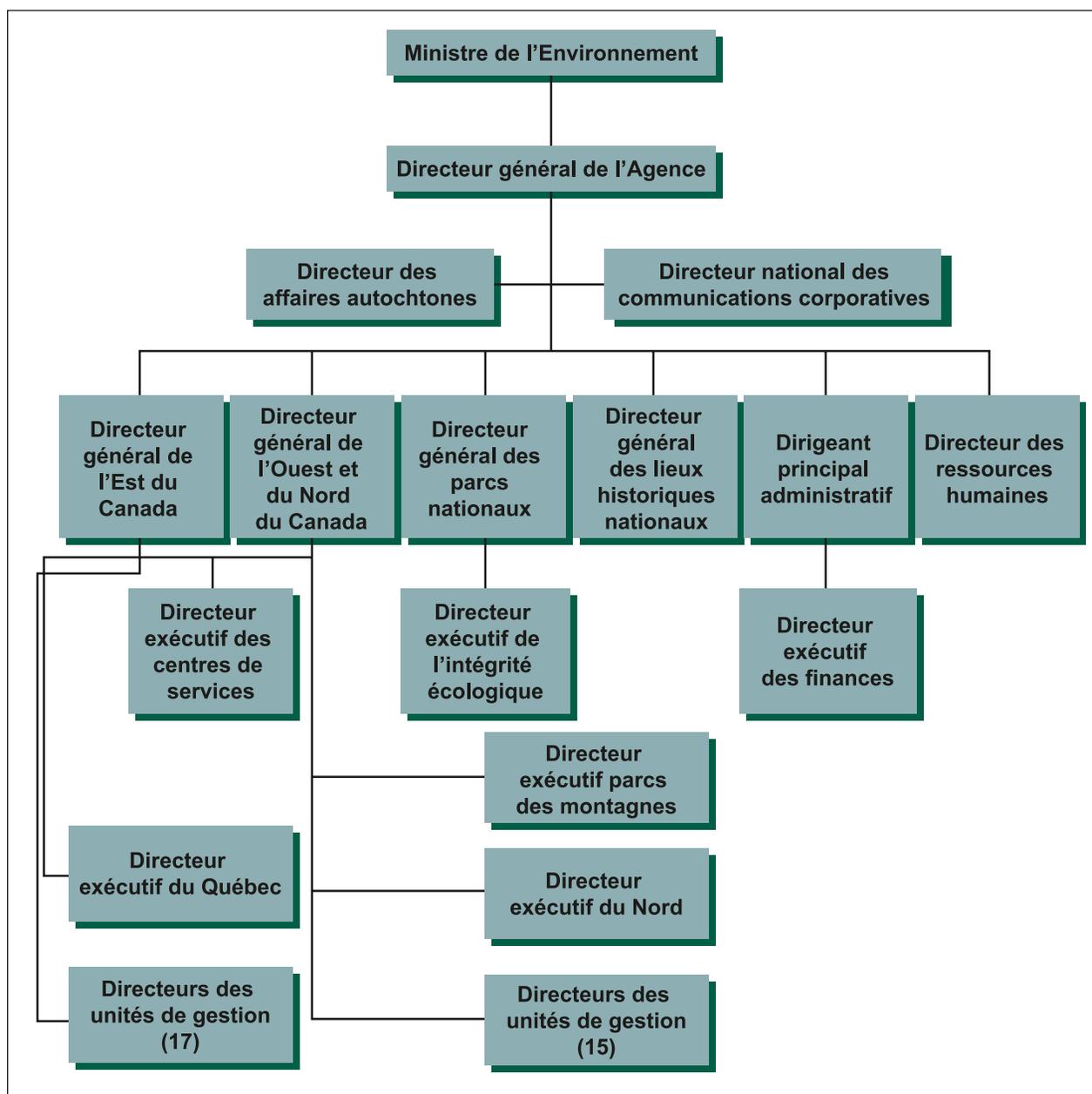
- 3. Le réseau des aires marines nationales de conservation du Canada :** Le programme des aires marines nationales de conservation appuie l'utilisation durable de nos aires marines d'importance nationale représentatives du milieu marin du pays et des Grands Lacs, et favorise chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine marin de façon à le léguer intact aux générations à venir.

- **Autres programmes nationaux :** Parcs Canada dirige ou coordonne aussi la prestation de plusieurs autres programmes ayant pour objectif la conservation de divers aspects du patrimoine naturel et culturel canadien, notamment le Programme des édifices fédéraux du patrimoine, le Programme des gares ferroviaires patrimoniales, le Programme du réseau des rivières du patrimoine canadien, le Programme fédéral d'archéologie, l'Initiative des endroits historiques et le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada.

Pour plus amples renseignements veuillez visiter notre site web au www.pc.gc.ca

Cadre d'imputabilité

Figure 7



Parcs Canada exécute ses programmes et offre ses services dans un contexte complexe et en constante évolution. Pour rester à la hauteur des attentes de ses visiteurs et garder la confiance des intervenants, l'Agence doit cerner précisément les risques et les défis auxquels elle doit faire face et les relever en organisant en conséquence ses priorités et ses investissements.

L'exécution de programmes relève des 32 unités de gestion de Parcs Canada. Les unités de gestion regroupent des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation. Il existe quatre centres de services, qui appuient l'organisation dans diverses disciplines professionnelles et techniques (biologie, histoire, etc.).

Section 5 :

INFORMATION FINANCIÈRE ET TABLEAUX

Le présent chapitre porte sur les sources de financement de Parcs Canada, ses dépenses pluriannuelles et ses projets d'immobilisations prévus, ainsi que sur les besoins financiers des nouveaux parcs, lieux historiques et aires marines de conservation.

Les tableaux financiers qui suivent illustrent les dépenses prévues de l'Agence, estimées à 532,8 M\$ annuellement². Près de la moitié de ses ressources

sont consacrées aux dépenses en personnel (rémunération, indemnités et avantages sociaux), l'autre moitié étant affectée aux frais d'exploitation, d'immobilisations et autres.

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, le plus grand défi qui se pose à l'Agence au chapitre des ressources est la réfection de ses immobilisations.

Dépenses prévues de l'Agence 2005-2006

Figure 8 : Source de fonds

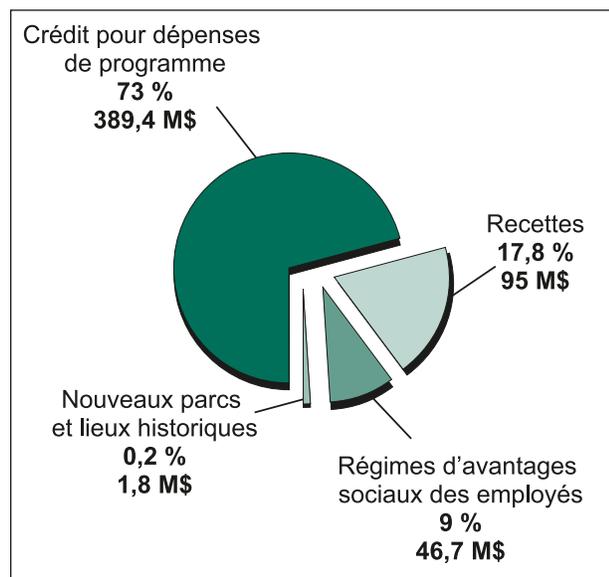
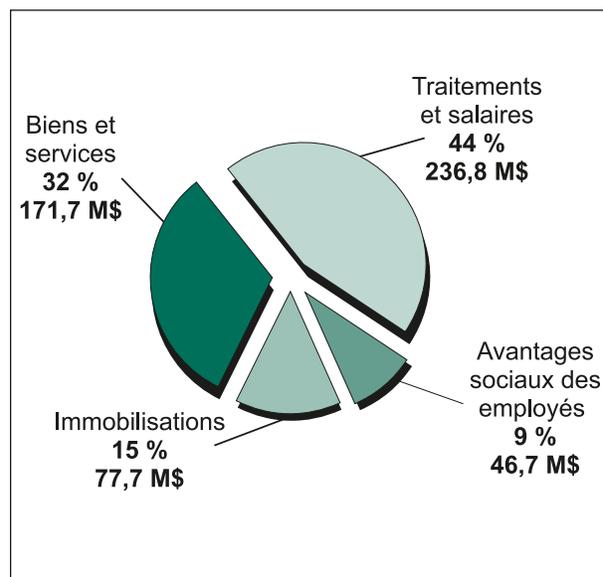


Figure 9 : Utilisation prévue des fonds



² L'information financière présentée dans les tableaux du Plan qui suivent correspond au contenu et aux procédures du Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006.

- L'information est présentée selon la méthode de la comptabilité de caisse et non de la comptabilité d'exercice.
- Les prévisions pour l'exercice financier 2004-2005 sont le budget principal, plus le financement autorisé par budget supplémentaire, plus une augmentation des recettes d'exploitation, plus montant pour la convention collective.
- L'exercice financier 2005-2006 équivaut au budget principal, plus montant pour la convention collective, plus budget 2005.
- Les exercices financiers 2006-2007 et suivants équivalent aux niveaux de référence approuvés de l'Agence, plus une augmentation des recettes d'exploitation, plus montant pour la convention collective, plus budget 2005.

Pour plus amples renseignements veuillez visiter notre site web au www.pc.gc.ca

TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DE L'AGENCE ET RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Dépenses budgétées 2004-05	Dépenses prévues 2005-06	Dépenses prévues 2006-07	Dépenses prévues 2007-08	Dépenses prévues 2008-09	Dépenses prévues 2009-10
Créer des lieux patrimoniaux	21 179	20 311	24 971	24 848	24 848	24 848
Préserver les ressources patrimoniales	161 141	167 052	176 131	164 330	164 330	164 330
Favoriser la connaissance et l'appréciation du public	59 262	57 277	57 422	57 392	57 392	57 392
Offrir aux visiteurs une expérience de qualité	163 821	180 846	180 149	184 519	184 519	184 519
Administration des lotissements urbains	12 895	11 975	11 944	11 974	11 974	11 974
Gestion des routes de transit	38 240	47 047	49 188	38 897	38 897	38 897
Total pour le Budget principal	456 538	484 508	499 805	481 960	481 960	481 960
<i>Rajustements</i>						
Budget supplémentaire des dépenses :						
Fonds supplémentaires pour la lutte contre les incendies de forêts dans les parcs nationaux	9 334					
Fonds supplémentaires relatifs au transfert de la responsabilité de l'Initiative des endroits historiques du ministère du Patrimoine canadien à l'Agence Parcs Canada en vertu de la <i>Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique</i>	3 631					
Fonds supplémentaires pour des réparations urgentes apportées au canal Rideau à Kingston, Ontario	3 000					
Fonds consacrés aux programmes de publicité gouvernementale (<i>poste horizontal</i>)	905					
Autorisations de dépenser disponibles à même le crédit	(2 049)					
Autorisation de dépenser disponibles à partir d'un autre crédit	(3 000)					
Réfection des immobilisations		11 000	25 000	43 000	55 000	75 000
Préservation du patrimoine bâti du Canada		12 000	10 000	8 000	8 000	8 000
Intégrité écologique		5 000	10 000	15 000	15 000	15 000
Réforme de l'approvisionnement		(700)				
Autre :						
Monnaie de la convention collective	23 518	21 050	26 618	27 735	27 735	27 735
Augmentation des recettes d'exploitation	2 000				7 000	7 000
<i>Total des rajustements</i>	37 339	48 350	71 618	93 735	112 735	132 735
Total des dépenses prévues	493 877	532 858	571 423	575 695	594 695	614 695
Total des dépenses prévues	493 877	532 858	571 423	575 695	594 695	614 695
Moins : Recettes non disponibles						
Plus : Coût des services reçus sans frais	40 958	41 612	40 404	40 318	40 354	40 354
Coût net du programme	534 835	574 470	611 827	616 013	635 049	655 049
Équivalents temps plein	3 980	4 017	4 020	4 020	4 020	4 020

TABLEAU 2 : ACTIVITÉS DE PROGRAMME (EN MILLIERS DE DOLLARS)

2005-2006							
Activité de programme	Dépenses budgétaires			Dépenses non budgétaires			
	Exploitation	Immobilisation	Subventions et contributions	Prêts, investissements et avances	Total pour le Budget principal	Rajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal)	Total des dépenses prévues
Créer des lieux patrimoniaux	19 564	724	23		20 311	645	20 956
Préserver les ressources patrimoniales	149 672	9 051	8 329		167 052	25 528	192 580
Favoriser la connaissance et l'appréciation du public	53 469	3 619	189		57 277	5 338	62 615
Offrir aux visiteurs une expérience de qualité	169 986	10 860			180 846	12 906	193 752
Administration des lotissements urbains	7 631	4 344			11 975	323	12 298
Gestion des routes de transit	23 903	23 144			47 047	3 610	50 657
Total	424 225	51 742	8 541		484 508	48 350	532 858

TABLEAU 3 : POSTES VOTÉS ET LÉGISLATIFS INDIQUÉS DANS LE BUDGET PRINCIPAL (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	2005-2006 Dernier budget principal	2004-2005 Budget principal précédent
20	Dépenses de programme	344 562	330 769
25	Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	1 800	5 000
(L)	Dépenses équivalentes aux recettes	95 000	78 000
(L)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	43 146	42 769
TOTAL		484 508	456 538

**TABLEAU 4 – COÛT NET DU PROGRAMME EN 2005-2006
(EN MILLIERS DE DOLLARS)**

	Programme de Parcs Canada
Dépenses nettes prévues	532 858
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	17 258
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	15 412
Services fournis par le ministère du Patrimoine canadien en ce qui concerne la gestion de l'information, la technologie de l'information, les finances, les ressources humaines et le soutien administratif	7 510
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	830
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	490
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	112
Sous-total	41 612
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	0
Coût net du programme pour 2005-2006	574 470

**TABLEAU 5 : SOMMAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS,
PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME (EN MILLIERS DE
DOLLARS)**

	Budgétées 2004-2005	Prévues 2005-2006	Prévues 2006-2007	Prévues 2007-2008	Prévues 2008-2009	Prévues 2009-2010
1. Créer des lieux patrimoniaux	861	724	702	709	709	709
2. Préserver les ressources patrimoniales	16 564	12 351	16 273	21 756	25 356	31 356
3. Favoriser la connaissance et l'appréciation du public	4 302	3 619	3 508	3 542	3 542	3 542
4. Offrir aux visiteurs une expérience de qualité	13 907	30 810	40 776	51 975	63 375	72 375
5. Administration des lotissements urbains	5 163	4 344	4 211	4 250	4 250	4 250
6. Gestion des routes de transit	13 999	25 894	31 272	25 510	28 510	33 510
TOTAL	54 796	77 742	96 742	107 742	125 742	145 742

**TABLEAU 6 : RECETTES D'EXPLOITATION PRÉVUES
(EN MILLIERS DE DOLLARS)**

Présente les diverses sources de recettes issues des activités.

	Budgétées 2004-2005	Prévues 2005-2006	Prévues 2006-2007	Prévues 2007-2008	Prévues 2008-2009	Prévues 2009-2010
Droits d'entrée	34 500	41 500	46 000	46 000	51 000	51 000
Droits pour les activités récréatives	25 000	27 000	27 000	30 000	32 000	32 000
Loyers tirés de terres, d'immeubles et de concessions	14 300	18 000	18 000	18 000	19 000	19 000
Autres	4 200	6 500	7 000	7 000	7 000	7 000
Frais des services municipaux	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Total des recettes d'exploitation	80 000	95 000	100 000	104 000	111 000	111 000

TABLEAU 7 : STRATEGIE NATIONALE DES PRIX – GRILLE TARIFAIRE PROPOSÉE³

Nom de l'activité générant des frais	Type de frais	Autorisation d'établissement des droits d'utilisation ⁴	Raison de l'adoption ou de la modification des frais	Date d'entrée en vigueur du changement prévu	Consultation et processus d'examen prévus
Droits d'entrée dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux – Modification Terra-Nova Ex. : 4,50 \$ à 6 \$	Service	<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	Reconstruire ou remplacer les installations pour les visiteurs qui sont détériorées au moyen des nouvelles recettes provenant de l'augmentation des droits.	2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009	La <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i> exige que toutes les augmentations de droits fassent l'objet d'une consultation auprès du public et des intervenants. Entre novembre 2003 et février 2004, Parc Canada a mené des consultations concernant une stratégie de tarification sur quatre ans par divers moyens, notamment des sondages d'opinion, des groupes de discussion, l'Institut canadien de recherche sur le tourisme, des discussions avec les ministères provinciaux des parcs et du tourisme, des députés, des intervenants nationaux et régionaux, et au moyen d'un sondage auprès des membres de l'Association de l'industrie touristique du Canada. De l'information sur l'augmentation des droits projetée a également été communiquée sur le site Web de Parcs Canada.
Droits de camping dans les parcs nationaux – Modification Camping primitif Ex. : 1,50 \$ à 1,70 \$	Service	<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	Comme ci-dessus	2005-2006, 2007-2008, 2008-2009	
Droits d'éclusage des canaux historiques – Modification	Service	<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	Comme ci-dessus	2005-2006, 2006-2007, 2008-2009	
Droits de golf – Modification	Service	<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	Comme ci-dessus	2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009	
Permis de pêche saisonnière – Modification Ex. : 20 \$ à 35 \$	Service	<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	Comme ci-dessus	2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009	
Droits pour les activités récréatives dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux – Modification Fort Lennox Ex. : 3,50 \$ à 4 \$	Droits et privilèges	<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	Comme ci-dessus	2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009	Parcs Canada a aussi consulté localement le public et les intervenants par des rencontres avec des groupes consultatifs et de clients et par des envois postaux. Avant d'être approuvés par le ministre, les droits d'utilisation proposés doivent être déposés au Parlement conformément aux exigences de la <i>Loi sur les frais d'utilisation</i> .
Permis d'exploitation d'un commerce – Modification Consultations en cours	Droits et privilèges	<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	Permettre au gouvernement d'obtenir un rendement équitable de l'utilisation des ressources publiques	2006-2007	
Droits de filmage et de location – Nouveau Terra-Nova Ex. : bois de chauffage De 6 \$ à 7 \$ par fagot	Droits et privilèges	<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	Comme ci-dessus	2005-2006	

³ En vertu des articles 23 et 24 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le ministre détermine tous les frais et charges pour les droits et privilèges. À la fin des consultations, le directeur général de l'Agence élaborera une proposition de tarification qui sera présentée à la considération du ministre.

⁴ En vertu des articles 23 et 24 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le ministre détermine tous les frais et charges pour les droits et privilèges.

TABLEAU 8 – GRANDS PROJETS D’IMMOBILISATIONS PRÉVUS – CONTEXTE

Partie 1 – Stratégies et priorités

La résolution de l’insuffisance de fonds en ce qui concerne les biens est une composante principale du programme de l’Agence.

CONTEXTE

Parcs Canada gère un éventail large et diversifié de biens dont le coût de remplacement estimatif est de 7,1 milliards de dollars (valeur comptable nette : 1,5 milliard de dollars). La plupart de ces biens se classent dans l’un des trois groupes suivants :

- 1. Ressources culturelles (1,7 milliard de dollars) :** Présents dans les 149 lieux historiques nationaux et les 42 parcs nationaux de Parcs Canada, ces biens comprennent les ressources historiques et archéologiques ayant une importance nationale ou une valeur historique. Les ressources culturelles sont irremplaçables. Le défaut de prendre des mesures opportunes en matière d’immobilisations entraîne la perte irrémédiable d’éléments du dossier historique du Canada.
- 2. Installations pour les visiteurs (3,4 milliards de dollars) :** Elles permettent aux Canadiens et aux Canadiennes d’avoir accès à leur patrimoine naturel et culturel, de le découvrir et d’en faire l’expérience. Elles constituent le pilier du programme de recettes (85 M\$) de Parcs Canada et figurent parmi les principaux biens de l’industrie touristique canadienne, contribuant pour 1,2 milliard de dollars au produit intérieur brut et équivalant à 38 000 emplois à temps plein.
- 3. Biens administrés au nom du gouvernement du Canada (2 milliard de dollars) :** Il s’agit notamment des ponts et des barrages contemporains sur les canaux historiques, des structures municipales dans les lotissements urbains des parcs nationaux, de près de

900 kilomètres de routes de transit dans les parcs nationaux. Quoique n’étant pas nécessaires à l’exécution du mandat de Parcs Canada, ces biens sont requis pour remplir les autres responsabilités du gouvernement du Canada.

Bon nombre de biens contemporains, qui ont été construits entre la fin des années 50 et le début des années 70, ont atteint la fin de leur cycle de vie normal et doivent être reconstruits ou remis en état. En 1999⁵, 29 p. 100 des biens contemporains de Parcs Canada étaient en bon état, 40 p. 100 étaient dans un état acceptable et avaient besoin de réfection dans un délai de cinq ans, 29 p. 100 étaient en mauvais état et avaient besoin d’une intervention urgente afin d’éliminer les risques de défaillance de structure, et 2 p. 100 avaient été fermés pour cause de défaillance.

STRATÉGIE DE LA GESTION DES BIENS IMMOBILIERS

Le Plan budgétaire 2005 a prévu 209 M\$ sur cinq ans, dont 75 M\$ en fonds permanents, afin de combler ce déficit de réfection. Parcs Canada utilisera ces fonds supplémentaires et les biens d’infrastructure existants pour relever les défis en matière de réfection d’une façon stratégique et ciblée. En plus du programme d’investissements stratégiques, l’Agence mettra en œuvre les mesures suivantes :

- Réduire le portefeuille d’actif et ne conserver que les biens essentiels nécessaires pour exécuter efficacement les programmes;
- Comme nous l’avons mentionné plus haut, appliquer un droit d’utilisation projeté sur quatre ans afin de réduire l’écart de 25 M\$;
- Augmenter le pourcentage des ressources affectées aux biens grâce à un programme de réaffectation à l’échelon des unités de gestion;

⁵ L’état des biens est actuellement mis à jour et une notation de l’état pour 2005 sera publiée dans le prochain plan.

Pour faire face aux risques et réduire au minimum les conséquences à court terme, l'Agence travaille également à gérer la base de biens existante de façon plus efficace et à apporter les modifications appropriées à mesure que les fonds disponibles augmentent. Les améliorations suivantes fourniront également un contexte rationnel en ce qui concerne l'allocation des ressources et les approbations de projet :

- Mettre en œuvre un système de gestion de l'actif afin de donner accès à de l'information fiable sur les biens qui appuie la prise de décision stratégique, assure la conformité aux obligations de diligence raisonnable et juridiques, améliore la compréhension du rôle joué par les biens dans l'exécution des programmes qu'ils appuient et facilite la surveillance des activités de gestion de l'actif.

- Adopter des normes afin d'assurer la conformité aux dispositions législatives et aux obligations en matière de sécurité, et effectuer un examen des meilleures pratiques de l'industrie afin d'améliorer les lignes directrices relatives à l'entretien et à l'inspection et d'assurer l'uniformité.
- Examiner et modifier la capacité et les structures de gestion de l'actif afin d'améliorer l'orientation stratégique et d'appuyer la fonction de gestion de l'actif.

La mise en œuvre des mesures susmentionnées permettra de combler le déficit de réfection qui existe depuis longtemps et d'améliorer progressivement l'état général des biens de l'Agence et des services connexes.

TABLEAU 8 : DÉTAILS SUR LES DÉPENSES AFFECTÉES AUX PROJETS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Le tableau suivant présente un profil de projets, notamment les prévisions et la description des dépenses pour les grands projets d'immobilisations prévus dont le coût estimatif total est supérieur à 2 M\$.

Activité de programme	Dépenses budgétées jusqu'au 31 mars 2004	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses à effectuer dans les années futures	Coût total estimé courant	Description du projet
1. Créer des lieux patrimoniaux							
Colombie-Britannique							
PNC des Îles-Gulf Édifice de l'administration et complexe	1,9	2,3		-	-	4,2	L'Administration de la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf sera située sur le lieu actuel, à Sidney. La construction devrait commencer en septembre 2004 et se terminer d'ici juin 2005. Le nouvel édifice servira de centre administratif principal pour la réserve de parc national et la future AMNC.
Ontario							
PNC de la Péninsule-Bruce Acquisition de terres	8,1	0,3	0,3	0,3	4,5	13,5	Le PNC de la Péninsule-Bruce est un parc national inachevé qui comprend des parcelles appartenant à des particuliers. Le gouvernement du Canada acquiert actuellement ces parcelles par vente de gré à gré afin d'achever le parc.
2. Préserver les ressources patrimoniales							
Yukon							
LHNC S. Klondike Modernisation	2,5	0,1	-	-	-	2,6	Situé dans la ville de Whitehorse, le LHNC S. <i>Klondike</i> comprend le bateau à aubes et une barde du Yukon appelée Atlin. En 1959, le CLMHC a recommandé au gouvernement du Canada d'acquiescer un des bateaux à aubes à Whitehorse et de prendre des mesures pour assurer sa préservation. L'Agence a continué de mettre l'accent sur la préservation de l'IC du lieu et sur la prestation de services pertinents et rentables aux visiteurs.

TABLEAU 8 : DÉTAILS SUR LES DÉPENSES AFFECTÉES AUX PROJETS (EN MILLIONS DE DOLLARS) (suite)

Le tableau suivant présente un profil de projets, notamment les prévisions et la description des dépenses pour les grands projets d'immobilisations prévus dont le coût estimatif total est supérieur à 2 M\$.

Activité de programme	Dépenses budgétées jusqu'au 31 mars 2004	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses à effectuer dans les années futures	Coût total estimé courant	Description du projet
2. Préserver les ressources patrimoniales (suite)							
Manitoba							
Conservation des murs du Fort-Prince-de-Galles	0,5	0,4	0,2	0,3	1,3	2,7	Le projet consiste à stabiliser les pans des murs originaux et à mettre en place un système de drainage sur les remparts afin de limiter la principale menace, soit l'infiltration d'eau. Cette approche est conforme au plan directeur du Fort-Prince-de-Galles et à la pratique internationale actuelle de la conservation des éléments de maçonnerie historiques.
Ontario							
Barrages de Kingston Mills	4,0	0,1	–	–	–	4,1	A trait à la stabilisation d'urgence du barrage de Kingston Mills, notamment l'élévation générale de la structure.
LHNC du Fort-Henry Réparations majeures	5,0	5,0	–	–	–	10,0	Le Fort-Henry se trouve à l'intersection de trois importantes voies navigables : le canal Rideau, le fleuve Saint-Laurent et le lac Ontario. Parc Canada concentrera les investissements sur la préservation de l'IC du lieu et la prestation de services appropriés et rentables aux visiteurs.
* Pas de grands projets d'immobilisations supérieurs à 2 M\$							
3. Favoriser la connaissance et l'appréciation du public							

TABLEAU 8 : DÉTAILS SUR LES DÉPENSES AFFECTÉES AUX PROJETS (EN MILLIONS DE DOLLARS) (suite)

Le tableau suivant présente un profil de projets, notamment les prévisions et la description des dépenses pour les grands projets d'immobilisations prévus dont le coût estimatif total est supérieur à 2 M\$.

Activité de programme	Dépenses budgétées jusqu'au 31 mars 2004	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses à effectuer dans les années futures	Coût total estimé courant	Description du projet
4. Offrir aux visiteurs une expérience de qualité							
Colombie-Britannique							
PNC Gwaii Haanas Centre patrimonial haida	1,1	1,5	1,9	–	–	4,5	Ce projet honore un engagement pris à l'égard de la Première nation Haida concernant la cogestion de la réserve de parc national du Canada Gwaii Haanas et du lieu patrimonial haida avant la signature de l'entente sur Gwaii Haanas. Le Centre patrimonial haida, qui doit être achevé en 2005, permettra à l'Agence d'exploiter Haida Gwaii au moyen de locaux permanents réservés à l'administration, à la recherche et à l'enseignement, ainsi que d'un vaste programme d'interprétation de Parcs Canada et des valeurs naturelles et culturelles de Haida Gwaii.
Ontario							
PNC de la Péninsule-Bruce Nouveau centre d'accueil des visiteurs	5,3	2,0	–	–	–	7,3	Le centre d'accueil des visiteurs de la Péninsule-Bruce est un centre de réception multifonctionnel inclus dans l'entente sur la création du PNC de la Péninsule-Bruce.
5. Administration des lotissements urbains							
<i>* Pas de grands projets d'immobilisations supérieurs à 2 M\$</i>							
6. Gestion des routes de transit							
Alberta							
PNC Banff Élargissement à quatre voies de la route Transcanadienne	3,3	11,9	22,8	12,0	7,5	57,5	La route Transcanadienne traverse le PNC Banff sur une distance de 82 km. Au cours des dix dernières années, le débit routier a augmenté de 1,5 % par année. Le projet a quatre objectifs : accroître l'efficacité de la circulation des personnes et des marchandises, améliorer la sécurité des automobilistes, réduire les collisions entre les véhicules et la faune et promouvoir d'autres améliorations environnementales connexes.

TABLEAU 8 : DÉTAILS SUR LES DÉPENSES AFFECTÉES AUX PROJETS (EN MILLIONS DE DOLLARS) (suite)

Le tableau suivant présente un profil de projets, notamment les prévisions et la description des dépenses pour les grands projets d'immobilisations prévus dont le coût estimatif total est supérieur à 2 M\$.

Activité de programme	Dépenses budgétées jusqu'au 31 mars 2004	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses à effectuer dans les années futures	Coût total estimé courant	Description du projet
Total grands projets (>2M)	23,6	25,2	12,6				
Total projets secondaires (<2M)	54,1	71,5	95,1				
Total des dépenses prévues	77,7	96,7	107,7				

TABLEAU 9 : RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES DE PAIEMENTS DE TRANSFERT (EN MILLIERS DE DOLLARS)*

Nom du programme de paiement de transfert : **Contribution au Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales**

Date de mise en œuvre : 2003-2004	Date de clôture : 2006-2007	Financement total : 26,4 M\$
--	------------------------------------	-------------------------------------

Objet du programme de paiement de transfert : **Inciter un large éventail d'entreprises à participer à la tâche de préservation des biens patrimoniaux du Canada**

Objectifs(s) et résultats prévus :

Résultats prévus: Participation des partenaires du secteur privé (sociétés canadiennes imposables) à la préservation du patrimoine du Canada par la remise en état des biens historiques à des fins d'utilisation commerciale ou locative.

Résultats attendus: Préservation et protection plus efficaces des lieux historiques du Canada et sensibilisation accrue des secteurs public et privé à l'importance des lieux historiques du Canada et à la nécessité de les préserver.

Faire en sorte de donner à un plus grand nombre de biens historiques une fonction dans la vie des collectivités en les utilisant à des fins commerciales ou locatives.

Nom du programme de paiement de transfert : **Programme de contributions pour l'Initiative des endroits historiques**

Date de mise en œuvre : 2002-2003	Date de clôture: en cours	Financement total :
--	----------------------------------	---------------------

Objet du programme de paiement de transfert : **Fournir un soutien direct aux provinces et aux territoires afin qu'elles participent à l'élaboration du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux et des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada, et engager la participation des municipalités, des intervenants et du grand public à la conservation des lieux historiques.**

Objectifs(s) et résultats prévus :

Résultats prévus : Création et mise à jour d'un Répertoire canadien des lieux patrimoniaux; élaboration et diffusion des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada aux fins de la conservation des lieux historiques; création d'un partenariat entre Parcs Canada et les autorités provinciales et territoriales aux fins de désigner, de préserver et de protéger les lieux historiques du Canada; et préparation du terrain pour de nouveaux projets visant à encourager la préservation et la protection des lieux historiques du Canada.

Résultats escomptés : Amélioration de la préservation et de la protection des lieux historiques du Canada, ainsi que de la compréhension, par le public, de l'importance de la conservation et de la signification des lieux historiques du Canada.

	Dépenses budgétées 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Préserver les ressources patrimoniales				
* Contributions – FFPPC	5 883	7 419	9 873	0
Contributions – IEH	**8 740	9 000	7 000	5 000
Total des programmes de paiement de transfert	14 623	16 419	16 873	5 000

* Le flux de trésorerie reflète les niveaux de référence de l'Agence

** Comprend les sommes dépensées par Patrimoine canadien

TABLEAU 10 : COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Dépenses budgétées 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009	Dépenses prévues 2009-2010
Source des fonds						
crédit 25	2 000	1 800	3 000	3 000	3 000	3 000
vente de terres et bâtiments	5 400	500	500	500	500	500
dons	320	0	0	0	0	0
report des années antérieures	15 329	0	0	0	0	0
Total	23 049	2 300	3 500	3 500	3 500	3 500
Utilisation des fonds						
projets d'immobilisations	9 300	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
contributions au titre de partage des frais	100	800	2 000	2 000	2 000	2 000
Total	9 400	2 300	3 500	3 500	3 500	3 500

Nota : Renvoi au tableau 1 – Dépenses prévues de l'Agence

Annexe 1 :

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (RÉSUMÉ)

On ne s'attend pas à ce que les objectifs stratégiques du présent plan provoquent d'incidences environnementales inacceptables. Certains objectifs stratégiques sont particulièrement importants pour la protection de l'environnement. Le fait de déterminer des mesures précises et des attentes en matière de rendement constitue un instrument précieux pour communiquer la façon de mettre ces objectifs en œuvre. Par exemple, au sein des unités de gestion, les défis posés par la gestion de l'utilisation humaine et des infrastructures doivent être orientés par l'information provenant d'une capacité scientifique interne accrue, de programmes pointus de surveillance des parcs et de recherches en sciences sociales. La capacité de surveiller une série d'indicateurs et de cibles pour les parcs nationaux et d'en faire rapport ainsi que l'achèvement des plans directeurs pour tous les lieux historiques nationaux sont cruciaux. Les évaluations environnementales

stratégiques des plans directeurs pour les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux doivent tenir compte de la façon d'utiliser cette information dans la prise de décision en vue d'améliorer l'intégrité écologique et commémorative.

Il faudra peut-être effectuer davantage d'évaluations environnementales détaillées à mesure que le Plan suscitera des initiatives particulières à l'échelon des unités de gestion. Ces évaluations constituent un instrument essentiel dans la planification et la mise en œuvre de projets particuliers. L'évaluation environnementale stratégique doit continuer de faire partie intégrante du processus de planification d'entreprise afin de faire en sorte que les conséquences écologiques des solutions de rechange soient prises en compte et d'appuyer des décisions éclairées.

Pour plus amples renseignements veuillez visiter notre site web au www.pc.gc.ca

Annexe 2 :

COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES

Les critères suivants déterminent les nouvelles aires patrimoniales protégées éventuelles, ainsi que les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux inachevés qui sont admissibles à un financement provenant du compte des nouveaux parcs et lieux historiques :

1. Tous les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux créés ou désignés après 1988 qui ne sont pas encore en mesure d'assurer la protection de base des ressources et la mise en valeur du patrimoine et d'offrir des services aux visiteurs, comme il est précisé dans leur plan directeur, ou qui n'ont pas mené à bien tous les projets d'amélioration énoncés dans les ententes d'établissement respectives, y compris pendant la période de planification;
2. Tous les lieux historiques nationaux non administrés par Parcs Canada qui sont approuvés par le ministre relativement aux contributions pour la participation aux frais.

Parcs nationaux	Lieux historiques nationaux	Aires marines nationales de conservation
<i>Incomplet :</i> Sirmilik Tuktut Nogait Wapusk Ukkusiksalik Îles-Gulf	NCSM <i>Haida</i>	<i>Incomplet :</i> Saguenay-Saint-Laurent
<i>Proposée :</i> Basses-Terres-du-Manitoba Monts-Torngat Île-Bathurst Monts-Mealy Bras-est-du-Grand- Lac-des-Esclaves Sud de l'Okanagan- Similkameen Deux autres lieux à préciser ultérieurement		<i>Proposée :</i> Lac Supérieur Gwaii Haanas Sud du détroit de Georgia Îles de la Madeleine Un autre lieu à déterminer
<i>Agrandissement :</i> Lacs-Waterton Nahanni Tuktut Nogait		

Pour plus amples renseignements veuillez visiter notre site web au www.pc.gc.ca

En outre, les lignes directrices suivantes déterminent les types de dépenses qui peuvent être faites du compte :

1. Toutes les dépenses d'investissement supérieures à 10 000 \$ ayant trait à l'acquisition de terres et à l'extinction des droits de mise en valeur et d'exploitation des ressources. Toutes les dépenses de développement des biens immobiliers supérieures à 10 000 \$, y compris la planification, la conception et la construction d'installations et d'infrastructures particulières, la stabilisation et la restauration des ressources écologiques et culturelles, l'élaboration de moyens de mise en valeur du patrimoine et l'acquisition initiale du parc automobile et de l'équipement.

Annexe 3 :

GLOSSAIRE

Activité de programme : information énoncée dans chacun des sept secteurs d'activités de programme de Parcs Canada qui précise les activités et pour lesquels les résultats prévus et les attentes en matière de rendement sont énoncés pour les cinq années suivantes.

Autochtones : descendants des premiers habitants de l'Amérique du Nord. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes d'Autochtones : les Indiens, les Métis et les Inuit. Il s'agit de trois peuples, chacun se distinguant des autres par son patrimoine particulier, sa langue, ses habitudes culturelles et ses croyances spirituelles.

Biens : Parcs Canada possède et gère 15 233 biens contemporains (75 p. 100 de la valeur totale des biens), 2 398 biens culturels (24 p. 100) et 1 023 biens servant à la mise en valeur du patrimoine (1 p. 100).

Biens contemporains : les terrains de camping, les centres d'accueil, les routes et les ponts, les écluses de canal et les barrages contemporains, les installations de traitement de l'eau et des eaux usées qui sont utilisés par les visiteurs et les résidents. En outre, Parcs Canada est propriétaire d'installations administratives, de locaux du personnel, d'aires de service ainsi que d'un parc de véhicules et d'équipement lourd. L'Agence exécute un programme complet d'évaluation de l'état de ses biens en fonction des risques auxquels ils sont exposés, de la santé et de la sécurité, du niveau de service et de l'état général des biens.

Biens culturels : ils sont au cœur du mandat de Parcs Canada, qui doit en assurer la préservation et la protection pour les générations à venir. Les biens culturels se répartissent en ressources de niveau I et de niveau II et se trouvent dans les installations de Parcs Canada. Il s'agit de ressources bâties (édifices, ponts, fortifications, ouvrages maritimes, terrains, monuments et plaques), de collections et de ressources archéologiques *in situ*.

Biens servant à la mise en valeur du patrimoine : produits, outils ou lieux qui servent à communiquer de l'information éducative sur l'importance de Parcs Canada et sur le patrimoine naturel et culturel du pays. Ces biens comprennent les expositions, les panneaux d'interprétation, ainsi que les productions et l'équipement audiovisuels.

Commémoration : reconnaissance ministérielle de l'importance nationale de territoires ou de plans d'eau particuliers au moyen de l'acquisition ou d'un accord, ou par un autre moyen jugé approprié dans le cadre des pouvoirs du ministre aux fins de la protection et de la mise en valeur de ressources et de lieux patrimoniaux, de l'installation d'une plaque ou de l'érection d'un monument.

Critères de vérification : normes raisonnables, politiques, pratiques, procédures ou exigences par rapport auxquelles le vérificateur compare et évalue les preuves de vérification réunies sur la gestion, le contrôle financier ou les systèmes d'établissement de rapports. Ces critères servent à déterminer dans quelle mesure l'organisation visée s'est conformée aux attentes explicitement formulées et sanctionnées.

Pour plus amples renseignements veuillez visiter notre site web au www.pc.gc.ca

Développement durable : développement qui répond aux besoins actuels sans nuire à la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit (ERAI) : entente conclue entre un promoteur de projet ou une organisation et un groupe d'Inuit après la conclusion d'un accord sur une revendication territoriale. Elle régit les activités du promoteur de projet ou de l'organisation relatives au territoire des Inuit visé et peut inclure toute question ayant un rapport avec des projets de mise en valeur importants susceptibles d'avoir un impact négatif sur les Inuit ou de leur apporter un avantage raisonnable. L'ERAI sera conforme aux modalités d'approbation du projet, notamment celles qui ont été établies conformément à l'examen des écosystèmes et des répercussions socioéconomiques.

Espèce en péril : espèce qui risque l'extinction ou l'extermination imminente dans l'ensemble ou une partie importante de son aire de répartition au Canada.

Gestion des ressources culturelles : pratiques généralement admises de conservation et de mise en valeur des ressources culturelles qui reposent sur des principes reconnus et qui intègrent les activités professionnelles, techniques et administratives visant à assurer la valeur historique et la protection des ressources.

Immobilisation : toute amélioration apportée au terrain et pour le compte de l'Agence Parcs Canada. Le terrain lui-même n'est pas considéré comme une immobilisation.

Imputabilité : engagement de l'Agence à faire preuve de clarté et de transparence en rendant compte aux Canadiens et aux Canadiennes des défis auxquels elle doit faire face et des résultats qu'elle obtient.

Imputabilité en matière de planification stratégique : précise les résultats prévus et les attentes en matière de rendement de l'Agence, ce qui fournit des critères pour déterminer les résultats mesurables dans la réalisation des objectifs à long terme et le plan quinquennal.

Intégrité commémorative : désigne l'état et le caractère global d'un lieu historique national. Un tel lieu possède une intégrité commémorative dans les cas suivants :

- les ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national ne sont pas endommagées ou menacées;
- les motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national sont bien communiqués au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national) sont respectées par tous les décideurs et intervenants.

Intégrité écologique : état d'un écosystème dont la structure et le fonctionnement n'ont pas été altérés par des stress d'origine anthropique.

Intendance : gestion des ressources patrimoniales de façon à ce qu'elles puissent être transmises intactes aux générations futures.

Patrimoine culturel : désigne les témoignages tangibles de l'expérience humaine comme les artefacts, les archives, les documents imprimés, et intangibles comme le folklore, la langue, les coutumes, les traditions et le savoir-faire.

Plan d'entreprise : plan annuel élaboré afin de réaliser les objectifs de l'Agence. Il s'agit d'un document unique qui précise l'orientation générale de l'Agence pour l'année. Il concerne l'ensemble de l'Agence et attribue les pouvoirs, les responsabilités et l'imputabilité à l'échelle de celle-ci.

Plan directeur : document dans lequel sont énoncés les objectifs de la gestion d'un parc national, d'un canal historique ou d'un lieu historique national, ainsi que les stratégies et les moyens mis en œuvre pour leur réalisation.

Réfection des biens : somme nécessaire pour assurer la santé et la sécurité du bien. Le montant accepté requis annuellement correspond à 2 p. 100 de la valeur totale du bien.

Règlement : utilisé pour aider à la gestion des parcs, des lieux historiques, des réserves de parc et des aires marines de conservation. Un règlement entre en vigueur par suite de sa publication dans la Partie II de la Gazette du Canada où, en vertu d'un décret, l'Agence présente son texte intégral. Le règlement ne peut être présenté pour promulgation sans avis et consultations publics.

Revendications territoriales : En 1973, le gouvernement fédéral a reconnu deux grandes catégories de revendications : les revendications globales et les revendications particulières. Les revendications globales s'appuient sur la reconnaissance du maintien des droits ancestraux sur les terres et les ressources naturelles et comprennent des éléments comme les titres fonciers, les droits de pêche et de piégeage et les mesures d'indemnisation financière. Les revendications particulières désignent des griefs bien précis formulés par les Premières nations à l'égard du respect des engagements énoncés dans les traités. Les revendications particulières désignent aussi les griefs concernant l'administration des terres et des biens des Premières nations en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Structure des activités de programme : document fondé sur les programmes et les activités menés à bien par un organisme et approuvé par les membres du Conseil du Trésor. Il constitue le fondement de l'imputabilité en ce qui concerne les résultats prévus et les attentes en matière de rendement compte tenu des ressources et des pouvoirs accordés.

Vérification : processus méthodique, indépendant et documenté permettant d'obtenir des renseignements (parfois appelés preuves de vérification) et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les critères de vérification ont été respectés.

Annexe 4 :

LOIS ET RÈGLEMENTS CONNEXES

Voici les lois ayant trait à l'Agence Parcs Canada :

<i>Loi des champs de bataille nationaux à Québec</i>	1908, ch. 57
<i>Loi sur la maison Laurier</i>	1952, ch. 163
<i>Loi sur les espèces sauvages au Canada</i>	1985, ch. W-9
<i>Loi sur le ministère de l'Environnement</i>	L.R. 1985, ch. E-10
<i>Loi sur le ministère des transports (canaux historiques)</i>	L.R. 1985, ch. T-18
<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada</i>	L.R. 1985, ch. W-4
<i>Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales</i>	L.R. 1985, ch. 52, (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les lieux et les monuments historiques du Canada</i>	L.R. 1985, ch. H-4
<i>Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i>	1994, ch. 22
<i>Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent</i>	1997, ch. 37
<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	1998, ch. 31
<i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i>	2000, ch. 32
<i>Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada</i>	2002, ch. 18
<i>Loi sur les espèces en péril</i>	2002, ch. 29
<i>Loi sur les frais d'utilisation</i>	2004, ch. 6

Voici les règlements ayant trait à l'Agence Parcs Canada :

<i>Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur les bâtiments des parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur le camping dans les parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur les cimetières dans les parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur les ordures dans les parcs nationaux</i>
<i>Règlement général sur les parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur la circulation routière dans les parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur les baux et permis d'occupation dans les parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur les enseignes dans les parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur la désignation des périmètres urbains, des centres d'accueil et des centres de villégiature dans les parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur les eaux et les égouts dans les parcs nationaux</i>
<i>Règlement sur la faune dans les parcs nationaux</i>

Pour plus amples renseignements veuillez visiter notre site web au www.pc.gc.ca

Règlement sur le zonage du lotissement urbain de Jasper

Règlement sur le gibier du parc Wood-Buffalo

Règlement général sur les parcs historiques nationaux

Décret sur les parcs historiques nationaux

Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux

Règlement sur les canaux historiques, en vertu de la Loi sur le ministère des Transports

Règlement sur les gares ferroviaires patrimoniales, en vertu de la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales

Règlement sur les forces hydrauliques du Canada, en vertu de la Loi sur les forces hydrauliques du Canada

